

Plan d'actions départemental pour l'égalité femmes-hommes 2016-2020



Rapport d'activité 2020

Sommaire

Édito	5
Préambule	6
Contexte	8
Principales dates clés en France et en Europe	10
La mission départementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes	16
État des lieux de l'égalité femmes-hommes	17
Données du bilan social 2019	18
Plan d'actions départemental pour l'égalité entre les femmes et les hommes	25
Orientations et objectifs retenus 2016-2020	27
En 2021, le Département poursuit son engagement pour l'égalité en Gironde	31
Objectifs - Nos avancées 2016-2020	37
Réalisations de la Mission Égalité Femmes Hommes 2020 La transversalité pour l'égalité	69
Annexes	83

Édito

L'année que nous venons de traverser, marquée par la crise sanitaire et ses conséquences parfois terribles, a été tout autant révélatrice que génératrice d'inégalités entre les femmes et les hommes. En atteste l'invisibilisation du rôle des femmes durant la crise, pourtant en première ligne dans la lutte contre l'épidémie. Un constat symptomatique de la persistance d'inégalités professionnelles et de stéréotypes profondément ancrés.

Durant cette période si particulière, le confinement a révélé à quel point les tâches familiales et domestiques reposent encore en grande partie sur les épaules des femmes. Cette situation, héritée de siècles de patriarcat et que la crise n'a fait qu'exacerber, justifie de poursuivre et intensifier notre combat en faveur d'une égalité effective entre les femmes et les hommes.

Cette année, le choix de notre collectivité de mettre en avant la lutte contre les violences faites aux femmes est entré en résonance avec la terrible augmentation des faits pendant le confinement. Une situation alarmante à laquelle nous nous sommes efforcés d'apporter des réponses en urgence, aux côtés des acteurs de terrain engagés dans ce domaine.

Au-delà de la réponse conjoncturelle à la crise sanitaire, la mission égalité femmes-hommes du Département s'est employée à consolider ses actions sur le long terme. C'est le sens de la candidature du Département au label "Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes" délivré par l'AFNOR, mais aussi de la revalorisation salariale des professionnel.le.s de soins, en lien avec les structures partenaires.

Si la crise Covid a révélé le long chemin qu'il nous reste à parcourir pour atteindre l'égalité, nous ne cédon à aucun découragement et nous engageons d'autant plus résolument pour avancer dans cette évolution nécessaire de notre société !



A handwritten signature in black ink, which appears to be 'JL Gleyze'. The signature is fluid and stylized, with the first letters being larger and more prominent.

Jean-Luc GLEYZE
Président du Département de la Gironde

Préambule

L'année 2020 devait être marquée par le 25^e anniversaire du Programme d'action de Beijing des Nations Unies sur l'égalité des genres. La crise sanitaire de la Covid 19 en a décidé autrement. Une pandémie parallèle a frappé les femmes, assombrissant ainsi un tableau qui ne brillait déjà guère. Dans les hôpitaux comme dans les commerces, ce sont d'abord les femmes qui ont été en première ligne comme infirmières ou comme caissières. Pendant et après le confinement, ce sont elles aussi qui ont été les victimes de la forte augmentation des violences domestiques. Quand les écoles étaient fermées, ce sont enfin elles qui ont assuré seules ou presque la continuité scolaire des enfants.



Lorsque nous parlons d'avant et d'après Covid, ayons ces faits toujours en mémoire. La crise sanitaire et le confinement ont renforcé aussi les inégalités femmes hommes. C'est pour cette raison que le Département de la Gironde a souhaité agir pour prévenir et réparer les dégâts causés par la pandémie et ses effets sur la société. Ce rapport Égalité Femmes Hommes 2020 en est le témoignage.

Acteur essentiel de la solidarité territoriale et employeur majeur, le Département a fortement renforcé ses dispositifs de soutien et de mise à l'abri des femmes victimes de violences. Il a donné la parole aux associations afin de redéfinir ses priorités en matière de prévention. Il a engagé une démarche pour obtenir une double labellisation AFNOR "Égalité professionnelle" et "Diversité".

Pour mettre au point des vaccins contre la Covid 19, les laboratoires du monde entier ont engagé une course contre la montre. Pour appliquer une égalité réelle entre les femmes et les hommes, lutter contre les stéréotypes sexués ou encore prévenir les violences faites aux femmes, nos vaccins ont pour noms mobilisations et actions. Alors, en 2021, croisons le faire !

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Renaud HELFER-AUBRAC'. Below the signature, there is a faint, multi-colored horizontal line.

Renaud HELFER-AUBRAC
Directeur Général des Services Départementaux

L'égalité réelle, qu'est-ce que cela signifie ?

C'est une expression formulée dès 1791 par Condorcet, jamais précisément définie depuis, mais qui est de nouveau d'actualité.

Elle distingue les principes d'égalité formelle, juridique et statutaire, de l'analyse des situations visant à une égalité vérifiable et tangible au quotidien. Cette distinction vise à dépasser la stricte égalité de droit, au nom d'une égalité concrète des citoyens et des citoyennes afin d'établir une équité en tenant compte de leur diversité.

Il faut non seulement donner les mêmes chances à toutes et à tous d'accéder aux biens et aux positions, mais aussi veiller à ce que cet accès soit effectif pour toutes et tous.

L'exigence d'une égalité réelle entre les femmes et les hommes dans la société, répond à des impératifs de natures diverses :

L'égalité est un impératif politique

L'égalité entre les femmes et les hommes est une valeur républicaine et un devoir démocratique. C'est un enjeu de la citoyenneté à part entière.

La représentation politique au sein de l'Assemblée départementale est d'ailleurs la première à faire la place au sein de notre institution à une stricte égalité entre les femmes et les hommes.

L'égalité constitue un facteur de développement

La reconnaissance et la garantie réelle des droits fondamentaux de la personne humaine créent les conditions de la liberté individuelle et collective et libèrent les énergies créatrices.

L'égalité constitue un impératif de cohésion sociale

C'est un moyen de répondre aux inégalités de fait, comme la distorsion entre les performances scolaires des filles, l'ancrage des femmes dans le milieu professionnel et la permanence des inégalités professionnelles.

L'égalité est une injonction juridique

C'est un principe de droit **international**, préambule de la Charte des Nations Unies (26 juin 1945), **communautaire**, article 2 du traité sur l'Union Européenne (1957) et **national**, préambule de la Constitution (1946).

L'égalité professionnelle comme valeur de la fonction publique

Au cœur des valeurs et des missions de la fonction publique, l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes doit permettre au premier employeur de France d'être exemplaire en la matière, de façon à favoriser la cohésion sociale et afin d'être représentative de la société qu'elle sert.

Des inégalités encore très marquées en France

Les inégalités de salaires entre les femmes et les hommes sont encore très présentes en France aujourd'hui. En 2015, le salaire mensuel net moyen des hommes, en équivalent temps plein est de 2 438 euros, celui des femmes de 1 986 euros, soit un écart de 452 euros. Les hommes perçoivent en moyenne un salaire supérieur de 22,8 % à celui des femmes (source Observatoire des inégalités).

Les femmes sont surreprésentées dans les professions incarnant les « vertus dites féminines » (administration, santé, social, services à la personne) et largement sous-représentées dans les métiers du bâtiment (seulement 2,1% des ouvriers qualifiés sont des femmes). Avec 47,7 % de la masse salariale en France, les femmes sont largement au bas de la hiérarchie des catégories socio-professionnelles.

En 2013, l'insertion des femmes sur le marché du travail et leurs conditions d'emploi restent moins favorables que celles des hommes. En Gironde, en proportion, les femmes sont moins souvent sur le marché du travail que les hommes (89 % des femmes de 25 à 54 ans sont actives, 95 % des hommes) mais aussi moins souvent à temps complet (1,2 fois), et davantage confrontées au chômage (12 % des actives et 10 % des actifs).

Les femmes représentent 54% de la population des chômeur·euse·s (source Préfecture de la Gironde). Ajoutons à cela que les femmes effectuent encore 72 % des tâches domestiques (source INSEE, enquête emploi du temps 2010).

Dans la culture, la domination masculine reste très forte, tant dans l'accès aux postes à responsabilités que dans l'accès aux moyens de production artistique.

Le sport est moins valorisé et souvent considéré comme moins prioritaire pour les filles. Ce constat se vérifie dans les budgets consacrés au sport par les familles et par les collectivités pour leurs équipements sportifs.

À niveau scolaire équivalent, les filles sont orientées majoritairement vers les filières littéraires ou sanitaires et sociales, tandis que les garçons sont dirigés vers des filières scientifiques et techniques.

Les violences faites aux femmes sont encore trop souvent minorées, dans toutes les catégories socioprofessionnelles. Une femme meurt tous les deux jours et demi sous les coups de son conjoint, un homme meurt tous les treize jours sous les coups de sa partenaire.

Rappel historique

Inscrit depuis 1946 dans le préambule de la Constitution, l'égalité entre les femmes et les hommes est proclamée par l'Article 3 : « La loi garantit à la femme, dans tous les domaines, des droits égaux à l'homme ».

En avril 1944, le droit de vote des femmes françaises est accordé (en Turquie, les femmes obtiennent le droit de vote et l'éligibilité nationale en 1934).

En mai 2001, la loi Génisson a permis de prendre en compte l'égalité professionnelle.

En août 2012, l'Assemblée nationale a voté la loi relative au harcèlement sexuel. En France, depuis 75 ans, la législation a ainsi permis l'instauration progressive de l'égalité entre les femmes et les hommes.

De nombreuses mesures réglementaires nationales, européennes et internationales visent à agir contre toutes formes de discrimination.

Aujourd'hui, ce cadre législatif tend à réduire les disparités dans le domaine des salaires, de l'emploi, de l'éducation, de la représentation des femmes dans les instances de pouvoir politique et économique. Ces mesures veulent également impulser une dynamique d'amélioration continue dans le domaine de l'égalité entre les femmes et les hommes.

En septembre 2019, lancement du 1er Grenelle des violences conjugales qui s'articule autour de 3 axes : prévenir, protéger et prendre en charge, punir pour mieux protéger

Pour bien comprendre, les concepts clés

(Source : Centre Hubertine Auclert)

L'égalité femmes-hommes

Observer la même autonomie, responsabilité, participation et visibilité des deux sexes dans toutes les sphères de la vie publique et privée (Définition du Conseil de l'Europe).

La parité

Représentation à nombre égal des femmes et des hommes à différents niveaux de la vie sociale, professionnelle, politique.

La mixité

Présence de représentantes et représentants des deux sexes dans une assemblée, un groupe ou un espace.

Le genre

Outil critique qui permet d'analyser et de comprendre comment la société attribue aux individus masculins et féminins des rôles déterminés. Le concept de genre suppose donc que l'identité sexuée, c'est-à-dire le fait d'être reconnu comme femme ou homme dans la société, n'est pas qu'une affaire de sexe biologique mais découle d'une construction sociale.

La diversité

Ensemble des personnes qui diffèrent les unes des autres par leur origine géographique, socioculturelle ou religieuse, leur âge, leur sexe, leur orientation sexuelle.

Le sexisme

Le sexisme est une idéologie qui repose sur l'idée que les femmes sont inférieures aux hommes. Ses manifestations sont très diverses : des formes à l'apparence anodines (stéréotypes, « blagues », remarques) jusqu'aux plus graves (discriminations, violences, meurtre).

C'est le principal obstacle à l'égalité réelle entre les femmes et les hommes.

Certaines des manifestations du sexisme ne sont pas punies par la loi :

► Les stéréotypes de sexe :

Préjugés, clichés, représentations réductrices et généralisantes qui essentialisent ce que sont et ne sont pas les filles et les garçons, les femmes et les hommes.

Exemples :

« Les jeunes filles ne lèvent pas la voix. »

« Un garçon, ça ne pleure pas. »

« Les filles sont plus douées pour s'occuper des bébés. »

« Les jeux vidéo, c'est pour les garçons. »

« Mécanicien ? Mais c'est un métier d'hommes ! »

► Les remarques sexistes :

Propos dégradants dirigés contre une personne ou un groupe de personnes à raison de leur sexe qui ont pour objet, parfois avec l'intention d'être drôles, de les rabaisser ou de les dénigrer.

Exemples :

« Les femmes n'ont pas le sens de l'orientation. »

« Les hommes ne savent pas faire deux choses à la fois. »

« C'est grâce à son physique qu'elle a eu sa promotion. »

« Un baby-sitter ? Je n'aurais pas confiance... »

Le féminicide

Meurtre d'une ou plusieurs femmes ou filles en raison de leur condition féminine (Source Le Petit Robert).

Le terme y a fait son entrée en 2015, et il est toujours absent de bon nombre d'autres dictionnaires. Il est composé de la racine latine femina signifiant femme, et du suffixe -cide (frapper, tuer en latin).

Intégré dans le droit de plusieurs pays d'Amérique latine (Costa Rica, Guatemala, Argentine...), le terme - apparu au XIXe siècle - ne figure pas dans le code pénal français et son importation éventuelle divise. Pour ses défenseurs, il permettrait de regrouper les différentes formes de violences extrêmes commises à l'encontre des femmes.

Cybersexisme : ce sont des actes, commentaires, messages à caractère sexuel ou qui critiquent la manière de s'habiller, l'apparence physique, le comportement amoureux ou sexuel. Ce sont des violences sexistes ou sexuelles qui visent principalement les filles (mais aussi des garçons).

Cybercontrôle : comportements répétés du partenaire (ou ex) visant à connaître et vérifier régulièrement au moyen des outils numériques les déplacements et les relations sociales de sa partenaire (ou ex).

cyberharcèlement : utilisation des appels, SMS ou autres communications via les réseaux sociaux avec la volonté de faire du mal et qui par leur fréquence visent à envahir à distance le quotidien de sa partenaire (ou ex).

Principales dates clés en France, en Europe et dans le monde

1791

Olympe de Gouges rédige la « Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne ».

1907

Les femmes mariées peuvent disposer librement de leur salaire.

1938

Les femmes peuvent s'inscrire à l'université sans l'autorisation de leurs maris.

1945

Charte des Nations Unies (26 juin) qui reconnaît, dans son préambule, le principe de l'égalité entre les femmes et les hommes. L'article 55 énonce que le respect effectif des droits de l'Homme pour tous et toutes suppose l'absence de discrimination notamment à raison du sexe.

1881

Enseignement primaire obligatoire pour les filles comme pour les garçons.

1919

Création de l'Organisation Internationale du Travail qui reconnaît pour la première fois le principe d'égale rémunération entre les femmes et les hommes.

1944

Les femmes obtiennent le droit de vote et d'éligibilité.

1946

Le préambule de la Constitution pose le principe de l'égalité des droits entre femmes et hommes.

1948

Déclaration Universelle des droits de l'Homme du 10 décembre 1948

L'article 2 consacre le principe de non-discrimination notamment à raison du sexe.

1967

Loi Neuwirth qui autorise la contraception.

1975

Instauration du divorce par consentement mutuel. Obligation de la mixité scolaire. La loi Veil autorise l'interruption volontaire de grossesse pour une période probatoire de 5 ans.

Première Directive adoptée sur l'égalité de rémunération, de traitement, dans l'emploi, de formation, de promotion, de conditions de travail (Directive 75/117/CEE du Conseil, du 10 février 1975).

1979

Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes adoptée le 18 décembre 1979 par l'Assemblée générale des Nations Unies.

1965

Les femmes peuvent gérer leurs biens propres et exercer une activité professionnelle sans le consentement de leur mari.

1972

Le principe de l'égalité de rémunération entre les femmes et les hommes pour les travaux de valeur égale est retenu.

1976

La mixité devient obligatoire pour tous les établissements d'enseignements primaires et secondaires.

1980

Le viol est qualifié de crime.

Principales dates clés en France, en Europe et dans le monde (suite)

1981

Création d'un Ministère du droit des femmes.

1985

La loi établit l'égalité des époux dans les régimes matrimoniaux et l'égalité des parents dans la gestion des biens et des enfants mineurs.

1995

Création de l'Observatoire de la parité entre les femmes et les hommes.

1999

Modification des articles 3 et 4 de la Constitution pour introduire l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et aux fonctions électives.

Traité d'Amsterdam qui introduit la lutte contre les discriminations entre les femmes et les hommes.

1983⁽¹⁾

Toute discrimination dans le travail en raison du sexe est interdite par la loi.

1992

Loi sanctionnant le harcèlement sexuel dans les relations de travail.
Mise en œuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes au travail.

1996

Accord-cadre sur le congé parental.

2000⁽²⁾

Loi de mise en œuvre de l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et aux fonctions électives.

1. Le Conseil supérieur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes (CSEP) est créé par la loi Roudy. C'est une instance consultative qui participe à la définition et à la mise en œuvre de la politique menée en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

2. Cette loi prévoit l'alternance stricte femmes-hommes sur les listes aux élections européennes et aux élections sénatoriales à la proportionnelle ainsi qu'une alternance par tranche de six candidats aux élections municipales et régionales. La loi prévoit de surcroît une sanction financière à l'encontre des formations politiques ne respectant pas ce principe dans la présentation des candidatures aux élections législatives.

2001

La loi dite Génisson précise et complète la première loi sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes du 13 juillet 1983 en structurant le dialogue social sur le sujet.

2006

Loi sur l'égalité salariale entre les femmes et les hommes par une obligation de négocier des mesures de suppression des écarts de rémunération avant le 31 décembre 2010.

Mise en œuvre du principe de l'égalité des chances et de l'égalité de traitement entre les femmes et les hommes en matière d'emploi et de travail.

2008

Loi du 27 mai 2008 portant adaptation au droit communautaire dans le domaine de la lutte contre les discriminations, dont le congé maternité.

2010

La Commission européenne adopte la Charte des femmes.

2002

L'Union européenne protège également les femmes contre le harcèlement sexuel. Depuis la directive européenne de 2002 qui définit plus précisément ce délit, les états membres ont inséré une définition du harcèlement sexuel dans leur droit national.

2007

Loi sur l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives.

2009

Constitution du critère de la non-discrimination et de l'égalité pour l'admission à la candidature de l'UE.

2010

Dans le cadre de sa politique de lutte contre les discriminations et de promotion de l'égalité des chances, la Commission européenne a également adopté, en 1996, une directive relative au congé parental. Ce texte a été remplacé par une nouvelle directive en 2010. Celle-ci accorde un congé parental à tous les parents, hommes et femmes, afin de leur permettre de s'occuper de leur enfant pendant au moins quatre mois jusqu'à un âge déterminé à définir par les États membres, et accorde aux travailleurs le droit de s'absenter du travail en cas de maladie ou d'accident d'une personne à charge.

Principales dates clés en France, en Europe et dans le monde (suite)

2013

Loi n° 2013-403 du 17 mai relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des délégués communautaires.

2014

Loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes s'articule autour de cinq priorités.

2015

Parité au sein des instances de l'État. Le décret imposant la parité au sein des instances de l'État entre en vigueur.

2012

Création d'un Ministère des droits des femmes, 26 ans après la disparition de ce dernier. Loi du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents et agentes contractuelles dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations.

[Les définitions du harcèlement sexuel - Sénat, Étude de législation comparée, n° 225, juin 2012.](#)

2013⁽³⁾

Circulaire du 8 juillet pour la mise en œuvre du protocole d'accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique.

2014

Résolution du Parlement européen sur l'exploitation sexuelle et la prostitution et leurs conséquences sur l'égalité entre les hommes et les femmes (26 février). Il appelle les États membres à concevoir et à mettre en œuvre des politiques de lutte contre la traite, l'exploitation sexuelle et la prostitution, et à veiller à ce que toutes les parties prenantes et pertinentes, telles que les ONG, la police, les autres forces de l'ordre et les services sociaux et médicaux, soient soutenues et associées aux décisions et travaillent dans un esprit de coopération. Et demande à l'Union européenne et aux États membres de prendre des mesures décourageant la pratique du tourisme sexuel à l'intérieur ou à l'extérieur de l'Union.

3. Applicable à l'ensemble des employeurs publics dans les trois versants de la fonction publique, ce protocole a été signé par l'ensemble des organisations syndicales et les employeurs publics le 8 mars 2013.

2016

L'interdiction de tout agissement sexiste est introduite dans le règlement intérieur de l'entreprise.

2017

Parité dans la représentation politique. À partir du 1^{er} janvier 2017, la loi du 4 août pour l'égalité réelle instaure le doublement des pénalités pour les partis politiques en cas de non-respect de la parité dans les élections législatives.

2019

Obligation de publication de la note de l'index de l'égalité femmes-hommes pour les entreprises d'au moins 250 salarié·e·s et pour celles d'au moins 50 salarié·e·s à compter du 1^{er} mars 2020 (décret du 9 janvier).

2016

Résolution du Parlement européen du 28 avril 2016 :

- ▶ sur l'égalité des genres et l'émancipation des femmes à l'ère du numérique qui invite les États membres à se communiquer et à s'échanger leurs bonnes pratiques afin de favoriser la participation équitable des femmes aux progrès numériques dans toute l'Europe. Les États membres doivent aussi établir des plans d'actions pluriannuels en vue de réaliser l'égalité entre les hommes et les femmes au sein de la société de l'information et des TIC
- ▶ sur les femmes employées de maison, auxiliaires de vie et gardes d'enfants dans l'Union européenne qui demande à la Commission et aux États membres de renforcer les instruments et les mécanismes en place visant à lutter contre la traite des êtres humains et de sensibiliser le grand public et les organismes privés sur l'importance de régulariser les emplois de maison, auxiliaires de vie et gardes d'enfants afin d'enrayer la précarité de ses emplois et la vulnérabilité des employés qui sont généralement des femmes.

2017

- ▶ Loi relative à l'extension du délit d'entrave à l'interruption volontaire de grossesse. Le délit d'entrave a été créé en 1993 pour lutter contre les « commandos » qui venaient perturber les établissements pratiquant l'avortement ou menacer les personnels hospitaliers. La loi du 20 mars 2017 étend ce délit à de nouvelles pratiques de dissuasion et d'information fallacieuse, qui se développent, notamment sur Internet.
- ▶ Loi relative à l'égalité et à la citoyenneté qui reconnaît une circonstance aggravante de "sexe" lorsqu'un crime ou un délit est précédé, accompagné ou suivi de propos, écrits, images, objets ou actes de toute nature qui portent atteinte à l'honneur ou à la considération de la victime, du fait de son genre.

2018

- Promulgation de la loi renforçant la lutte contre les violences sexuelles et sexistes. Comprenant quatre points :
- ▶ l'étendue du délai de prescription des crimes sexuels commis sur des mineurs à 30 ans à partir de la majorité de la victime,
 - ▶ le renforcement des dispositions du code pénal pour réprimer les infractions sexuelles sur les mineurs,
 - ▶ la création d'une infraction d'outrage sexiste pour réprimer le harcèlement dit "de rue" et l'élargissement de la définition du harcèlement en ligne.



La mission départementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes

Pour porter cette ambition politique et sociétale, le Président du Département a créé en décembre 2015 une délégation, spécifiquement dédiée à la construction d'une réelle égalité entre les femmes et les hommes, dans les différents champs d'influence du Département. Cette délégation est un binôme, confié à une femme et un homme, représentant l'urbain et le rural :



► **Clara Azevedo** – Conseillère départementale du canton de Bordeaux 1, Présidente de la commission Jeunesse. clara.azevedo@gironde.fr



► **Jean Galand** – Conseiller départemental du canton du Libournais Fronsadais, Président de la commission "Aides aux communes et aux EPCI", membre du Haut Conseil à l'Égalité. jean.galand@gironde.fr

Installée en février 2016, cette délégation égalité femmes-hommes s'appuie sur une chargée de mission et un coordonnateur de gestion, rattaché.e.s au Directeur général des services.

La feuille de route 2016-2021 de la mission EFH a été adoptée à l'unanimité par l'Assemblée plénière départementale lors du vote du budget supplémentaire en juin 2016. Elle définit des orientations et des objectifs à atteindre en matière d'égalité femmes-hommes, en interne (en rapport avec la politique de gestion des ressources humaines) et en externe (dans la mise en œuvre des politiques départementales sur le territoire girondin).

Positionnée stratégiquement de manière transversale sur le suivi et la coordination de la politique départementale d'égalité entre les femmes et les hommes, la mission anime un comité de pilotage.

Afin de suivre la transposition opérationnelle des orientations de la feuille de route, sur les actions de la collectivité, un comité de coordination et un comité technique ont été mis en place, regroupant des représentantes et des représentants de l'ensemble des directions générales adjointes, des services départementaux et de la direction générale.

► Les référent.e.s EFH

Edwige LUCBERNET (DGSD/Dir Com)
Clélia PHIQUEPAL / Séverine GOUMI (DGAS/PSVS)
Béatrice LOLON (DGAS/DII)
Pascale LEGRAND (DGAS/PRS)
Johanna LASCAUX (DGAS/PTS Bassin)
Christine TABOURET (DGAS/PTS Bordeaux)
Sandra MAINGUY (DGAS/PTS des Graves)
Patrice EMARS (DGAS/PTS Libourne)
Céline BARBE (DGAS/PTS Haute Gironde)
Jérôme LAJUS (DGAS/PTS Portes Medoc)
Carole DABAN (DGAS/PTS Sud Gironde)
Fabienne COZ (DGAT)
Bruno HALTY (DGAR/DRH)
Pascal DOURNEAU (DGAC/documentation)
Karine CHATELIER (DGAC/DCC)
Élodie CASSANET (DGAC/DCC)
Lucie DUCARNE (DGAC/Archives)
Gaël GUIGNARD (DGAJ/DC)
Claire GOUARDES (DGAJ/DSLVA)
Mathieu ARBES (DGAJ/DJEC)
Karine SEGUIER (HDGA/Gironde Ressources)
Hervé PRADIER (HDGA/Gironde Ressources)

État des lieux de l'égalité femmes - hommes

Le rapport de situation comparée de l'Institution est composé d'une série d'indicateurs sexués portant sur les ressources humaines d'une organisation. Il répond à trois objectifs :

► **mesurer les écarts** : quelle est la situation des femmes et celle des hommes ? L'évolution des écarts est-elle positive ou négative ?

► **comprendre les écarts** (trois types d'écarts) :

- Des écarts de situation peuvent être constatés et se justifier du fait de profils différents de femmes et d'hommes. Par exemple, on observe que les femmes et les hommes n'occupent pas les mêmes métiers ou que les hommes ont plus d'ancienneté que les femmes.
 - Certains écarts peuvent être liés aux inégalités structurelles que l'on connaît entre les femmes et les hommes. Ainsi, compte tenu de la prégnance des stéréotypes sexués dans l'orientation scolaire, les femmes sont majoritaires en filière administrative et les hommes en filière technique.
 - Enfin, des écarts peuvent aussi surgir sans raison évidente, comme un taux d'accès à la formation moindre pour les femmes de catégorie C, des aménagements du temps de travail différents d'un service à un autre, etc.
- Il est alors important de creuser, pour déceler dans les processus RH de la collectivité, d'éventuelles discriminations directes ou indirectes.

► **corriger les écarts** :

Même partielle, l'explication des écarts va permettre de définir des objectifs de progrès et les actions à mener à court et moyen terme. Cette démarche doit s'appuyer

sur le dialogue social, qui doit être la suite donnée à la participation des agentes et agents au travers d'un questionnaire. Les indicateurs du RSC sont définis par le décret n° 2013-1313 du 27 décembre 2013 relatif au rapport annuel sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique, ils sont au nombre de 27 et se répartissent en 6 sous thèmes :

- Les conditions générales d'emploi,
- La rémunération,
- La formation,
- Les conditions de travail,
- Les congés,
- L'organisation du temps de travail.

Ces indicateurs vont permettre de mesurer la situation comparée des femmes et des hommes et de mettre en évidence les éventuelles situations d'inégalité.

Les données présentées dans ce rapport sont extraites du dernier bilan social 2017 et concernent le recrutement, la formation, le temps de travail, la promotion professionnelle, les conditions de travail, la rémunération et l'articulation entre vie professionnelle et personnelle.

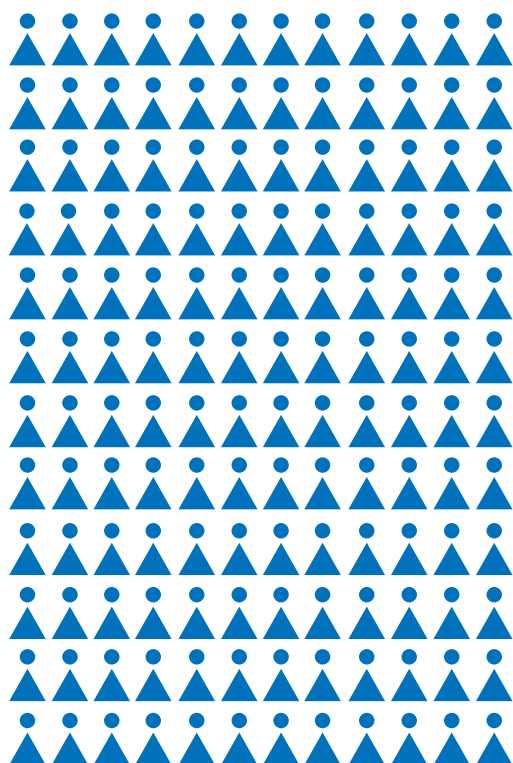
N.B. : ne sont pas comptabilisés dans les chiffres de ce rapport les assistantes familiales et les assistants familiaux, les effectifs de la Direction des Transports Maritimes Départementaux et du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille.

Données du bilan social 2019

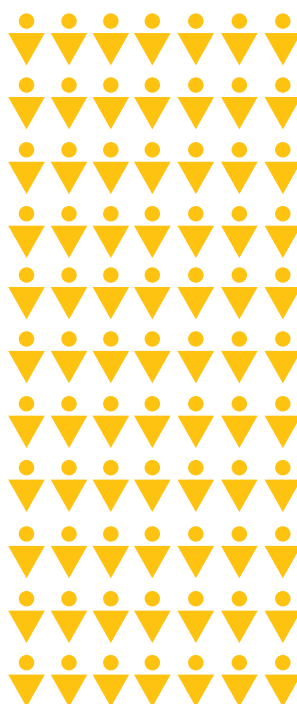
Effectifs

 = 20 femmes  = 20 hommes

TITULAIRES

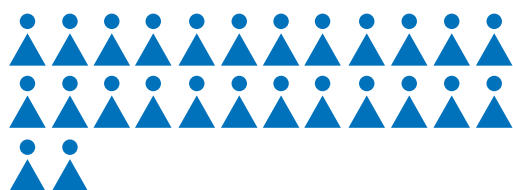


66%
soit
2 921 femmes
titulaires



34%
soit
1 504 hommes
titulaires


CONTRACTUELS

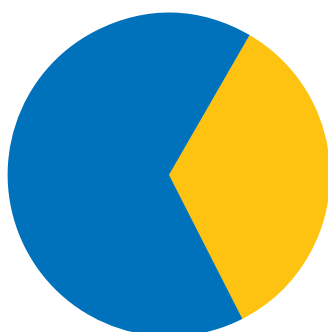



73%
soit
622 femmes
titulaires



27%
soit
228 hommes
contractuels

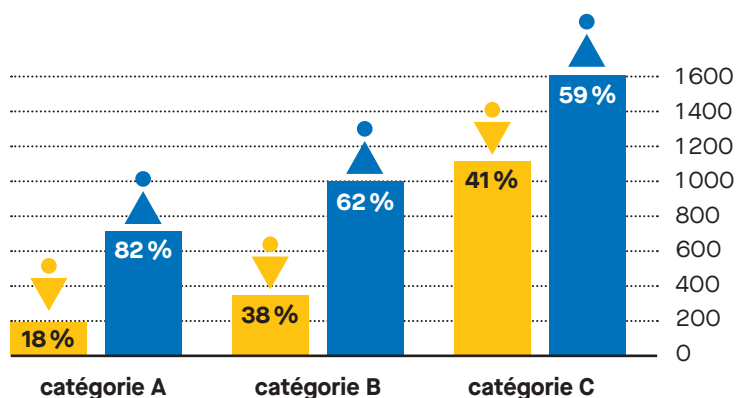

67%
soit
3 543 femmes




33%
soit
1 732 hommes

Catégories

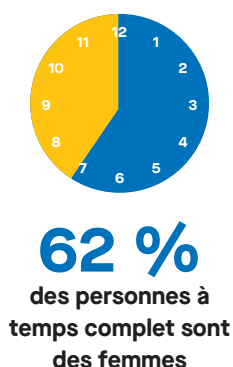
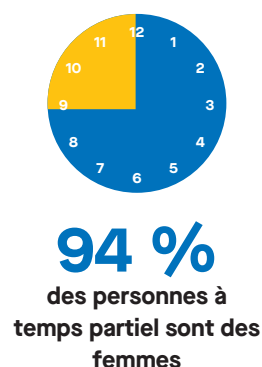
► Répartition des effectifs par catégorie et par sexe



La répartition par genre montre un pourcentage plus significatif de femmes parmi les effectifs du Département (67 %) qu'au niveau national (62 %).

On remarque une part plus importante de femmes chez les contractuels départementaux que sur le plan national. Cela peut s'expliquer par des remplacements plus nombreux dans le domaine social et dans les collèges sur des métiers plus féminisés.

Temps de travail



Télétravail



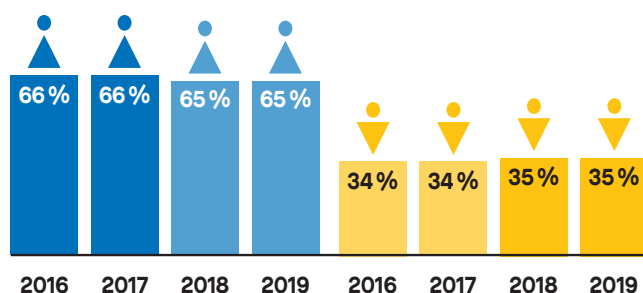
Congé parental



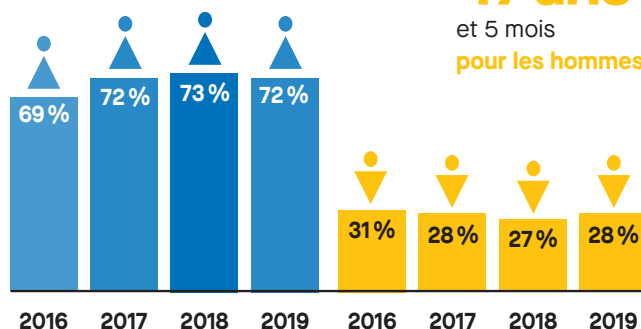
Âge des agent·e·s

ÂGE MOYEN
46 ans
et 1 mois
pour les femmes

55 ANS ET +



30 ANS ET -



47 ans
et 5 mois
pour les hommes

Filières

Effectifs en ETP (Equivalent Temps Plein)

► ADMINISTRATIVE



84 %
soit **1414 femmes**
dans la filière
administrative

16 %
soit **273 hommes**
dans la filière
administrative

► CATÉGORIE A



► ANIMATION

40 %
soit **2 femmes**
dans la filière
animation



60 %
soit **3 hommes**
dans la filière
animation

► CULTURELLE



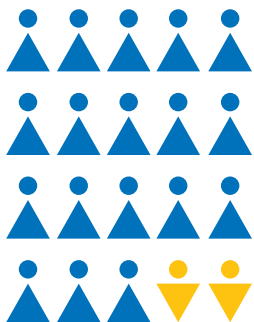
soit **68 femmes**
dans la filière culturelle



soit **19 hommes**
dans la filière culturelle

► MÉDICO-SOCIALE

= 10 femmes = 10 hommes (environ)

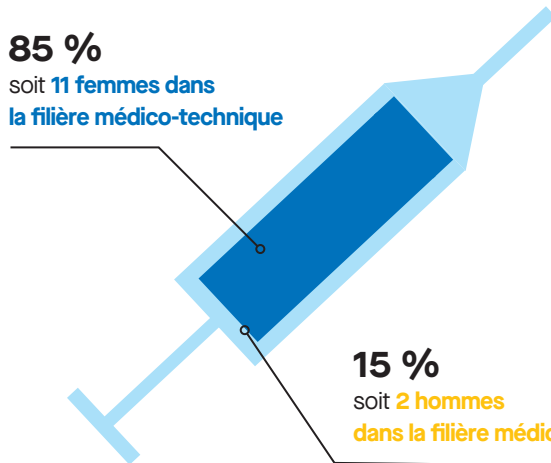


96 %
soit **309 femmes**
dans la filière
médico-sociale

4 %
soit **14 hommes**
dans la filière
médico-sociale

► MÉDICO-TECHNIQUE

85 %
soit **11 femmes** dans
la filière médico-technique



15 %
soit **2 hommes**
dans la filière médico-technique

► SOCIALE

93 %
soit **618 femmes**
dans la filière
sociale



7 %
soit **45 hommes**
dans la filière
sociale

► SPORTIVE

22 %
soit **8 femmes**
dans la filière sportive



78 %
soit **28 hommes**
dans la filière
sportive



► TECHNIQUE

44 %
soit **1 024 femmes**
dans la filière technique

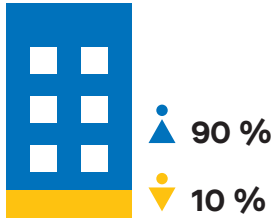


56 %
soit **1 312 hommes**
dans la filière technique

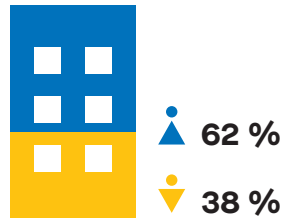


Répartition des effectifs femmes/hommes

DGAS*
1 804 personnes



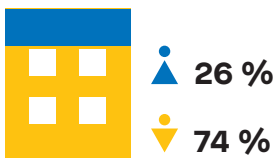
DGAJ*
1 394 personnes



BOE*



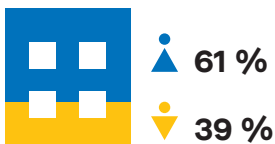
DGAT*
745 personnes



DGAC*
402 personnes



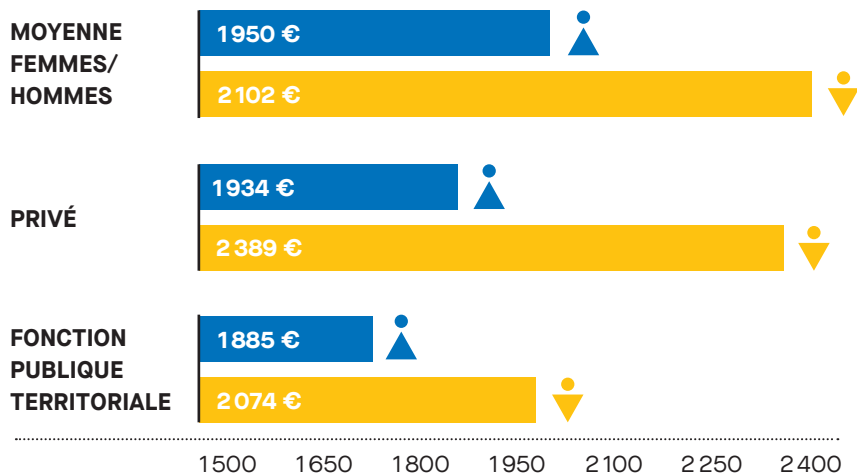
DGAR*
690 personnes



Parmi les DGA dont l'effectif est important, on peut signaler que la DGA Solidarité est composée à 90% de femmes alors que celle chargée des services techniques est composée de 75 % d'hommes. La différence de salaire net est de 148€ en moins pour les femmes (contre 147€ en 2017 et 194€ en 2016). Parmi les explications, on peut mettre en avant le travail à temps partiel des femmes et la part plus importante d'agentes placées en maladies de longue durée qui influencent la rémunération.

*cf. Lexique p.88

Salaire net moyen en France



Absences maladie

ARRÊT MALADIE ORDINAIRE DE 1 JOUR OU +



5 femmes /5

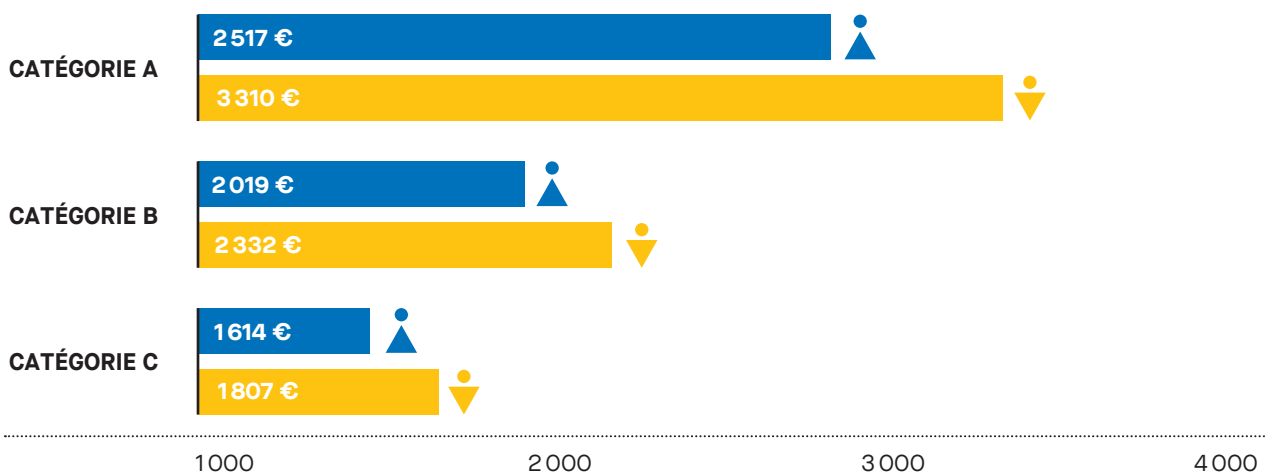


4 hommes /5

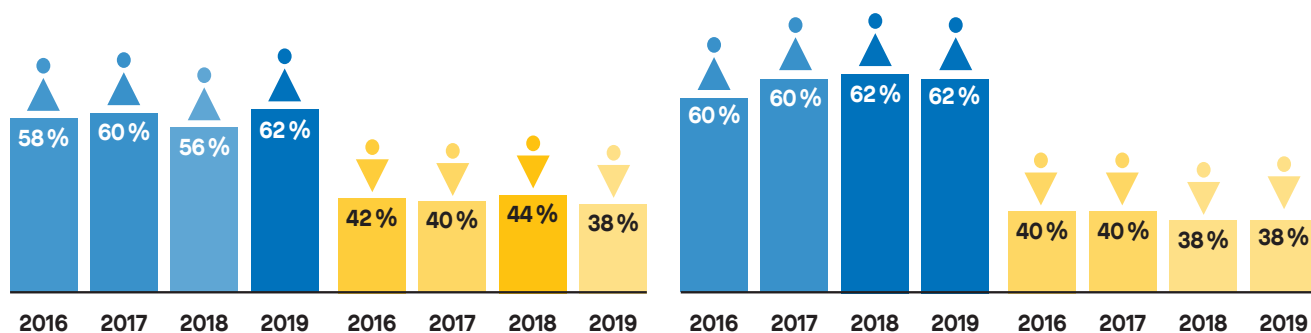
Salaire net moyen au Département de la Gironde



Salaire net moyen par catégorie au sein de la collectivité

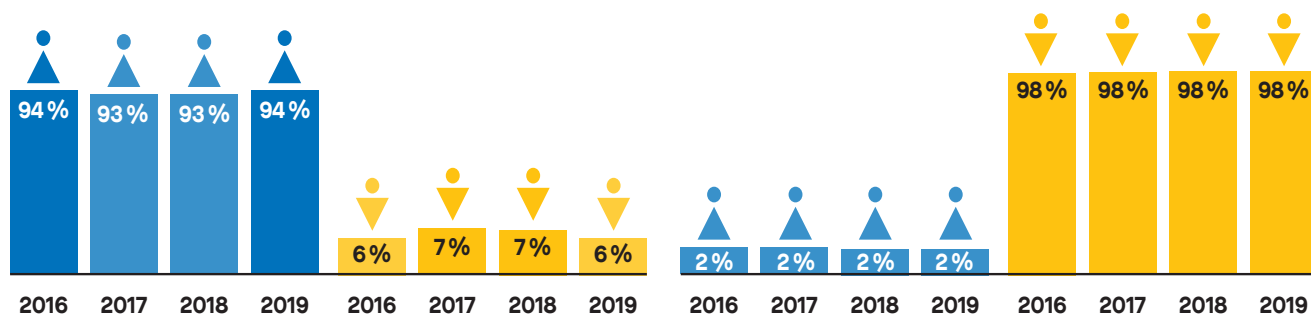


Fonctions / Métiers



DGS - DGA / DIRECTION

MANAGER

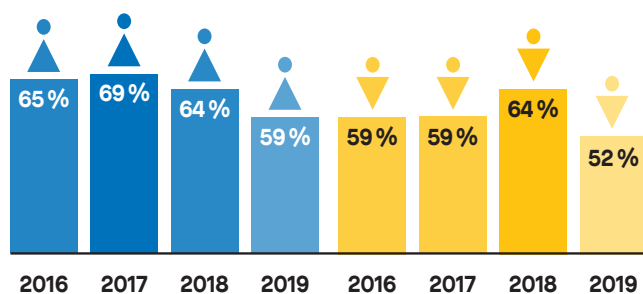


TRAVAIL SOCIAL

EXPLOITATION ET ENTRETIEN DE VOIRIE

Formation

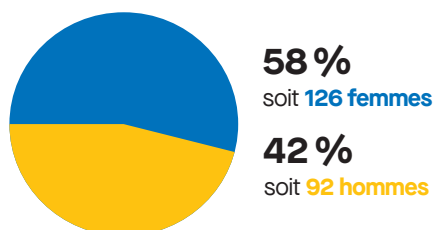
TAUX DE DÉPART



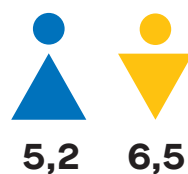
Certains métiers restent très marqués par la séparation des genres. Pour les emplois de direction, les femmes sont majoritaires à l'exception des emplois fonctionnels de DGS/DGA.

Accidents du travail

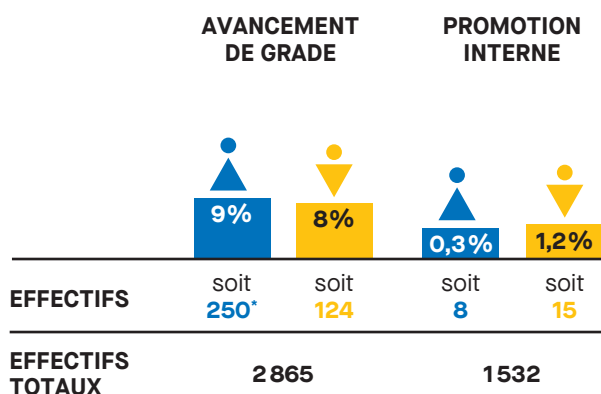
ACCIDENT SERVICE



TAUX D'OCCURENCE

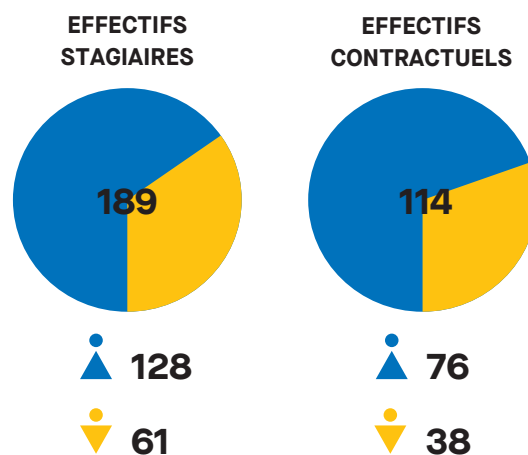


Avancement de carrière



* L'écart constaté entre les agentes et les agents est lié au plus grand taux de "promouvables" chez les hommes que chez les femmes.

Titularisation



Lexique

Accidents de travail :

On distingue 2 catégories d'accidents de travail, les accidents liés aux déplacements de la personne appelés "accidents de trajet" et les accidents survenus dans le cadre des activités de la personne appelés "accidents de service".

Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi (BOE) :

Tout employeur de droit public ou privé occupant au moins 20 salarié·e·s depuis plus de 3 ans est tenu d'employer des travailleurs et travailleuses handicapé·e·s dans une proportion de 6 % de l'effectif total de l'entreprise ou de l'administration.

NB: Ne sont pas comptabilisés dans les chiffres de ce rapport les effectifs concernant l'assistance familiale, les effectifs de la Direction des Transports Maritimes Départementaux et du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille.

Fonctionnaires :

Sont comptabilisé·e·s les agent·e·s titulaires et stagiaires.

Non titulaires :

Sont comptabilisé·e·s les agent·e·s non titulaires quelque soit le type d'engagement (CDI, emploi de Cat A, vacance d'un emploi, remplacement, besoin saisonniers,...).

Salaire net moyen :

Il correspond à la somme du net à payer à l'agent·e (le traitement brut moins les cotisations salariales).

Taux d'occurrence ou fréquence accident de travail :

Il s'agit du nombre d'arrêts pour 100 agent·e·s.

Plan d'actions départemental pour l'égalité entre les femmes et les hommes

La mission égalité femmes-hommes installée en février 2016 a conduit une réflexion aboutissant à l'adoption d'une feuille de route 2016-2020 et comportant 6 orientations ainsi que des objectifs de progrès.

Les attentes du législateur concernant le rapport sur la situation d'égalité entre les femmes et les hommes, notamment dans le cadre des politiques conduites par le Département sur son territoire, sont précisées par décret :

« Le rapport présente les politiques menées par le Département sur son territoire en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, telles que définies à l'article 1er de la loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes. Il fixe des orientations pluriannuelles et des programmes de nature à favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes.

Ce rapport comporte un bilan des actions conduites à cette fin dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques. »

À la différence de l'évaluation de l'égalité professionnelle pour laquelle nous disposons de tous les indicateurs sexués définis par la loi, renseignés obligatoirement par la collectivité, il n'existe pas d'obligations similaires pour les politiques que le Département conduit sur son territoire.

L'exercice des compétences départementales fait déjà une large part à la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes :

- ▶ Dans la gestion du RSA, en accordant une attention particulière aux freins genrés à l'emploi.
- ▶ À travers ses missions obligatoires, dans le domaine de l'aide sociale à l'enfance (ASE), de la protection maternelle infantile (PMI) de la dépendance, de l'éducation.
- ▶ Dans le cadre de la gestion des crédits du Fonds Social Européen au titre de ses compétences d'inclusion sociale.

La mise en place du plan d'actions départemental pour l'égalité femmes-hommes (PADEFH) a été co-construite à l'appui d'une consultation élargie pour répondre aux impératifs de transversalité de la mission. En effet, le sujet de l'égalité entre les femmes et les hommes, touche tout le monde et nécessite l'investissement de toutes et tous.

La méthode retenue pour construire ce plan d'action concilie des approches différentes mais complémentaires :

- ▶ Il s'agit d'une part de structurer les politiques départementales en développant les outils, notamment statistiques, nous permettant de mesurer l'impact et les progrès de nos politiques sous l'angle de l'égalité femmes-hommes.
- ▶ D'autre part, il s'agit de lutter contre les stéréotypes à l'origine des inégalités, en conduisant des actions spécifiques de communication et de sensibilisation du public, des agentes et des agents, des élues et des élus, des citoyennes et des citoyens, en rendant visible des inégalités profondément enracinées dans notre culture et dans notre vie quotidienne.

Le plan d'actions départemental pour l'égalité femmes-hommes (PADEFH) constitue donc un support pour amorcer cette politique d'égalité réelle, conduire la réflexion sur la base des actions proposées et les enrichir de la participation de toutes et de tous dans leurs déclinaisons opérationnelles.

Cette implication collective doit nous permettre d'étalonner la politique départementale en la matière, afin de se donner les moyens de mesurer, chaque année, les progrès réalisés vers l'égalité réelle.



L'égalité femmes-hommes, c'est l'égalité de parole.

**Le Département défend
l'évolution des rapports d'égalité
femmes-hommes.**

gironde.fr/egalite



UNION EUROPÉENNE

Le projet est cofinancé
par le Fonds social
européen dans le cadre
du programme
opérationnel national
« Emploi et Inclusion »
2014-2020



Gironde
LE DÉPARTEMENT

Orientations et objectifs retenus



2016-2020

Agir pour l'égalité professionnelle des agentes et agents du Département

Faire progresser les agentes et les agents tout au long de leur parcours professionnel

OBJECTIF 1

- ▶ garantir la non-discrimination dans les processus de recrutement

OBJECTIF 2

- ▶ faciliter l'égal accès des femmes et des hommes aux formations

OBJECTIF 3

- ▶ identifier et lever les freins « genrés » à l'avancement

OBJECTIF 4

- ▶ associer les partenaires sociaux et rendre régulièrement compte du travail de la mission

Faciliter l'articulation des temps de vie professionnels et personnels

OBJECTIF 5

- ▶ informer les agentes et les agents des règles et des effets en termes de carrière de leur choix, en matière de congés familiaux et de temps partiel

OBJECTIF 6

- ▶ développer les différentes formules de télétravail et mettre en place une politique d'investissement pour développer les tiers lieux

OBJECTIF 7

- ▶ réaliser une étude sur les besoins des agentes et des agents en mode d'accueil de leurs jeunes enfants et mettre en place un dispositif d'aides dans ce domaine

Lutter contre toutes les discriminations et toutes les violences faites aux agentes et aux agents sur leurs lieux de travail

OBJECTIF 8

- ▶ prendre en compte toutes les formes de discrimination et de violence liées au sexe et à l'orientation sexuelle (harcèlement, misogynie, misandrie, homophobie). Garantir la confidentialité des signalements et la rapidité des réponses

OBJECTIF 9

- ▶ mener des campagnes de sensibilisation en interne

OBJECTIF 10

- ▶ garantir un environnement de travail de qualité

OBJECTIF 11

- ▶ accompagner et protéger les agentes et les agents victimes de violences professionnelles et/ou conjugales

Agir pour l'égalité de toutes les Girondines et de tous les Girondins

Sensibiliser à l'égalité femmes-hommes et accompagner chacune et chacun tout au long de la vie

OBJECTIF 12

- ▶ poursuivre et étendre le travail d'éducation pour l'égalité filles-garçons

OBJECTIF 13

- ▶ favoriser les mesures contribuant à l'épanouissement des personnes et permettant l'articulation des temps de vie (modes d'accueils jeunes enfants, mobilité pour tous, accès à la culture)

OBJECTIF 14

- ▶ sensibiliser les citoyens et les citoyennes, les professionnelles et les professionnels, les usagères et les usagers à la lutte contre les stéréotypes sexués dès le plus jeune âge

OBJECTIF 15

- ▶ promouvoir les actions d'inclusion prenant en compte l'enjeu d'égalité

OBJECTIF 16

- ▶ étudier la spécificité de la place des femmes et des hommes dans la prise en charge des personnes dépendantes, personnes handicapées et personnes âgées

OBJECTIF 17

- ▶ étudier les enjeux liés aux usages de l'espace et des territoires

OBJECTIF 18

- ▶ veiller aux questions de sécurité des usagers et usagères du personnel notamment dans les transports publics

Encourager et soutenir les initiatives locales en faveur de l'égalité

OBJECTIF 19

- ▶ étudier des mesures incitatives au moyen des subventions départementales

OBJECTIF 20

- ▶ mobiliser la commande publique pour impliquer les entreprises

OBJECTIF 21

- ▶ favoriser l'égalité femmes-hommes, filles-garçons, dans le sport et la vie associative

OBJECTIF 22

- ▶ créer un label et un prix promouvant l'exemplarité des initiatives en matière d'égalité femmes-hommes

Un Département exemplaire en matière d'égalité

OBJECTIF 23

- ▶ veiller à la mixité des chantiers et des instances auxquelles le Département participe, et des actions qu'il met en œuvre

OBJECTIF 24

- ▶ prévenir les préjugés fondés sur des rôles stéréotypés à travers des campagnes d'information et sa communication en général

OBJECTIF 25

- ▶ réaliser un diagnostic territorial en lien avec les « Pactes territoriaux »

OBJECTIF 26

- ▶ fonder un observatoire de l'égalité en Gironde

OBJECTIF 27

- ▶ obtenir le label « Égalité » délivré par l'AFNOR

OBJECTIF 28

- ▶ signature de la Charte Européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Déclinaison d'une charte départementale



L'égalité femmes-hommes, c'est le droit de vivre sans violences.

**Le Département défend
l'évolution des rapports d'égalité
femmes-hommes.
gironde.fr/egalite**



UNION EUROPÉENNE

Ce projet est cofinancé
par le Fonds social
européen dans le cadre
du programme
opérationnel national
«Emploi et Inclusion»
2014-2020



En 2021



**Le Département
poursuit son
engagement pour
l'égalité en Gironde.**

Encourager et soutenir les initiatives en faveur de l'égalité

Au 31 décembre 2020, le premier plan d'action départemental pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2016-2020 arrive à échéance.

Un travail est déjà engagé pour proposer, en 2021, à la prochaine Assemblée départementale un nouveau plan d'action départemental pour l'égalité entre les femmes et les hommes, pour la diversité et contre les discriminations.

Dès janvier, la mission égalité femmes-hommes propose que les actions inscrites au plan d'action actuel soient poursuivies jusqu'à la délibération du plan d'action départemental 2021-2025.

La mission égalité femmes-hommes a comme objectifs prioritaires en 2021 :

- ▶ favoriser l'égalité femmes-hommes, filles-garçons, dans le sport, la vie associative et la culture
- ▶ étudier la spécificité de la place des femmes et des hommes dans la prise en charge des personnes dépendantes, personnes handicapées et personnes âgées
- ▶ renforcer l'engagement du Département pour la prévention et la lutte contre les violences faites aux femmes

Direction générale adjointe chargée de l'environnement, de la culture, du document et de l'accueil (DGAC)

OBJECTIF 9

À l'occasion des événements organisés par la mission égalité femmes-hommes :

- ▶ mise à disposition d'ouvrages et de presse spécialisés sur l'égalité professionnelle ou encore sur les stéréotypes sexués
- ▶ animation du stand presse et ouvrages
- ▶ construire un outil partagé au pôle culture et documents départemental (PCDD) type guide « Ressources » sur la thématique égalité filles-garçons et femmes-hommes (2019-2021)
- ▶ achats de documentation interne sur la thématique Égalité filles-garçons

OBJECTIF 12

- ▶ proposer des ateliers pédagogiques sur la place des femmes dans l'histoire
- ▶ réalisation d'une mallette pédagogique égalité filles-garçons à destination des primaires et secondaires

OBJECTIF 14

- ▶ production d'une bibliographie «filles, garçons, si différentes ?» Sélection pour les 3-6 ans

OBJECTIF 15

- ▶ dispositif PLACE (Plateforme de Coopération pour l'Emploi culturel) : recrutement (jury mixte) et accompagnement pour le développement professionnel de 120 personnes, dans le cadre d'un cofinancement du Fonds Social Européen

OBJECTIF 19

- ▶ poursuite de la sensibilisation du jury des Scènes d'été itinérantes à tous les stades du dispositif
- ▶ depuis 2018, ce critère de mixité est inscrit dans le règlement d'intervention - pérennisation de la sensibilisation

OBJECTIF 20

- ▶ collecte d'archives privées sur les femmes en Gironde

Direction générale adjointe chargée de la jeunesse, l'éducation, le sport et la vie associative (DGAJ)

Direction des Collèges (DC)

OBJECTIF 20

Poursuite du travail engagé avec l'Arôbe, selon le calendrier de production des projets dans le Plan Collèges Ambition 2024 :

- ▶ diagnostics sur collèges existants (Blanquefort Emmanuel Dupaty - Saint-Médard Hastignan - Coutras Henri de Navarre) consistant à faire un état des lieux permettant d'identifier et de mettre en évidence des «ségrégations» ou relégations des filles, puis rechercher avec les usagers des solutions de rééquilibrage
- ▶ analyse de l'esquisse de 13 projets de collèges en construction ou en restructuration afin d'apporter un avis ou faire des propositions visant à améliorer la mixité des usages des espaces

Direction de la jeunesse, de l'éducation et de la citoyenneté (DJEC)

OBJECTIF 12

- ▶ poursuite de la commission égalité filles-garçons du Conseil départemental des jeunes
- ▶ projets de citoyenneté active : maintien et renfort de la thématique égalité filles-garçons en 2019-2020
- ▶ prix lecture collégiennes et collégiens : sélection paritaire des auteurs et auteures et sélection spécifique d'un ouvrage sur la thématique égalité et sport

- ▶ festival de ciné-débat « Les Toiles citoyennes » : sélection de films abordant la thématique EFH lors des éditions 2020
- ▶ poursuite de financements spécifiques permettant de développer des actions de sensibilisation (dispositif Manifest'actions, Jeunes en Actions...)
- ▶ poursuite des actions de sensibilisation auprès des jeunes services civiques 18-25 ans : formation de tous les jeunes en service civique dans le cadre de la nouvelle opération de service civique IEJ (128 jeunes Neet)
- ▶ maintien du recueil de données genrées dans l'ensemble des formulaires d'appels à projets et de bilans jeunesse (DJEC, DCC, DSLVA...) et d'exploitation des statistiques
- ▶ sensibilisation via les formulaires de demandes d'accompagnement et de subvention : « Dans le cadre de sa politique en faveur de l'égalité femmes-hommes, le Département de la Gironde est particulièrement attentif à la prise en compte de la relation filles-garçons dans les projets menés en direction des jeunes et des thématiques qui en découlent : lutte contre les stéréotypes et le sexisme, égalité filles-garçons, mixité dans les actions... »
- ▶ prévention spécialisée : accentuer ses missions avec la mise en œuvre de travaux sur l'occupation des espaces publics par les filles
- ▶ travail avec les missions locales sur les questions de formation et de suivis des jeunes
- ▶ poursuite des actions de sensibilisation et d'information auprès des jeunes et des associations partenaires
- ▶ itinéraires Jeunes (Schéma départemental Jeunesse) : valorisation des projets citoyens, hors temps scolaire, sur cette thématique
- ▶ programme européen IEJ : données genrées pour les plateformes de repérage des jeunes

Direction des loisirs, des sports et de la vie associative (DLSVA)

OBJECTIF 19 ET 21

- ▶ développer l'axe égalité dans les partenariats sportifs avec le CDOS33 et les Comités sportifs girondins
- ▶ réflexion sur le soutien du haut niveau amateur en faveur de l'Égalité
- ▶ poursuivre l'accompagnement des associations menant des actions sur les territoires en faveur de l'Égalité
- ▶ suivi de la mise en œuvre sur les territoires et valorisation des projets retenus dans le cadre de l'appel à projets associatifs "Égalité femmes-hommes : les associations agissent pour une appropriation égalitaire de l'espace public"

OBJECTIF 21

- ▶ poursuivre les actions engagées pour l'égal accès aux dispositifs d'animations sportives du Département sur les territoires (composition des équipes d'encadrement et choix des disciplines proposées dans le cadre des animations sportives)

- ▶ développer les actions engagées pour sensibiliser les éducatrices et éducateurs recruté.e-s par les Communes et Groupements pour mener les animations sportives sur les territoires
- ▶ développer l'accompagnement des porteurs et porteuses de projets pour favoriser l'Égalité dans l'accès aux équipements sportifs subventionnés
- ▶ faire évoluer le format de la sensibilisation des dirigeant.e-s et bénévoles associatifs à l'Égalité

Direction générale adjointe chargée des ressources (DGAR)

Direction des ressources humaines (DRH)

OBJECTIF 1

- ▶ favoriser la mixité des jurys
- ▶ appliquer les dispositions légales concernant la mixité des emplois fonctionnels
- ▶ intégrer ces garanties de la non-discrimination dans les processus de recrutement dans le cadre de la charte de mobilité interne

OBJECTIF 2

- ▶ renforcer les actions de promotion des formations en interne pour en faciliter l'accès
- ▶ développer des formations professionnelles proches du lieu de travail et via des formations en e-learning à distance
- ▶ accompagner les agentes et les agents par une action de formation d'adaptation à l'emploi spécifique, après une interruption de carrière
- ▶ développer les actions de formation pour les agentes et les agents des collèges et les agentes et les agents en charge du nettoyage des locaux départementaux majoritairement des femmes
- ▶ développer les actions de formation pour les Centres Routiers Départementaux (CRD) et les Centres d'Exploitation (CE) pour les agentes et les agents d'exploitation, majoritairement des hommes

OBJECTIF 3

- Un travail de réflexion doit s'engager au sein de notre collectivité pour imaginer des améliorations dans l'organisation du temps de travail, les règles de vie interne... afin de faciliter la conciliation des temps de vie professionnelles et privés
- ▶ aménager les horaires : instaurer en tant que bonne pratique, l'absence de réunion commençant après 16 heures
 - ▶ aménager les postes à responsabilité
 - ▶ étudier la création d'une conciergerie afin de satisfaire un certain nombre de services (démarches administratives, courses...) pour faciliter la vie au quotidien des agents et des agentes

OBJECTIF 4

- ▶ présenter chaque année, pour avis en comité technique, le rapport sur la situation d'égalité entre les femmes et les hommes dans la collectivité, a minima sur la partie interne consacrée à l'égalité professionnelle

OBJECTIF 5

- ▶ développer des plaquettes d'informations à destination des agentes et des agents sur les droits et les dispositifs d'accompagnement et sur l'impact des différents congés familiaux (congé parental, de solidarité familiale, de présence parentale, demande de disponibilité pour élever un enfant de moins de 8 ans ou demande de temps partiel) par rapport à leurs carrières

OBJECTIF 6

- ▶ continuer à développer le travail bi-localisé (dans les locaux différents au Département et le travail dans des tiers lieux c'est-à-dire dans des locaux n'appartenant pas au Département)
- ▶ intégrer systématiquement dans la politique patrimoniale départementale d'investissement en interne, mais aussi de soutien à l'investissement en externe, une étude sur la possibilité d'instaurer des formules de télétravail dans les locaux nouvellement construits

OBJECTIF 8

- ▶ sensibiliser/former l'encadrement et les agentes et les agents aux comportements discriminatoires, aux risques et aux sanctions de tels comportements
- ▶ intégrer cet objectif au plan de formation de la collectivité
- ▶ organiser à destination des agentes « encadrantes » et des agents « encadrants » des formations/informations pour mieux définir, connaître, prévenir et traiter le harcèlement sexuel et moral
- ▶ intégrer ces informations dans Mascaret à destination des agentes et des agents
- ▶ associer les CHSCT et CT pour évaluer, analyser et définir des mesures de prévention correctrices

OBJECTIF 9

- ▶ mettre en place des formations largement ouvertes aux agentes et aux agents pour sensibiliser à l'identification des comportements discriminatoires
- ▶ former/sensibiliser l'encadrement aux cas concrets de discrimination, aux outils à mobiliser pour y faire face, aux actions de prévention à conduire
- ▶ inscrire ces actions au plan de formation

OBJECTIF 11

- ▶ initier en interne des actions de communication et de sensibilisation mobilisant les instances représentatives du personnel dédiées (CHSCT) et le service d'action sociale pour le personnel départemental

Direction générale adjointe chargée de la solidarité (DGAS)

Pôle solidarité autonomie (PSA)

OBJECTIF 16

- ▶ poursuite de l'action en faveur de la professionnalisation des personnels de l'aide à domicile et de l'accompagnement des proches aidants des personnes âgées et des personnes en situation de handicap

Pôle Solidarité Développement Social (PSDS)

Direction de l'Inclusion et de l'Insertion (DII)

OBJECTIF 19

- ▶ aides financières aux associations pour leurs actions en faveur de l'égalité femmes-hommes (Maison des femmes, CIDFF, Femmes solidaires, Mouvement Le Cri, le CACIS, ...)
- ▶ le recueil des données qualitatives sera travaillé. La dimension égalité femmes-hommes sera prise en compte dans la stratégie « insertion 2019 » (déclinaison en Gironde de la stratégie nationale de lutte contre le Plan Pauvreté)
- ▶ communiquer et sensibiliser les partenaires à l'EFH à travers les documents conventionnels : sur chaque convention, l'adoption du PADEFH par l'Assemblée départementale sera visée
- ▶ en préambule de toute demande de subvention, il sera précisé que « Dans le cadre de sa politique en faveur de l'EFH, le Département de la Gironde est particulièrement attentif à la dimension égalitaire dans les projets »
- ▶ mise en œuvre d'une analyse qualitative, auprès des opérateurs subventionnés au titre de l'insertion sociale, professionnelle et de l'IAE (insertion par l'activité économique) de la prise en compte de l'égalité femmes-hommes par la question « Quelles actions comptez-vous mener pour favoriser la mixité femmes-hommes dans votre projet ? »

Pôle Territorial de Solidarité (PTS)

PTS Porte du Médoc

OBJECTIF 13

- ▶ poursuite de l'action collective sur la circonscription de Mérignac « Pause Maman » portée collectivement par le service social, l'ADAV et le CCAS, en lien avec la médiathèque de Mérignac s'adressant à des femmes issues de la communauté des gens du voyage, visant à favoriser la scolarisation des jeunes enfants

OBJECTIF 14

- ▶ mettre à disposition des livres luttant contre les stéréotypes dans les salles d'attente de nos services
- ▶ lors des consultations de PMI, temps d'échange avec les parents sur les jeux filles / garçons

OBJECTIF 19

- ▶ sensibiliser les acteurs de l'insertion socio-professionnelle à l'intégration non genrée des publics sur des opérations, actions de formation comme par exemple le dispositif Chantier Formation Insertion (métiers de l'aéronautique ou de la propreté par exemple)

PTS du Libournais

OBJECTIF 15

- ▶ poursuite de l'action collective de re-mobilisation de femmes allocataires du RSA très éloignées de l'emploi afin de les inscrire dans un parcours d'insertion, leur permettre une autonomie sociale et de tendre vers des accompagnements de droit commun ou des actions d'insertion professionnelle. Des évolutions sont également prévues dans la continuité de l'action par la mise en place d'ateliers d'initiation au numérique en lien avec la Médiathèque municipale de St-Denis-de-Pile et l'organisme de formation Imagin'Actions de Coutras

PTS du Sud Gironde

OBJECTIF 15

- ▶ poursuite de l'action « Femmes en Sud Gironde » à la MDSI de Bazas afin de proposer un espace collectif permettant une ouverture sur l'extérieur et tisser du lien social, sortir d'un isolement social induisant de la souffrance psychologique

Direction générale adjointe chargée des territoires (DGAT)

OBJECTIF 8

- ▶ communiquer et sensibiliser l'ensemble des agentes et des agents à la non-discrimination via le kit des bonnes pratiques-accompagnement

OBJECTIF 9

- ▶ continuer les campagnes de communication auprès des agentes et des agents de la DGAT

OBJECTIF 10

- ▶ accompagner le référentiel managérial auprès des managers de la DGAT
- ▶ mettre en place le parcours d'intégration pour l'ensemble des nouveaux arrivants au sein de la DGAT en déclinant les valeurs de la mission égalité femmes-hommes
- ▶ mettre en place un moment d'échange entre CRD et Parc routier sur les missions genrées et les femmes dans les métiers techniques (réactions du public, réactions de collègues « binôme », organisation du travail au quotidien, partage des tâches, particularités, freins et leviers (au vu de la forte mobilisation des CRD durant la semaine de l'égalité professionnelle organisée par la mission égalité femmes-hommes)

OBJECTIF 25

- ▶ valoriser les actions déclinées dans les pactes territoriaux
- ▶ valoriser le travail réalisé sur le logement auprès des femmes et hommes en situation de monoparentalité

Direction générale des services départementaux (DGSD)

Direction de la Communication

OBJECTIF 14

- ▶ veiller à la représentativité équitable filles/garçons, femmes/hommes dans l'iconographie et dans la rédaction des textes sur les divers documents de communication

OBJECTIF 24

- ▶ campagne de communication sur l'égalité femmes-hommes
- ▶ mise en page du rapport EFH
- ▶ suivi de la mission EFH par une chargée de communication
- ▶ réalisation de divers documents et objets de communication en fonction des besoins de la mission
- ▶ travail sur la charte graphique égalité femmes-hommes
- ▶ travail sur une communication publique sans stéréotypes de sexe

Mission égalité femmes-hommes

OBJECTIF 12

- ▶ contribuer au travail d'éducation pour l'égalité en participant à l'animation de la Commission égalité filles-garçons du Conseil départemental des Jeunes et en présentant la mission aux Jeunes en service civique accueilli·e·s par le Département

OBJECTIF 14

- ▶ organiser un évènement afin de sensibiliser les citoyens et les citoyennes, les professionnelles et les professionnels, les usagers et les usagères à la lutte contre les stéréotypes sexués dès le plus jeune âge. En 2020, cette journée sera consacrée principalement aux années collège.

OBJECTIF 16

- ▶ promouvoir et développer la place des hommes dans la prise en charge des personnes dépendantes, handicapées ou âgées

OBJECTIF 19

- ▶ étudier des mesures incitatives au moyen des subventions départementales

OBJECTIF 20

- ▶ mobiliser la commande publique pour impliquer les entreprises

OBJECTIF 21

- ▶ déployer les actions de sensibilisation en faveur de l'égalité filles-garçons dans le sport, la vie associative et les collèges

OBJECTIF 22

- ▶ créer un label et un prix promouvant l'exemplarité des initiatives en matière d'égalité femmes-hommes, filles-garçons

OBJECTIF 26

- ▶ fonder un Observatoire de l'égalité en Gironde

OBJECTIF 28

- ▶ proposer une déclinaison départementale de la « charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale » afin de tenir compte des compétences réelles et des champs d'action du Département

Objectifs




Nos avancées 2016-2020



Niveaux de réalisation

 À VENIR

 EN COURS
DE RÉALISATION


 RÉALISÉ


⇒ OBJECTIF 1

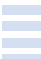
Garantir la non-discrimination dans les processus de recrutement.


Constat et description des actions


Selon les recommandations du Haut Conseil à l'Égalité (HCE), il faut expliciter formellement la non-discrimination, notamment en matière de recrutement, pour éviter que les femmes ne se censurent sur des postes auxquels elles auraient légitimement accès en vertu du principe d'égalité.

 Favoriser la mixité des jurys.

 Mettre au masculin et au féminin les intitulés des fiches de poste et des appels à candidatures comme recommandé par le HCE.

 Intégrer ces garanties dans la charte de mobilité interne.

 Appliquer les dispositions légales concernant la mixité des emplois fonctionnels.

 Étendre cette mesure aux fonctions de direction au sein de la collectivité.

Résultats attendus

- ▶ Atteindre l'objectif de mixité des effectifs dans les directions, dans les emplois et les métiers de la collectivité.
- ▶ Favoriser l'égal accès aux responsabilités (lutte contre le « plafond de verre »).
- ▶ Atteindre l'objectif de neutralité en termes de genre, des publicités pour le recrutement en interne comme en externe.

⇒ OBJECTIF 2

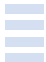
Faciliter l'égal accès des femmes et des hommes aux formations.


Constat et description des actions


Au-delà de la statistique globale qui ne rend pas compte des inégalités entre les femmes et les hommes en matière de formation, les métiers restent encore trop genrés.


La catégorie C cumule ce handicap avec une faible mobilisation des formations, alors que ces dernières contribuent à lutter contre le cloisonnement et le « genrage » des métiers.


 Renforcer les actions de promotion des formations en interne pour en faciliter l'accès.

 Sensibiliser les managers de proximité afin qu'ils relayent auprès de leurs équipes les formations et qu'ils favorisent leurs départs en formation.

 Développer des formations professionnelles proches du lieu de travail et via des formations en e-learning à distance.

 Accompagner les agentes et les agents par une action de formation d'adaptation à l'emploi spécifique, après une interruption de carrière.

 Développer les actions de formation pour les ATTEE dans les collèges et les agentes et les agents en charge du nettoyage des locaux départementaux, majoritairement des femmes.

 Développer les actions de formation pour les Centres Routiers Départementaux (CRD) et les Centres d'exploitation (CE) pour les agentes et les agents d'exploitation, majoritairement des hommes.

Résultats attendus

- ▶ Conduire les agentes et les agents à se former tout au long de la vie pour se qualifier et favoriser le déroulement normal de leur carrière professionnelle.
- ▶ Augmenter la fréquentation des agentes et des agents de catégorie C dans les formations.

⇒ OBJECTIF 3

Identifier et lever les freins "genrés" à l'avancement.

Constat et description des actions

Trop souvent les femmes se censurent elles-mêmes lorsqu'elles pourraient candidater sur un poste à responsabilités ou faire évoluer leur carrière.

Plus que les hommes, elles prennent en charge des contraintes liées à la vie privée, majoritairement des contraintes familiales.

Ceci résulte en partie des stéréotypes concernant le rôle des femmes dans la sphère familiale, qui viennent souvent freiner le développement de leurs carrières.

■ ■ ■ Par des campagnes de sensibilisation, lutter contre les représentations stéréotypées et favoriser la diversité.

■ ■ ■ Développer de nouvelles formes de travail comme le télétravail, le nomadisme (grâce aux nouveaux outils) pour réduire les temps de trajet, les déplacements...

■ ■ ■ Une réflexion doit s'engager au sein de notre collectivité pour imaginer des améliorations dans l'organisation du temps de travail, les règles de vie interne... afin de faciliter la conciliation des temps de vie professionnels et privés.

■ ■ ■ Les solutions libérant la carrière, tout en ménageant la vie familiale, devraient profiter également aux hommes.

■ ■ ■ Étudier la création d'une conciergerie afin de satisfaire un certain nombre de services (démarches administratives, courses...) pour faciliter la vie au quotidien des agentes et des agents.

Résultats attendus

- ▶ Permettre de concilier les différents temps de vie.
- ▶ Aménager des horaires de réunion qui doivent s'articuler avec les temps imposés de garde des enfants ou de scolarité.
- ▶ Introduire de la souplesse dans l'organisation du temps de travail, favoriser la conduite de la vie professionnelle en harmonie avec la vie privée.
- ▶ Prendre en compte les questions de mobilité des agentes et des agents.

Et plus encore

■ ■ ■ Présenter un bilan annuel en CAP des données par genre des avancements et promotions.

■ ■ ■ Mettre en place des indicateurs de suivi des promotions par genre.

■ ■ ■ Ouverture d'un local allaitement au cabinet médical de Mériaddeck.
Une réflexion est en cours pour proposer une offre identique adaptée aux territoires.

⇒ OBJECTIF 4

Associer les partenaires sociaux et rendre régulièrement compte du travail de la mission.

Constat et description des actions

Le dialogue social est repéré comme la clé de voûte des progrès de l'égalité professionnelle (cf. le Protocole d'accord du 8 mars 2013 sur l'égalité entre les femmes et les hommes dans la fonction publique, et la circulaire d'application du 8 juillet 2013).

Il est souhaitable d'intégrer dans le droit négocié de la collectivité, dans le cadre du dialogue social, les obligations consenties en matière d'égalité professionnelle par l'employeur et les représentants du personnel.

■ Présenter chaque année, pour avis, en Comité Technique devant les représentants du personnel, le rapport sur la situation d'égalité entre les femmes et les hommes dans la collectivité, a minima sur la partie interne consacrée à l'égalité professionnelle.

■ Négocier avec les représentantes et représentants du personnel sur la priorisation des actions à visée interne du Plan d'action départemental pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

Résultats attendus

► Intégrer aux chantiers de l'agenda social de la collectivité, les objectifs de la feuille de route 2016-2020 de la mission égalité femmes-hommes (EFH) et en mesurer la progression.

Et plus encore

■ Associer la Mission égalité femmes-hommes aux groupes de travail de l'agenda social de la collectivité.

⇒ OBJECTIF 5

Informers les agentes et les agents des règles et des effets en termes de carrière de leurs choix en matière de congés familiaux et de temps partiel.

Constat et description des actions

Les agentes et les agents, principalement les femmes (93 % sur bilan social 2017 EFH 95 % des temps partiels de la collectivité), n'ont souvent pas conscience que des choix professionnels effectués pour des raisons familiales auront des conséquences à terme sur leur déroulement de carrière, leur rémunération et le niveau de leur retraite.

☐ Informer l'ensemble des agentes et des agents des conséquences professionnelles des temps partiels et des congés parentaux.

☐ Informer également l'ensemble des agentes et des agents concernant les dispositifs mobilisables pour accueillir un enfant et pourvoir à ses besoins (garde, scolarité et loisirs), en bonne harmonie avec son activité professionnelle.

Résultats attendus

- ▶ Sensibiliser les agentes et les agents à la mobilisation des dispositifs de temps partiel, de congé parental et d'accueil d'enfants.
- ▶ Lutter contre les stéréotypes en la matière en préconisant l'implication des deux parents, indifféremment et éventuellement de façon complémentaire.

Et plus encore

☐ Développer des plaquettes d'informations à destination des agentes et des agents sur l'impact des différents congés familiaux (congé parental, de solidarité familiale, de présence parentale, demande de disponibilité pour élever un enfant de moins de 8 ans ou demande de temps partiel) par rapport à leurs carrières.

⇒ OBJECTIF 6

Développer les différentes formules de télétravail et mettre en place une politique d'investissements pour développer les tiers lieux.

Constat et description des actions

Avec l'avènement des TIC (Technologie de l'Information et de la Communication) et le maillage du territoire départemental en haut débit, le développement du télétravail est un enjeu social de notre politique de Gestion des Ressources Humaines (GRH). Les implications de cette politique sont également économiques et environnementales.

- Prolonger l'expérimentation départementale :
 - Du travail bi-localisé (dans des locaux différents appartenant au Département)
 - Du travail dans des tiers lieux (locaux n'appartenant pas au Département)
- Intégrer systématiquement dans la politique patrimoniale départementale d'investissement en interne, mais aussi de soutien à l'investissement en externe, une étude sur la possibilité d'instaurer des formules de télétravail dans les locaux nouvellement construits.

Résultats attendus

- ▶ Favoriser le télétravail en assurant un maillage efficace du territoire départemental en lieux d'accueil des télétravailleurs et télétravailleuses.
- ▶ Hausse du nombre de télétravailleurs et télétravailleuses au sein de la collectivité.
- ▶ Banalisation du télétravail au Département sous sa forme actuelle et réflexion sur le télétravail à domicile accompagnée d'une expérimentation en prenant toutes les précautions nécessaires pour éviter les écueils de cette pratique, notamment le risque d'isolement professionnel.
- ▶ Augmentation du nombre de tiers-lieux pouvant permettre le développement du télétravail pour les agentes et les agents du Département, mais aussi pour les Girondines et les Girondins.


⇒ OBJECTIF 7

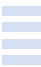
Réaliser une étude sur les besoins des agentes et agents en modes d'accueils de leurs jeunes enfants et mettre en place un dispositif d'aides dans ce domaine.

Constat et description des actions

La garde d'enfants est une question centrale en matière d'articulation des temps de vie. Il ressort du questionnaire adressé aux agentes et aux agents du Département en mai 2016 que ce sujet est prioritaire pour eux et correspond à un besoin prégnant.


L'absence de solutions dans ce domaine a souvent des conséquences négatives sur leur vie professionnelle (carrière, rémunération, accès aux postes à responsabilité) et sur leur vie privée (trajets, horaires tardifs, stress et fatigue, budget transport inflationniste).


 Faire un diagnostic de la diversité des besoins à satisfaire, de l'offre existante et des réponses à développer.


 Renforcer l'offre de garde d'enfants à destination des agentes et agents, éventuellement par la création de structures d'accueil.


Résultats attendus

- ▶ Trouver des solutions pour accueillir les enfants des agentes et des agents sur l'ensemble du territoire girondin.
- ▶ Apporter des réponses efficaces et adaptées aux besoins, tenant compte de la diversité des situations des agentes et des agents sur le territoire.
- ▶ Mener un dialogue en continu entre l'autorité territoriale et les agentes et les agents pour s'assurer de l'efficacité et de la pérennité des solutions proposées.

 Étude au sein du Département pour la mise en œuvre d'une crèche inter collectivités.

 Trouver des solutions pour accueillir les enfants des agentes et des agents sur l'ensemble du territoire Girondin.

 Apporter des réponses adaptées aux besoins, efficaces, tenant compte de la diversité des situations des agentes et des agents sur le territoire.





 Mener un dialogue en continu entre l'autorité territoriale et les agentes et les agents pour s'assurer de l'efficacité des solutions proposées et de leur pérennité.

⇒ OBJECTIF 8

Prendre en compte toutes les formes de discrimination et de violence liées au sexe et à l'orientation sexuelle (harcèlement, misogynie, misandrie, homophobie). Garantir la confidentialité des signalements et la rapidité des réponses.

Constat et description des actions






Les violences de toutes sortes au travail, notamment le harcèlement sexuel, sont difficiles à identifier, à recenser et à sanctionner du fait des difficultés qu'éprouvent les victimes à témoigner.

-  Créer un dispositif de signalement apportant des garanties aux agentes et aux agents en termes de qualité de procédure (discrétion, réactivité, impartialité dans le traitement des situations).
-  Créer une instance dédiée à l'écoute et au traitement des discriminations et violences, ressenties et vécues par les agents.
-  Sensibiliser/former l'encadrement et les agentes et les agents aux comportements discriminatoires, aux risques et aux sanctions de tels comportements.
-  Intégrer cet objectif au plan de formation de la collectivité.

Résultats attendus

- ▶ Relier cette thématique avec le travail en cours au sein du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) du Département.

Et plus encore

-  Organiser à destination des agentes « encadrantes » et des agents « encadrants » des formations/informations pour mieux définir, connaître, prévenir et traiter le harcèlement sexuel et moral.
-  Intégrer ces informations dans Mascaret à destination des agentes et des agents.
-  Mettre en place des dispositifs d'alerte et s'appuyer sur l'équipe pluridisciplinaire de la DRH sur ce volet.
-  Associer les CHSCT et CT pour évaluer, analyser et définir des mesures de prévention correctrices.
-  Participation au groupe de travail pour l'élaboration du Livret discrimination souffrance au travail.

⇒ OBJECTIF 9

Mener des campagnes de sensibilisation en interne.

Constat et description des actions

Les stéréotypes entraînent souvent des préjugés et des comportements discriminants.

Pas toujours conscient·e·s de ces mécanismes, certaines agentes et certains agents s'exposent à des sanctions en interne du point de vue de la discipline, mais aussi à des sanctions au civil et au pénal.

■ Mettre en place des formations largement ouvertes aux agentes et aux agents pour sensibiliser à l'identification des comportements discriminatoires.

■ Former/sensibiliser l'encadrement aux cas concrets de discrimination, aux outils à mobiliser pour y faire face, aux actions de prévention à conduire.

■ Inscrire ces actions au plan de formation.

Résultats attendus

► Ces actions de formation, de sensibilisation doivent conduire à la déconstruction des stéréotypes à l'origine des discriminations.

Et plus encore

■ Mise à disposition d'ouvrages et de presse spécialisées sur «la semaine de l'Égalité» et sur la «Matinale stéréotypes sexués dès le plus jeune âge 6-11 ans».

■ Animation du stand presse et ouvrages par les agents de la Direction de la Documentation sur «la semaine de l'Égalité» et sur les 2 «Matinale stéréotypes sexués dès le plus jeune âge 6-11 ans» (mars et octobre).

Communication via Mascaret à l'ensemble des agentes et des agents sur la Mission égalité femmes-hommes et espace Mascaret 8 MARS. Communication via la communauté DGAT à l'ensemble des agents de la DGAT.

■ Réponse à des sollicitations de ressources culturelles et artistiques pour des actions développées par la Mission égalité femmes-hommes.

■ Panorama de presse à destination du secteur social et portail documentaire enrichi en continu sur ce thème.


■ Veille permanente de la documentation qui transmet à la mission Égalité.


⇒ OBJECTIF 10

Garantir un environnement de travail de qualité.

Constat et description des actions

Les agentes et les agents expriment avec force, notamment dans les réponses au questionnaire adressé en mai 2016, leur besoin d'une reconnaissance professionnelle et humaine de la part de leurs collègues, agents et agentes, de la hiérarchie, des usagères et des usagers.




 Inciter les encadrantes et les encadrants à trouver un temps d'échange avec leurs équipes pour aborder la question de l'égalité professionnelle, des discriminations.

 Inciter l'encadrement à aborder collectivement la question de la valeur professionnelle, élément central de l'évaluation professionnelle annuelle des agents.

Résultats attendus

- ▶ Faire du Département de la Gironde une collectivité exemplaire en matière de conditions de travail.
- ▶ Acculturer les équipes concernant leurs droits et obligations et ouvrir la réflexion sur la question de la valeur professionnelle, notamment.

Et plus encore


-  Accompagner le référentiel managérial auprès des managers de la DGAT.
-  Parcours d'intégration pour les nouvelles arrivantes et les nouveaux arrivants à la DGAT (01/01/2019).
-  Mettre en place un moment d'échange entre les CRD et le Parc Routier sur les missions genrées et les femmes dans les métiers techniques.


⇒ OBJECTIF 11

Accompagner et protéger les agentes et les agents victimes de violences conjugales ou professionnelles.

Constat et description des actions

Les agentes et les agents victimes de violences en parlent peu.


 Initier en interne des actions de communication et de sensibilisation mobilisant les instances représentatives du personnel dédiées (CHSCT) et le service d'action sociale pour le personnel départemental.

 Initier des actions de communication et de sensibilisation sur ce phénomène, en externe, en collaboration avec les partenaires associatifs et institutionnels (État, Justice, Éducation nationale, Région).

Résultats attendus

► Lutter contre les violences de toutes sortes (violences verbales, physiques, psychologiques), et aider les agentes et les agents à y faire face.

Et plus encore...

 Participation de la délégation égalité femmes-hommes à l'instance départementale de l'État, réunissant tous les acteurs concernés par la lutte contre les violences faites aux femmes.

⇒ OBJECTIF 12

Poursuivre et étendre le travail d'éducation pour l'égalité filles-garçons.

Constat et description des actions

La Direction jeunesse, éducation et citoyenneté (DJEC), rattachée à la Direction générale adjointe de la jeunesse, conduit, depuis plusieurs années, en transversalité avec d'autres directions du Département, des actions sur la question de l'égalité des filles et des garçons. En 2014, elle a commencé à collecter les données genrées en rapport avec ces actions spécifiques.

Des études ont été menées par la DJEC pour la création d'un observatoire local du Genre.

Le "Projet Génération 11-25 ans" voté à l'unanimité par notre Assemblée le 30 juin 2016 accorde une place centrale à la promotion de l'égalité entre les filles et les garçons.

Développer la question d'égalité entre les filles et les garçons dans les domaines suivants :

Le soutien aux Fédérations d'Éducation Populaire

L'accompagnement à la scolarité

Manifest'action

Les itinéraires jeunes : promotion de l'importance de la thématique dans le cadre de l'appel à projet commun.

Prix lecture des collégiennes et collégiens de Gironde : sélection d'un ouvrage sur cette thématique.

Projet de citoyenneté active : poursuite de la thématique égalité fille-garçon (54 projets financés pour 36 collèges).

Appels à projet « égalitaire »

Fête des collégiens et des collégiennes

Jeunes en Service Civique : inclusion d'une sensibilisation EFG dans la formation.

Conseil départemental des jeunes : création binôme fille-garçon par collège, création d'une commission égalité fille-garçon.

En 2019 :

- binôme fille/garçon par collège, 2 commissions égalité fille-garçon composées de 46 jeunes élu-e-s,
- réalisation d'une chanson et d'un clip vidéo youtu.be/JPmMvsSsgjI "Les étiquettes" et gironde.fr/cdj création d'un kit d'affiches pour dénoncer les stéréotypes de genre, distribués dans les établissements scolaires,
- réalisation de fresques sur l'égalité femmes-hommes sur l'immeuble Solidarité,
- sensibilisation de tous les jeunes conseillers et conseillères lors de la plénière de clôture.

Étude de l'inscription d'une « clause d'égalité » dans les formulaires de demandes de subventions sur les différents dispositifs.

Résultats attendus

- Développement du suivi de cette politique, en collaboration avec les partenaires, avec la généralisation des statistiques de fréquentation genrées.

Et plus encore

Festival de ciné-débat « Les Toiles citoyennes » : édition dédiée à l'EFG du 4 au 8/02/19 (Ciné REX à Cadillac)

Organisation d'une journée de formation à destination de 80 éducateurs de la prévention spécialisée sur la thématique des filles le 29 mai 2019.

-  Développer la question d'égalité entre les filles et les garçons dans les itinéraires culturels collèges.

-  Ateliers pédagogiques sur la place des femmes dans l'histoire.

-  Conception intellectuelle d'une malette pédagogique égalité filles-garçons pour réalisation physique en 2020.

-  Soutien au développement action partenariale collège-CIDFF sur déconstruction des stéréotypes genrés avec la Ville de Bassens.

-  Soutien d'actions diverses en faveur de l'éducation pour l'égalité filles-garçons : Remue Méninges, "Dissek le rap" du CS de la Châtaigneraie.

-  Nouveau dispositif "l'art urbain dans les p'tits coins" (Direction des collèges) pour mieux respecter les sanitaires dans les collèges et prévenir tout problème entre filles et garçons.

-  Actions collectives vie affective et sexuelle : nouvelle charte signée en septembre 2019.

⇒ OBJECTIF 13

Favoriser les mesures contribuant à l'épanouissement des personnes et permettant l'articulation des temps de vie (modes d'accueils jeunes enfants, mobilité pour tous, accès à la culture).

Constat et description des actions

La question de l'articulation des temps de vie (temps de travail, accessibilité des services, déplacements, loisirs, vie familiale...) est récurrente.

Les études démontrent cependant que les femmes sont plus souvent impactées par ces problématiques que les hommes, notamment lorsqu'il s'agit :

► **De la gestion des temps des enfants (garde, scolarité, loisirs)**

► **De l'accès à l'emploi, aux services, à la culture (questions de la mobilité des femmes âgées dans le cadre de la politique de maintien à domicile, question de l'autonomie des femmes en charge de familles monoparentales en milieu rural).**

Assurer le maillage du territoire en mode d'accueil des jeunes enfants (assistantes maternelles, structures d'accueil collectif).

Intervention dans le cadre des temps périscolaires et extra scolaires.

Développement des formules de transport à la demande en milieu rural.

Dans le cadre des « Pactes territoriaux », faire un diagnostic territorial en matière d'égalité femmes-hommes.

Recenser les partenaires pouvant contribuer au développement de cette politique promue par le Département et les associer à notre démarche.

Résultats attendus

► Développer à travers de nos partenariats les dispositifs favorisant l'articulation des temps de vie.

Et plus encore

Action collective sur le territoire du Libournais «Pause Maman» MDSI, l'ADAV et le CCAS, vers femmes issues de la communauté des gens du voyage.

Soutien au projet "Femmes Plurielles" de DIDE : espace de médiation interculturelle pour femmes (séances de sport, atelier théâtre, sorties culturelles, débats).

Soutien au projet de Culture et Compagnie : accès à la culture et pratique artistique pour public féminin défavorisé sur Libourne et ses environs.

⇒ OBJECTIF 14

Sensibiliser les citoyennes et les citoyens, les professionnelles et les professionnels, les usagères et les usagers à la lutte contre les stéréotypes sexuels dès le plus jeune âge.

Constat et description des actions

- Réaliser chaque année un séminaire d'une journée dédié à l'information et à la sensibilisation sur ces questions en partenariat avec les professionnel·le·s de la petite enfance.

Résultats attendus

- ▶ Développer les actions de sensibilisation en lien avec les acteurs et les actrices du développement social, afin que cette réflexion soit relayée au-delà du champ des professionnel·le·s de l'accueil de la petite enfance.

Et plus encore

- Production d'une bibliographie « filles, garçons, si différents ».
- Formation au réseau de partenaires biblio.gironde dans le cadre du projet petite enfance : l'égalité filles-garçons dans les albums.
- Lors des consultations de PMI sur le territoire du PTS Porte du Médoc, des temps d'échanges sont organisés avec les parents sur les jeux filles-garçons.
- Promotion de l'égalité femmes-hommes au travers d'actions d'éducation à la vie affective et sexuelle, par le biais des Centres de planification et d'éducation familiale, et notamment en partenariat avec le Planning familial et le CACIS.

⇒ OBJECTIF 15

Promouvoir les actions d'inclusion prenant en compte l'enjeu d'égalité.

Constat et description des actions

Les familles monoparentales, dont les responsables sont essentiellement des femmes en situation de grande fragilité, concentrent souvent les freins les plus importants à l'inclusion sociale et professionnelle.

- Travailler à l'attribution prioritaire des logements sociaux pour ce public.
- Appliquer une pondération des aides départementales (majoration/bonification) lorsque c'est possible.
- Promouvoir un accompagnement social spécifique de ce public.
- Faciliter l'accès aux logements sociaux des pères seuls afin qu'ils puissent accueillir dignement leurs enfants.

Résultats attendus

- Mesurer les progrès accomplis dans la levée des freins à l'inclusion sociale et professionnelle, sous l'angle de l'égalité femmes-hommes.

Et plus encore

- Poursuite et développement d'actions collectives en faveur de l'autonomie sociale, professionnelle et personnelle des femmes : accès aux droits, lien social, bien-être, santé, insertion sociale et professionnelle en Gironde (Bazas, Libournais, Haute Gironde).
- Mention systématique du PADEFH dans les conventions signées avec les opérateurs des actions insertion et lutte contre les exclusions.
- Soutien à des associations prenant en charge les femmes victimes de violences conjugales, intrafamiliales ou autre : Solidarités Femmes Bassin, ACV2F, Maison de Simone, APAFED, Le Lien, le Prado, la Maison d'Ella (Le CACIS), LA CASE.

- Promotion d'actions collectives en médiation sociale, sanitaire et culturelle en faveur de l'égalité femmes-hommes dans le cadre des Projets Locaux de Développement Social : Association de soutien à la Fondation des femmes "4^e édition de la Nuit des Relais à Bordeaux au profit des associations de lutte contre les violences faites aux femmes", Mélimélonde, DEFI, Dynamots, La Maison Rose.

- Promotion de l'égalité femmes-hommes dans le cadre du soutien à l'animation de la vie sociale : Centre sociaux et Espaces de Vie Sociale.

PTS Haute Gironde

- Poursuite de "ATOUT AILE" action de formation courte proposée par ACSAIE en partenariat avec le Département, afin de permettre aux femmes de reprendre confiance en elles, d'atteindre un équilibre personnel et familial, et de s'insérer socialement et professionnellement.
- Création d'un site de l'association Les Fées Papillons en Haute Gironde à Blaye. Accueil 3 jours par semaine de 30 à 50 femmes aux parcours de vie difficiles : aide à la restauration de l'estime de soi et de l'autonomie. Orientation par divers acteurs du champ social pour des parcours personnalisés adaptés aux besoins. Poursuite de l'action prévue avec une vigilance particulière sur la question des violences faites aux femmes.
- Prévention des situations de violences intrafamiliales :
- Coordination et implication des acteurs du territoire notamment dans le cadre du Contrat Local de Santé
- Élaboration d'une affiche grand public pour informer les personnes des différents moyens d'alerte. Les professionnels bénéficient d'un outil complémentaire permettant d'aiguiller les victimes (élaboration d'une plaquette procédure Violences intrafamiliales)
- Le centre hospitalier de la Haute Gironde a également mis en place une formation sur les violences intrafamiliales à destination des professionnels.

PTS Libournais MDS Coutras

- Mise en œuvre d'une action collective "Femmes d'ici et d'ailleurs" par la MDS de Coutras avec pour objectif de remobiliser les femmes orientées dans leur parcours d'insertion et inscrire si c'est le cas leur participation dans le CER lié au RSA.
- Créer une action répondant aux demandes d'accompagnement les plus souvent repérées afin de permettre une autonomie sociale et une mobilisation éventuelle vers l'emploi.
- Aider et accompagner les femmes à faire émerger leurs demandes, leurs freins et leurs besoins (pouvoir d'agir). Rendre les femmes actrices de leur insertion.
- Proposer des parcours et tendre vers une orientation des femmes sur les accompagnements de droit commun ou d'action d'insertion socio-professionnelle. Cette action est construite avec le CCAS de Saint-Denis-de-Pile, l'ADAV33, la Mission Locale du Libournais et le centre socio-culturel Portraits de Famille.

PTS Libournais MDS Libourne

Travail engagé depuis 2019 par la MDS de Libourne autour des violences intra familiales dans le cadre du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) de la Communauté d'Agglomération du Libournais. Une manifestation a été proposée en novembre 2019 et des projets de formation co-construits et co-animés par la MDS à destination des professionnels étaient prévus pour 2020.

PTS Libournais MDS Ste Foy la Grande

Reconduction d'une action collective "sortie familles" portée par la MDS de Ste-Foy qui s'adresse pour une très grande majorité à des femmes. L'action collective a évolué au fil du temps, passant d'une à plusieurs sorties annuelles. En 2020 il est proposé d'organiser plusieurs temps forts organisés sur des journées de vacances scolaires construits avec les publics. L'objectif suivi est l'inscription dans un groupe dans un but de lien social et d'ouverture sur l'extérieur pour des publics en difficultés sociales, éducatives, ayant peu de partage en famille et d'ouverture sur l'extérieur et en manque de lien social.

PTS Sud Gironde

- Poursuite de l'action collective "Femmes en Sud Gironde" animée par les travailleurs sociaux de la MDS de Bazas. Cette action a pour objet de travailler le lien social, la lutte contre l'isolement et l'estime de soi. Elle est construite avec la pleine participation des femmes, en s'appuyant sur leurs compétences.
- Poursuite de l'action collective "bien être" animée par les éducatrices de la MDS de Cadillac auprès de familles monoparentales : mamans seules dont les enfants sont accompagnés dans le cadre de mesures éducatives (OED/AED). L'objectif est que ces mères prennent du temps pour elles, travaillent le regard et l'estime négatifs qu'elles ont d'elles-mêmes. Il s'agit d'un travail de revalorisation et de reprise de confiance en elles. Cette image positive sera bénéfique dans la relation parent enfant.

PTS des Graves

A l'issue d'un diagnostic territorial posé par le PTS, à partir des besoins identifiés par les 5 MDS du territoire confrontées à la difficulté de mobiliser des mères (allocataires du RSA ou accompagnées par les services sociaux, empêchées dans leur insertion professionnelle par les freins familiaux, culturels, ou de qualification), élaboration du projet "mère, femme un équilibre possible"

Cette action propose un accompagnement par le CIDFF dont les objectifs sont :

- concilier mon temps de vie familial et professionnel
- Favoriser les parcours d'insertion socioprofessionnelle et prévenir une forme d'enfermement dans un rôle de mère
- Groupes de travail dans le cadre du CLS sur différentes thématiques : hébergement d'urgence, auteurs de violence, enfants victimes, analyse de pratique.

⇒ OBJECTIF 16

Étudier la spécificité de la place des femmes dans la prise en charge des personnes dépendantes, personnes handicapées et personnes âgées.

Constat et description des actions

Les stéréotypes liés à la place des femmes dans la sphère familiale, les conduisent souvent à assumer la solidarité intergénérationnelle, au titre de l'âge ou du handicap.

De nombreuses aidantes n'arrivent plus à faire face à ce cumul d'obligations qui interfère avec leur vie privée, professionnelle et familiale les conduisant à l'épuisement.

■ Mobiliser les partenaires des politiques de l'âge et du handicap pour informer les aidantes, les soutenir et prévenir leurs difficultés, au moyen d'actions de sensibilisation, de campagnes d'information.

■ Promouvoir et développer la place des hommes dans la prise en charge des personnes dépendantes, handicapées ou âgées.

Résultats attendus

► Renforcer la politique d'aide aux aidantes et aux aidants du Département de la Gironde.

Et plus encore

■ Amélioration de l'accompagnement des aidant·e·s des personnes âgées et des personnes handicapées par l'augmentation de temps de psychologues au sein de chaque CLIC.

■ Soutien financier au pavillon de la mutualité pour la formation de bénévoles dans le cadre du soutien aux aidant·e·s et à l'association EVA pour l'organisation de séjours de répit.

■ Développement de l'accueil de jour et de l'accueil temporaire dans les ESMS intervenant auprès des personnes âgées et des personnes handicapées.

■ Poursuite de la mise en œuvre du Droit au répit prévu par la loi ASV (financement dans le cadre du plan APA d'un forfait suite à l'hospitalisation de l'aidant).

■ Rencontre des élu·e·s Solidarité et délégation Égalité F-H en vue de l'élaboration d'une feuille de route des actions à déployer pour améliorer l'accompagnement des aidants sur le territoire girondin. Adoption prévue à l'assemblée plénière de décembre 2019

⇒ OBJECTIF 17

Étudier les enjeux liés aux usages de l'espace et des territoires.

Constat et description des actions

Les enjeux et les problématiques des territoires en matière d'égalité femmes-hommes sont multiples.

En effet, les questions de mobilité, de densité du tissu associatif, de densité de l'offre de services ne sont pas équivalentes selon les territoires, urbains, périurbains et ruraux.

▬ Établir une cartographie des inégalités frappant les femmes en fonction des territoires.

▬ Intégrer les objectifs de résorption de ces inégalités dans les « Pactes territoriaux » conclus avec les partenaires.

Résultats attendus

- ▶ Le Livre Blanc des territoires ainsi que le travail réalisé avec les services de l'État sur le Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP) nous permettent de lire ces inégalités territoriales et d'y apporter des correctifs adaptés en concertation avec nos partenaires.
- ▶ Ce travail doit être exploité sous l'angle de la politique départementale d'égalité entre les femmes et les hommes pour préciser, mettre en évidence les inégalités frappant particulièrement les femmes dans l'usage de l'espace et des territoires.

⇒ OBJECTIF 18

Veiller aux questions de sécurité des usagères, des usagers et du personnel notamment dans les transports publics.

Constat et description des actions

Les études nationales constatent la fréquence des agressions sexistes dans les transports en commun.

- Sensibiliser les usagers sur ces questions au moyen de campagnes de prévention.
- Demander aux prestataires de prendre des mesures en matière de sécurité, notamment l'équipement des véhicules avec des systèmes d'enregistrements vidéo.
- Mener sur le territoire girondin des actions de sensibilisation et de prévention en matière de sécurité des usagers.
- Garantir la sécurité des conducteurs dont la profession s'est féminisée.

Résultats attendus

- ▶ Le Département souhaite conduire une politique de prévention en matière de sécurité des usagères et des usagers, garantir la sécurité des conducteurs dont la profession s'est féminisée et diminuer les comportements sexistes dans les transports publics.

Et plus encore

- Plusieurs sujets abordés lors du CSE (Comité Social Economique) concernant la reconnaissance de la femme dans un milieu maritime, l'organisation des vestiaires et l'objectif de mettre en place une charte de bonne conduite entre femme et homme.



Depuis le 1^{er} septembre 2017, la compétence relative aux transports interurbains et scolaires relève de la Région (Loi NOTRe). Le Département reste néanmoins un acteur majeur des mobilités en tant que gestionnaire des routes, en tant que chef de file des aires de covoiturage mais aussi à travers sa politique cyclable. Il s'agira de redéfinir cet objectif en l'ouvrant à l'ensemble des politiques de mobilité.

⇒ OBJECTIF 19

Étudier des mesures incitatives au moyen des subventions départementales.

Constat et description des actions


Le Département de la Gironde se doit d'être une collectivité exemplaire en matière d'égalité femmes-hommes.


 Le Conseil départemental s'engage à développer la « clause d'égalité femmes-hommes » dans l'ensemble de ses partenariats, pour structurer l'approche égalité femmes-hommes sur le territoire girondin.


Résultats attendus


► Le Département souhaite s'assurer que l'argent public qu'il consacre au soutien des pratiques sportives est neutre du point de vue du genre, et qu'il serve même à corriger les inégalités constatées.


Et plus encore


 Sensibilisation du jury des Scènes d'été itinérantes dans la sélection des candidatures retenues.


 Inscription d'une clause d'égalité femmes-hommes au cahier des charges des Scènes d'été itinérantes en 2019.


 Développement de la pratique sportive féminine: soutien financier pour les actions en faveur de l'Égalité menées à l'initiative du CDOS et des Comités sportifs départementaux (plus de 60 Comités soutenus, actions fléchées dans les conventions de partenariats).

 Aides financières aux associations pour leurs actions en faveur de l'égalité femmes / hommes (Maison des femmes, CIDFF, Femmes solidaires, Mouvement Le Cri...).

 Suivi et valorisation des projets retenus dans le cadre de l'appel à projets associatifs "Égalité femmes-hommes : les associations agissent pour une appropriation égalitaire de l'espace public".

 Le recueil de données quantitatives genrées (sexe/âge) a été systématisé dans les formulaires de demandes de subvention et les bilans et évaluations concernées (fourniture des statistiques en 2019).

 Communiquer et sensibiliser les partenaires à l'EFH à travers les documents conventionnels.

 Mise en œuvre d'une analyse qualitative, auprès des acteurs de l'IAE.

⇒ OBJECTIF 20

Mobiliser la commande publique pour impliquer les entreprises.

Constat et description des actions

La commande publique s'entend au sens large des partenariats publics/privés : les marchés publics, les Délégations de Service Public (DSP), les contrats de partenariat.

- Intégrer une clause d'égalité femmes-hommes dans l'ensemble des cahiers des charges qui servent de support à ses partenariats.
- Faire respecter les obligations légales en matière d'égalité professionnelle par les partenaires privés sur le versant gestion des ressources humaines.
- Promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes dans le contenu des obligations que la collectivité impose au délégataire (DSP) ou au consortium (Contrat de partenariat).

Résultats attendus

- Le Département doit faire respecter les obligations légales imposées aux entreprises en matière d'égalité professionnelle, pour tous les titulaires de ses marchés publics.
- Il doit également promouvoir, lorsque cela est possible, l'égalité des femmes et des hommes dans tous les domaines.

Et plus encore

- Le travail engagé avec l'Arobe dans le cadre du Plan Collèges Ambition 2024 s'est concrétisé en 2019 par :
 - un projet de diagnostic sur 3 collèges existants, qui consiste à faire un état des lieux permettant d'identifier et de mettre en évidence des «ségrégations» ou relégations des filles, puis rechercher avec les usagers des solutions de rééquilibrage (la mission a démarré au collège Dupaty de Blanquefort),
 - l'analyse de l'esquisse de 13 projets de collèges en construction ou en restructuration afin d'apporter un avis ou faire des propositions visant à améliorer la mixité des usages des espaces (démarré avec le projet de Mérignac Jules Ferry).

⇒ OBJECTIF 21

Favoriser l'égalité femmes-hommes, filles-garçons dans le sport et la vie associative.

Constat et description des actions

Les pratiques sportives véhiculent des stéréotypes genrés.

- Vérifier, tant au niveau des clubs, des écoles de jeunes et des compétitions sportives que l'égal accès aux pratiques sportives est promu pour les femmes et les hommes, pour les filles et les garçons.
- Valoriser le soutien financier au CDOS et aux Comités sportifs départementaux pour leurs actions en faveur du développement de la pratique sportive féminine.

Résultats attendus

- ▶ Le Département souhaite s'assurer que l'argent public qu'il consacre au soutien des pratiques sportives est neutre du point de vue du genre, et qu'il serve même à corriger les inégalités constatées.

Et plus encore

- Favoriser l'égal accès aux dispositifs d'animations sportives du Département sur les territoires (CAP33, EMS, Sports vacances, Objectif nage...) par l'accompagnement des CDSVA lors du montage du dispositif : veiller à la mixité des équipes d'encadrement recrutées par les communes et conseiller les communes ou leurs groupements dans le choix des typologies d'activités proposées.

- Sensibiliser les éducatrices et éducateurs sportifs, les cheffes et chefs de centre en charge de l'animation des dispositifs sportifs sur les territoires par des formations sur la question de l'Égalité (CD33 / CDOS, 2 sessions sur la saison 2018/2019 pour CAP33, EMS et TLMS) : lutte contre les stéréotypes dans les pratiques, favoriser l'accès au sport pour les filles et les femmes.

- Sensibiliser les associations à l'Égalité : intégration d'un thème dans le programme des « Rendez-vous des bénévoles associatifs » 2019 : « Je favorise l'égalité entre les femmes et les hommes, les filles et les garçons dans mon association et lutte contre les stéréotypes de genre ». 5 sessions programmées sur les territoires en 2019.

- Accompagner l'utilisation des équipements sportifs subventionnés pour favoriser l'accès à la pratique féminine via l'ingénierie territoriale des CDSVA.

- Co-organisation avec la MEFH de la matinale sur les Stéréotypes filles-garçons dans le sport « les 6-11 ans », le 01/10/2019.

- Lancement d'un appel à projets associatifs sur le thème « Égalité femmes-hommes : les associations agissent pour une appropriation égalitaire de l'espace public ». 8 projets retenus.

- Soutien à des actions en faveur de la promotion de l'égalité femmes-hommes à travers le sport (PLDS) : Projet Girl's Mouv du Stade Bordelais (ASPTT), « Rugby au féminin » de Drop de Béton, boxe éducative fille-garçon de l'USSAP Boxe.

⇒ OBJECTIF 22

Créer un label et un prix promouvant l'exemplarité des initiatives en matière d'égalité femmes-hommes.

Constat et description des actions

Au-delà de la mise en place d'indicateurs destinés à mesurer l'intégration de la politique d'égalité dans les actions départementales, il importe de valoriser des actions spécifiques des territoires sur la thématique de la lutte contre les stéréotypes, et de rendre visibles des discriminations sexistes du quotidien.

■ Créer des actions de communication sur ce thème, telle la création d'un label pour distinguer des actions particulièrement significatives.

■ Créer un prix pour récompenser annuellement un partenaire impliqué dans cette politique d'égalité femme-homme, dans le cadre d'un appel à projet.

■ Création d'un jury pour examiner les actions issues des appels à projet départementaux et décerner un ou des prix.

Résultats attendus

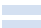





- ▶ La création d'un label « égalité » afin de mettre en évidence les partenaires qui s'inscrivent dans notre politique d'égalité. Il répond à l'objectif de la diffusion de bonnes pratiques en la matière.
- ▶ La création d'un prix poursuit l'objectif spécifique de mise en lumière d'actions novatrices dans le cadre de la lutte contre les stéréotypes sexistes.

⇒ OBJECTIF 23

Veiller à la mixité des chantiers et des instances à laquelle le Département participe, ainsi qu'aux actions qu'il met en œuvre.

Constat et description des actions

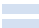

La collectivité départementale est la première instance politique à avoir appliqué une parité stricte pour la désignation de ses conseillers et conseillères élu·e·s.

-  Veiller à la mixité, sans exhaustivité, pour :
 -  • Les chantiers d'insertion
 -  • Les instances décisionnelles où siège le Département (composition des conseils d'administration des bailleurs sociaux, par exemple)
 -  • Les actions financées aux titres de ses compétences de solidarité humaine et territoriale
 -  • Accompagner les instances partenaires à la mise en place d'une démarche égalité femmes-hommes
-  Instaurer une parité stricte fille-garçon dans le cadre de la composition du Conseil départemental des Jeunes.

Résultats attendus

- ▶ Faire en sorte que le Département soit une collectivité exemplaire en matière d'égalité femmes-hommes.

Et plus encore



-  Sollicitation du SDIS pour un partage de pratiques
-  sur la mise en place d'une démarche Égalité Femmes-Hommes.

⇒ OBJECTIF 24

Prévenir les préjugés fondés sur des rôles stéréotypés à travers des campagnes d'information et la communication en général.

Constat et description des actions



La prévention s'effectue, en matière de communication institutionnelle, par la mise en œuvre des recommandations (au nombre de 10), du Haut Conseil à l'Égalité (HCE).

-  Le Département réalisera tous les ans des campagnes de communication institutionnelle sur des thématiques retenues par la mission égalité femmes-hommes du Département.
-  Veiller à la représentativité équitable filles-garçons, femmes-hommes dans l'iconographie et dans la rédaction des textes sur les divers documents de communication.

Résultats attendus

- ▶ Sensibiliser les Girondines et les Girondins à la lutte contre les stéréotypes et les discriminations sexistes.

Et plus encore

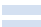
-  Réalisation de divers documents de communication en fonction des besoins de la mission.
-  Travail sur une communication publique sans stéréotype de sexe.

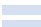
⇒ OBJECTIF 25

Réaliser un diagnostic territorial en lien avec les « Pactes territoriaux ».

Constat et description des actions

Le Département a besoin de ses partenaires pour changer le regard et les comportements des Girondines et des Girondins en matière d'égalité femmes-hommes.


 Étendre la clause d'égalité femmes-hommes aux Pactes territoriaux.

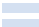
 Organiser la collecte des données statistiques genrées auprès des signataires des pactes.

Résultats attendus

- ▶ Alimenter le Département en statistiques genrées sur le territoire.
- ▶ Établir avec les partenaires des priorités d'actions selon les territoires en matière d'égalité femmes-hommes.
- ▶ Élaborer des appels à projets communs avec les partenaires des « Pactes territoriaux » pour traiter les questions d'égalité femmes-hommes.

Et plus encore

 Valoriser les actions déclinées dans les pactes territoriaux.

 Valoriser le travail réalisé sur le logement auprès des populations concernées.

⇒ OBJECTIF 26

Fonder un Observatoire de l'égalité en Gironde.

Constat et description des actions

La démarche intégrée devant conduire aux progrès de l'égalité réelle, nécessite la création d'un outil statistique pour conduire les observations, mesurer les avancées de la politique d'égalité femmes-hommes et réaliser des études prospectives.

■ ■ ■ Création d'un observatoire départemental de l'égalité femmes-hommes afin de répondre à ces attentes.

■ ■ ■ Constitution d'un observatoire départemental adossé à un comité scientifique composé d'experts, d'universitaires et d'élus.

Résultats attendus

- ▶ L'observatoire favorise la réunion des compétences, la mise en réseau des acteurs au niveau départemental.
- ▶ Cet outil permettrait d'œuvrer à l'égalité professionnelle en Gironde et serait à même d'optimiser l'exploitation des données générées recueillies par le Département.

⇒ OBJECTIF 27

Obtenir le label "Égalité" délivré par l'AFNOR.

Constat et description des actions

Le Département de la Gironde est le premier employeur territorial d'Aquitaine et le deuxième employeur public derrière le Centre Hospitalier Universitaire (CHU).

Attester de l'exemplarité des pratiques du Département en matière d'égalité professionnelle grâce à l'obtention du label « Égalité » délivré par l'AFNOR, standard « opposable » et reconnu.

Résultats attendus

- ▶ Il s'agit d'obtenir une reconnaissance institutionnelle à l'exemple des employeurs publics de notre dimension. C'est aussi un acte de communication interne, outil du dialogue social.
- ▶ Cette démarche qualité doit nous permettre d'ajuster nos processus de Gestion des Ressources Humaines (GRH) en la matière lorsque c'est nécessaire et permettre collectivement de progresser, en intégrant fortement la dimension de l'égalité professionnelle.

⇒ OBJECTIF 28

Signature de la Charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes.
Déclinaison d'une charte départementale.

Constat et description des actions

Indépendamment des compétences des différentes collectivités locales, la démarche intégrée d'égalité prend ses racines dans la politique européenne et notamment dans la charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

■ Signer la charte européenne qui place l'engagement du Département au niveau européen.

■ Élaborer une déclinaison départementale de la charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale, afin de tenir compte des compétences réelles et des champs d'action du Département.

Résultats attendus

- ▶ Engager le Département au niveau européen.
- ▶ Créer une synergie entre les Conseillères départementales et les Conseillers départementaux et les autres collectivités locales sur leur territoire dans les partenariats tissés par le Département.



**L'égalité
femmes-hommes,
c'est le droit
de rester en vie.**

**Le Département défend
l'évolution des rapports d'égalité
femmes-hommes.**
gironde.fr/egalite



Ce projet est cofinancé
par le Fonds social
européen dans le cadre
du programme
opérationnel national
«Emploi et Inclusion»
2014-2020.



Gironde
LE DÉPARTEMENT

Réalisations de la Mission Égalité Femmes Hommes 2020



La transversalité pour l'égalité

Réalisations 2020

Janvier

► Signature de la nouvelle charte, le 30 janvier 2020, "Charte des actions collectives contribuant à la promotion de la santé sexuelle et à l'éducation à la sexualité" avec l'Agence Régionale de la Santé et l'Education Nationale. Cette charte fixe les objectifs de ces actions collectives et de ses modalités de mise en œuvre.

Ces actions visent à apporter aux élèves des informations objectives et des connaissances scientifiques, à développer leur réflexion et leur esprit critique dans différents champs comme :

- Promouvoir de l'égalité fille-garçon, le respect de soi et d'autrui,
- Acquérir la possibilité de connaître et de comprendre les dimensions de la sexualité
- Aborder les risques et leur perception en donnant des informations, des lieux et personnes ressources pour un choix de comportement de prévention et de protection de soi et des autres.
- Permettre de se réaliser et de s'épanouir de façon autonome, harmonieuse et responsable dans un projet de vie à la fois personnel et social, en tant qu'être sexué et citoyen
- Apporter des éléments objectifs pour lutter contre les préjugés et les discriminations, contre les stéréotypes de genre et les violences qu'ils engendrent
- Rappeler la loi concernant les abus et les violences ainsi que le statut des mineures et des mineurs.

20 centres de planification et d'éducation familiale en Gironde.

À VOTRE ÉCOUTE :

- des sages-femmes
- des médecins
- des infirmières
- des conseillères conjugales et familiales

► Numéro vert : 0 800 08 11 11
Service et appel anonymes et gratuits

► ivg.gouv.fr

Sexualités - Contraception - IVG

► plus d'infos sur gironde.fr/contraception

« Toujours les mêmes remarques sans arrêt... On me dit que je suis efféminé... »

« Je l'ai pas encore fait... c'est la honte ! »

« J'aime un garçon mais mes parents ne l'aiment pas ! »

« Les mecs pensent qu'au sexe... »

« Je crois que je suis homo... »

« Est-ce que c'est parce que je suis une fille que je ne peux pas sortir ? Alors que mon frère, lui, il peut ! »

« Je ne suis pas encore dedans mais ça m'intéresse ! »

« Il veut le faire et moi j'ai pas envie... »

« Si, c'est vrai ! Je l'ai vu sur internet ! »

La sensibilisation de mon enfant à la vie affective et sexuelle

Logo Gironde LE DÉPARTEMENT

Département de la Gironde - D1820M - CD - Impression 11/11/2019

Que dit la loi du 4 juillet 2001 ?

« Une information et une éducation à la sexualité sont dispensées dans les écoles, les collèges et les lycées à raison d'au moins trois séances annuelles et par groupes d'âge homogène ».

Pour quoi faire ?

Les premiers éducateurs.trices à la vie affective et sexuelle sont les parents. Mais quand arrive l'adolescence, temps de passage entre l'enfance et le jeune adulte, les jeunes vont trouver d'autres informations auprès de leurs ami.es, des réseaux sociaux, des médias, d'internet, d'autres adultes.

La rencontre avec d'autres professionnel.les spécialisé.es permet de questionner les idées reçues et d'avoir des points de vue diversifiés afin de faire leurs propres choix.

Quelle organisation ?

Les séances et leurs contenus sont organisés à la demande de l'établissement, après validation du Comité d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté, et préparés avec les intervenant.es.

Ces dernier.es: médecins, sages-femmes, Infirmier- es, conseiller.es conjugal.ales et familiales ont suivi une formation sur la vie affective et sexuelle.

Comment se passe une intervention ?

L'intervention a lieu sur le temps scolaire.

Le ou la professionnel.le favorise les échanges et la réflexion entre les jeunes.

La parole de chacun.e est respectée, sans jugement.

L'intervention vise également à donner des informations sur les droits liés à la sexualité.

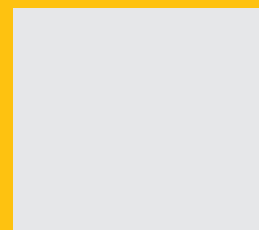
Et moi, en tant que parent ?

Vous désirez en savoir plus ?

- eduscol.education.fr puis taper « éducation sexuelle » dans le moteur de recherche
- gironde.fr/contraception
- ivg.social-sante.gouv.fr
- choisirsacontraception.fr
- planning-familial.org
- cacis-pro.fr

Vous désirez en parler avec nous ?

Vous pouvez prendre contact avec l'infirmier.e de l'établissement ou avec nos professionnel.les à l'adresse ci-dessous :



29/01/2020

COMMUNIQUÉ DE PRESSE SIGNATURE DE LA CHARTE DES ACTIONS COLLECTIVES CONTRIBUANT À LA PROMOTION DE LA SANTÉ SEXUELLE ET À L'ÉDUCATION À LA SEXUALITÉ À L'OCCASION DE LA JOURNÉE DES COLLÈGES, LE 30 JANVIER 2020

Jean-Luc Gleyze
Président du Conseil départemental de la Gironde

Emmanuelle Ajon
Vice-présidente du Conseil départemental de la Gironde chargée de la promotion de la santé et de la protection de l'enfance

Guy Moréno
Vice-président du Conseil départemental de la Gironde chargé de la politique éducative et sociale, des collèges

Carole Guère
Présidente de la commission collèges

ont le plaisir de vous convier à
la signature de la charte des actions collectives contribuant à la promotion de la santé sexuelle et à l'éducation à la sexualité à l'occasion de journée des collèges

le jeudi 30 janvier 2020 à 9h
Amphithéâtre Badinter - Immeuble Gironde - 85 cours Maréchal Juin à Bordeaux

Au programme de la journée, la signature de la charte des actions collectives contribuant à la promotion de la santé sexuelle et à l'éducation à la sexualité : l'acte de santé de route 2020 sur les politiques départementales en faveur des collèges et une conférence de François Collart-Dutilleul, juriste, professeur émérite des universités, membre honoraire de l'Institut Universitaire de France, membre correspondant de l'Académie d'Agriculture de France sur la thématique de la restauration collective territoriale.

Signature de la charte des actions collectives contribuant à la promotion de la santé sexuelle et à l'éducation à la sexualité : l'acte de santé de route 2020 sur les politiques départementales en faveur des collèges et une conférence de François Collart-Dutilleul, juriste, professeur émérite des universités, membre honoraire de l'Institut Universitaire de France, membre correspondant de l'Académie d'Agriculture de France sur la thématique de la restauration collective territoriale.

Cette politique a été guidée par un ensemble de repères que l'on retrouve dans la Charte des actions collectives contribuant à la promotion de la santé sexuelle et à l'éducation pour la vie affective et sexuelle signée par l'Agence Régionale de la Santé, l'Inspection Académique et le Département de la Gironde.

L'éducation à la vie affective et sexuelle est réalisée au cours d'actions collectives auprès des jeunes. Ces actions collectives sont organisées par le Conseil départemental, et co-animées en partenariat avec l'État, dont la Direction des services départementaux de l'Éducation Nationale, les institutions et les associations.

L'éducation à la sexualité contribue à l'éducation des jeunes citoyennes et citoyens et s'inscrit dans la stratégie nationale de santé sexuelle.

La charte des actions collectives contribuant à la promotion de la santé sexuelle et à l'éducation à la sexualité, élaborée en collégialité, s'appuie sur les valeurs humaines et éthiques défendant l'égalité, la liberté et la laïcité.

Elle garantit des interventions de qualité qui contribuent au renfort de compétences psychosociales et à la construction des jeunes citoyennes et citoyens.

> 133 collèges en Gironde (publics et privés) :

- 70 % des collèges ont bénéficié d'au moins une intervention, soit 93 collèges
- 47 % des collèges ont accueilli des professionnels du Département et 25 % des partenaires.

- 80 % des 105 collèges publics ont bénéficié d'au moins une intervention

> 63 000 collégiens en Gironde :

- 33 % des collégiens concernés par une intervention, soit 20 806 collégiens
- 91 % des élèves de 3e ont bénéficié d'une intervention, soit 14 207 collégiens sur les 15 750

La journée des collèges :

Ce rendez-vous à destination des personnels de direction des 105 collèges publics de Gironde participe permet de faire un point sur les différentes politiques départementales en direction des collèges. Ainsi seront à l'ordre du jour de la matinée :

Présentation d'un point d'étape du Plan collèges Ambition 2024 et de la méthodologie de la redéfinition de la carte scolaire

- Bilan de la politique de Prévention
- La politique de restauration

Si le Conseil départemental assure depuis 2004 l'accueil, la restauration, l'hébergement ainsi que l'entretien, il porte également une ambition éducative pour ses collèges où se joue en partie l'avenir des jeunes Girondins. Le Département entend par les leviers dont il dispose (politiques de santé, de restauration, construction et maintenance, carte scolaire...), lutter contre les déterminismes sociaux et territoriaux dont souffrent les collégiens.

La Gironde affirme ainsi une nouvelle fois son engagement dans les politiques publiques en faveur de la jeunesse.

Repères :

Près de 130 millions d'euros par an consacré aux collèges (constructions, entretien, fonctionnement, aides sociales...)

- 2 000 € par an consacré aux collégiens
- 1 300 agents techniques répartis dans les 105 collèges girondins assurent l'entretien, la restauration et la maintenance

- Plus de 200 marchés de travaux de maintenance conclus avec des PME et artisans locaux pour l'entretien des bâtiments
- 22 collèges construits ou rénovés d'ici 2024

CONTACT PRESSE

Typhaine CORNACCHIARI : 06 18 22 44 - typhaine.comacchiari@gironde.fr

Laurent GAZAL : 06 10 78 76 02 - l.gazal@gironde.fr

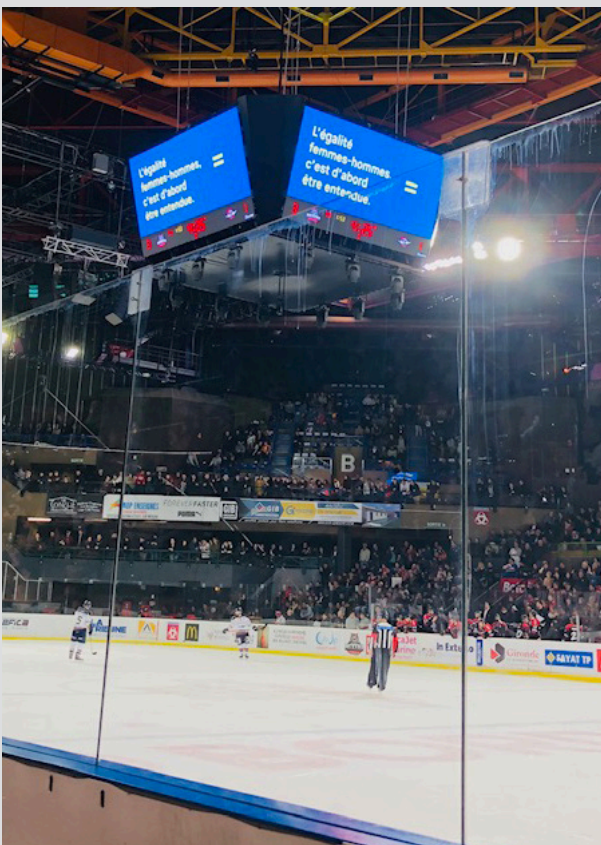
Marie-Hélène POPELIER : 06 22 26 69 72 - m.popelier@gironde.fr

Site : gironde.fr - Facebook : Département de la Gironde - Twitter : @gironde

Février

⇒ OBJECTIF 21 : AVEC LA DIRECTION DE LA JEUNESSE, ÉDUCATION ET CITOYENNETÉ

- La mission égalité femmes-hommes, la direction des sports et de la communication ont organisé une opération de promotion et de sensibilisation sur le thème de l'égalité Femmes-Hommes dans le sport, à l'occasion du match de Hockey des Boxers de Bordeaux. Des stands ont accueilli le public nombreux, et des joueuses d'handball et de volley ont dédié des objets promotionnels du Département de la Gironde.



Communiqué de presse
Le 20 février 2020

Jeunes au stade avec les Boxers de Bordeaux, un match en faveur de l'égalité femmes-hommes

Boxers de Bordeaux versus Angers

Patinoire de Mériadeck, 95 Cours Maréchal Juin

Le vendredi 21 février 2020, à 20h15

Le Département de la Gironde accompagne les Boxers de Bordeaux (hockey sur glace) pour leur dernier match de la saison face à Angers le vendredi 21 février à 20h15 à la patinoire de Mériadeck. Les Boxers font de cette rencontre un événement en faveur de l'égalité dans le sport. C'est à cette occasion que la mission égalité femmes-hommes du Département s'associe à cette manifestation. Jacques Raynaud, président de la commission sport et vie associative, et Guy Moreno, vice-président chargé de la politique éducative et sociale, seront présents.

Trois clubs de sport féminin de haut niveau y participeront également : Mérignac handball, Bordeaux Mérignac volley et la Villa Primerose hockey de Bordeaux. Des joueuses échangeront avec les supporters et les temps forts de la campagne égalité femmes-hommes seront diffusés durant les tiers-temps.

Plus de 300 jeunes de l'Opération Jeunes au Stade seront également présents en tribune pour assister au spectacle. Dans le cadre de cette opération, le Département et 16 clubs girondins de haut niveau labellisés Club Elite 33, offrent chaque année des places aux jeunes, pour assister à de grandes rencontres sportives. Grâce à cette opération, les jeunes girondins vivent des temps forts ensemble. Ils porteront les T-shirts de la campagne égalité filles-garçons, pour être pleinement des ambassadeurs de cette cause.

Repères :

Le Département contribue au développement du sport, participe à l'équipement des collectivités et soutient l'emploi sportif. Il a également créé de nombreux dispositifs complémentaires pour permettre l'accès de tous au sport : CAP33, Objectif nage, Ecole multisports, Jeunes au stade, Sports vacances, etc.

Le Département consacre plus de 10 millions d'euros au sport en Gironde chaque année afin de soutenir 922 clubs sportifs amateurs.

Typhaine Cornacchiari : 05 56 99 65 26 - 06 18 18 22 44 - typhaine.comacchiari@gironde.fr
Laurent Gazal : 05 56 99 33 59 - 06 10 78 76 02 - l.gazal@gironde.fr
Marie-Hélène Popelier : 05 56 99 51 25 - m.popelier@gironde.fr
Milan Guillou : 05 56 99 33 33 - Poste 23037 - m.guillou@gironde.fr

⇒ **OBJECTIF 12 : AVEC LA DIRECTION DE LA JEUNESSE, ÉDUCATION ET CITOYENNETÉ**

- ▶ Jeunes en Service civique : recrutement de 2 volontaires à la MEFH "Ambassadrices de la Charte Européenne pour l'Égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale" et de 2 volontaires à la Direction de la promotion de la Santé "Promouvoir et participer à l'animation d'actions d'éducation à la sexualité". Formation de jeunes en service civique dans le cadre de l'opération de service civique en milieu rural IEJ – Visio

⇒ **OBJECTIF 28 : AVEC LA MISSION ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES**

- ▶ Accueil à la MEFH de ces 2 jeunes volontaires en service civique pour la réalisation d'un kit de promotion de la "Charte Européenne pour l'Égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale"

Accueil, le 13 février, de la Fondation des Femmes pour la présentation du bilan de la Nuit des Relais 2019 (avec remise des chèques aux associations).



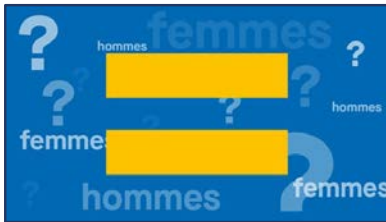
Mars

⇒ OBJECTIF 9 :

- Réalisation et diffusion d'un questionnaire "égalité femmes hommes et lutte contre les discriminations" destiné aux agent-e-s du Département, sur Mascaret et par affichage concernant : la définition de l'égalité, le ressenti concernant la situation d'égalité au Département, l'articulation vie professionnelle, vie personnelle et/ou vie familiale au Département, les discriminations et violences au travail.

L'Égalité femmes-hommes au Département...

QU'EN PENSEZ-VOUS ?



La Mission égalité femmes-hommes vous invite à vous exprimer sur Mascaret > Rubrique « [En direct des directions](#) ».

L'avis de chacun et de chacune est important... le vôtre en particulier.



➔ OBJECTIF 12 : AVEC LA DIRECTION DE LA JEUNESSE, ÉDUCATION ET CITOYENNETÉ

- Réalisation et diffusion auprès des jeunes du département, d'un questionnaire de sensibilisation à l'égalité filles-garçons et à la lutte contre les discriminations. Il a été diffusé aux référent.e.s de collèges et aux jeunes membres du Conseil départemental des jeunes (CDJ).

24/07/2020

Analyse du questionnaire égalité
Jeunes Girondin.e.s (10-25 ans)

Date d'ouverture du questionnaire :	30/06/2020
Date de clôture du questionnaire :	20/07/2020
Nombre de réponses au total :	170
Nombre de réponses complètes :	80

Présentation. Dans la perspective de la construction de son nouveau plan d'action 2021-2025, la Mission Égalité Femme-Homme a mené une enquête par sondage auprès des jeunes en Gironde. L'objet de ce sondage était l'égalité entre les filles et les garçons, ainsi que les discriminations, principalement dans la vie quotidienne. L'expérience de ces jeunes sera un appui pour l'élaboration du plan d'actions pour lutter contre les stéréotypes de genre et les inégalités de traitement entre les filles et les garçons. Cette perspective participative et inclusive se fait dans la continuité du questionnaire adressé aux agent.e.s du Département à propos de l'égalité professionnelle.

Objectifs du questionnaire.

- Mesurer la perception qu'ont les jeunes sur les inégalités entre les filles et les garçons.
- Percevoir le contexte dans lequel évoluent ces jeunes et son éventuelle influence sur leurs ressentis ou leurs comportements en matière d'égalité entre les filles et les garçons.
- Avoir l'avis des jeunes et leurs revendications sur d'éventuelles actions que nous pourrions mener pour les sensibiliser ou améliorer leur condition.
- Orienter les actions du PADEFH 2021-2025 pour qu'il réponde le plus possible aux attentes et aux difficultés des jeunes.

1

24/07/2020

Echantillon.

Le questionnaire était destiné aux Girondin.e.s âgé.e.s entre 10 et 25 ans. Parmi les 80 répondant.e.s, 59% de filles et 33% de garçons.

Nous avons observé trois grandes tranches d'âges des répondant.e.s : les 10-14 ans ont représenté 33% des répondant.e.s, les 15-19 ans 27%, et les 20-25 ans 40%. La répartition en âge est plutôt équilibrée, malgré une participation majoritaire des 20-25 ans. Cela peut être dû au fait que ces personnes sont plus sensibilisées aux questions des discriminations.

2

24/07/2020

Les participant.e.s sont principalement des collégien.ne.s (28%), des étudiant.e.s (21%), des lycéen.ne.s (13%), et des personnes en recherche d'emploi (9%). Aucun.e des répondant.e.s n'est à l'école primaire, et 2 apprentis.e.s y ont répondu. Le fait qu'il y ait beaucoup de réponses de la part de collégien.ne.s et d'étudiant.e.s s'explique par des raisons pratiques. En effet, nous avons diffusé ce questionnaire sur le site et les réseaux sociaux du Département (du 30/06/2020 au 12/07/2020). Nous avons aussi fait appel aux structures jeunesse (centres sociaux, centres de loisirs, d'animation, associations...) et collèges ayant soumis des appels à projet par le biais d'un mail diffusé le 30/06/2020. Nous avons aussi pu faire la promotion du questionnaire auprès d'étudiant.e.s sur des groupes Facebook tels que « Étudiants de Bordeaux ». Concernant le lieu d'habitation des répondant.e.s, les villes d'où proviennent les plus hauts taux de réponse sont Bordeaux (25%, soit 18 réponses), et Saint-Médard-en-Jalles (19%, soit 14 réponses). Cela peut s'expliquer par le fait que la publicité ait été faite sur le groupe Facebook des étudiant.e.s de Bordeaux. L'ASCO de Saint-Médard-en-Jalles a publié le questionnaire sur son compte Instagram, ce qui a pu être à l'origine de la sensibilisation de ses membres.

Le temps limité, la situation sanitaire et la période de vacances scolaires peuvent expliquer ce faible nombre de réponses. Le panel des répondant.e.s est composé de 80 jeunes sur un total approximatif de 300 000 jeunes en Gironde*. Dès lors, nous avons pris la décision de nous appuyer principalement sur les verbatims. Nous présenterons tout de même les résultats globaux présentant les grandes tendances de ce panel.

Remarque : le taux élevé de réponses partielles peut s'expliquer par le fait que la population visée était très large. Ainsi, les plus jeunes ont peut-être éprouvé des difficultés pour

*Chiffres tirés du INSEE 2021 concernant le nombre de jeunes âgés entre 15 et 29 ans.

3

24/07/2020

comprendre le questionnaire. De plus, 15 personnes ont seulement consulté la première page du questionnaire, qui explique la démarche. Cela a été comptabilisé comme une réponse partielle. Les personnes s'étant arrêtées sur la page d'accueil l'ont peut-être fait par manque d'intérêt, de compréhension ou de temps. Enfin, il a été difficile de promouvoir le questionnaire auprès des enfants et des jeunes adultes, car nous n'avons pas de canaux de communication directs avec elles et eux, mis à part le site internet ou les réseaux sociaux du Département, qu'ils et elles ne consultent pas régulièrement, voire pas du tout.

4

24/07/2020

Analyse des réponses au questionnaire.

1. Est-ce que vous trouvez que les filles et les garçons sont traité.e.s de la même façon ?

A cette question, 68% des répondant.e.s ont exprimé le fait que les filles et les garçons ne sont pas traité.e.s de la même façon. 100% des répondant.e.s de sexe féminin ont répondu dans ce sens. Parmi les répondant.e.s selon qui les filles et les garçons ne sont pas traité.e.s de la même façon, 91% jugent que les garçons sont avantagés, soit une grande majorité. On peut ainsi comprendre que les jeunes sont touché.e.s par les inégalités de sexe. Les raisons les plus citées pour illustrer cette différence de traitement sont le fait qu'ils prennent plus de place dans l'espace public, ont plus le droit à la parole et ne sont pas considérés de la même manière par les enseignant.e.s. On retrouve ici les schémas du modèle patriarcal dans lequel les femmes sont cantonnées aux bords de la société, comme en témoignent les travaux d'Edith Maréjoulis sur l'organisation spatiale des cours de récréation des collèges, vectrice d'inégalités sociales entre les filles et les garçons, et à l'origine de stéréotypes de sexes. La notion de l'espace occupé, que ce soit physiquement ou par la parole est extrêmement influente dans la place politique, sociale et économique que les femmes ont dans la société. L'omniprésence dès le plus jeune âge de cette domination masculine dans la façon de parler, d'occuper l'espace ou de travailler confronte les jeunes femmes à des difficultés de légitimité et contribue à l'ancrage de modèles stéréotypés et faussés qui les cantonnent aux marges de la société, rendant les inégalités systémiques.

Ainsi, on constate que la plupart des situations d'inégalités se font au désavantage des filles.

5

24/07/2020

1.2. Pourquoi ?

- « Parce qu'ils (les garçons) gagnent 30% de plus, parce qu'ils n'ont pas à justifier le fait de connaître le domaine dans lequel ils travaillent déjà, parce qu'ils ont plus accès aux postes à responsabilités, parce qu'ils peuvent choisir un métier sans entendre que "c'est un truc de fille, tu n'y seras pas en sécurité", parce qu'ils n'ont aucune pression sociale vis à vis des enfants (le fait d'en vouloir, de les avoir, de devoir les garder), parce qu'ils peuvent sortir librement indépendamment de l'heure ou de leur tenue sans que les autorités le leur reproche si jamais il leur arrive quelque chose, parce qu'ils ne sont pas considérés de la même manière par les banquiers/les mécaniciens/les ouvriers que l'on peut engager, etc. » (Réponse d'une étudiante de 25 ans).
- « Les deux genres sont assignés à des "modes de vie", où on les éduque à devenir comme si ou comme ça suivant leur genre... (se trouve) »

Remarques : Les jeunes sont conscient.e.s de l'existence d'inégalités, principalement entre les filles et les garçons, au désavantage de ces dernières. La sphère professionnelle, familiale, ou personnelle en sont toutes impactées, comme le témoigne le verbatim de cette étudiante de 25 ans, chez qui on ressent des sentiments d'injustice et de lassitude vis-à-vis de ces discriminations quotidiennes.

2. Est-ce que vous avez déjà parlé de l'égalité entre les filles et les garçons ou entre les femmes et les hommes ?

Etant donné que cette question était à choix multiples, nous ne nous intéressons pas aux pourcentages mais aux réponses les plus données. Ainsi, les cours ont été cités 52 fois, les discussions en famille 49 fois, et entre ami.e.s 48 fois. 20 personnes en ont discuté dans leurs loisirs. Il semblerait que les jeunes soient tout de même sensibilisé.e.s à ces questions. Ils et elles en parlent régulièrement dans leur quotidien. L'actualité et l'émergence des réseaux sociaux doivent aussi participer à cette croissante sensibilisation des jeunes au sujet de l'égalité.

3. Avez-vous déjà été victime ou témoin de sexisme ?

65% des répondant.e.s ont déjà été victimes ou témoin de sexisme. Dans les commentaires donnant des exemples de situations de sexisme, la grande majorité sont des jeunes femmes qui témoignent avoir été elles-mêmes victimes. On y remarque une forte sexualisation du corps des filles, principalement chez les étudiantes, mais quelques témoignages en font aussi état envers des jeunes collégiennes (remarques sur la façon de s'habiller, harcèlement sexuel, ...).

6

24/07/2020

FH Gironde

« Une femme ne sait pas bricoler. »

« Le sport ce n'est pas pour les femmes. »

« Une femme doit s'occuper de ses enfants (si l'homme ne s'en occupe pas ce sera presque normal), à l'inverse non. »

« L'homme doit être fort pour le couple savoir prendre sur lui et prendre des bonnes décisions en étant fort mais pas trop. La femme doit être une potiche. »

« Je suis étudiant en droit, il est admis que ce doit être les femmes qui ont vocation à occuper des postes dans le droit des personnes et de la famille, alors que le droit des affaires, le travail de juriste d'entreprise, est réservé aux hommes qui sembleraient avoir plus de force de persuasion et de caractère, on peut en dire autant dans les métiers à haut prestige en général. »

« Les garçons sont plus forts (physiquement) et peuvent donc nous protéger, porter les courses etc. Si c'est un homme c'est lui qui doit tout payer puisque l'homme ramène l'argent -refuser de diviser la note en 2. »

« La femme est vue comme un objet sexuel. »

Remarque : Il est intéressant de voir que parmi ces stéréotypes, on décrit généralement une femme par l'absence de quelque chose, ce qu'elle n'est pas ou par l'injonction à. A l'inverse, les hommes sont décrits par ce qu'ils sont, ce qu'ils possèdent.

9. Pensez-vous que l'égalité favorise le respect de l'autre et de la différence ?

87% des répondant-e-s ont répondu que oui. Dans les personnes ayant répondu non, la plupart pense que cela est dû à un mauvais choix de vocabulaire de notre part. Ainsi, certain-e-s jeunes préconisent de parler d'équité plutôt que d'égalité.

10. Pensez-vous que l'égalité entre les femmes et les hommes est possible ?

Pour 82% du panel, cette égalité est possible. Cela est un signe positif d'une évolution des mentalités et d'une volonté de la part des jeunes d'éventuellement participer à ce changement.

24/07/2020

FH Gironde

Pensez-vous que l'égalité entre les filles et les garçons ou entre les femmes et les hommes est possible ?

Plusieurs ?

11. Avez-vous un commentaire à faire sur l'égalité ?

« Nous ne sommes pas tous égaux dans le sens de l'éducation, le lieu où on vit ou l'on est né... Mais nous sommes tous des êtres respectables. Peu importe quelles origines, couleurs de peau, sexes, religions, situations familiales ou financières... tout le monde a droit à être heureux ! »

« Il y a des efforts à faire pour que l'égalité entre hommes et femmes devienne réelle. »

« J'aimerais beaucoup que nous puissions vivre dans un monde où l'égalité existe réellement, mais je pense qu'il reste encore énormément de travail. »

« Même si je suis pour l'égalité, je pense que viser l'équité serait une meilleure approche sur le long terme. »

Conclusion : beaucoup de jeunes font des commentaires sur le fait qu'il ne faut pas parler d'égalité, mais plutôt d'équité. Malgré le faible nombre de participant-e-s au questionnaire, nous avons pu relever de nombreux témoignages qui soulignent l'importance de sensibiliser et de communiquer à tous les âges pour lutter contre les discriminations.

➔ OBJECTIF 9 :

- ▶ A l'occasion de la journée internationale pour les droits des femmes, le 8 mars, organisation et animation avec le Service Europe d'un "café européen" pendant la pause méridienne sur le thème de l'EFH le 9 mars. Axée sur le thème de l'égalité professionnelle, cette action a été développée en Europe, en France et au sein du Département.
- L'objectif était également que les Élu.e.s en charge de l'Égalité femmes-hommes puissent aller à la rencontre du personnel et annoncer la diffusion du questionnaire visant à recueillir le ressenti des agent.e.s, au terme du PADEFH 2016-2020.



9 MARS 2020

CAFÉ EUROPÉEN

Égalité femmes-hommes, Où en est-on en Europe? en Gironde? Quelles actions sont portées par le Département aujourd'hui? Demain?

QUIZZ L'été à gironde

11h30 - 14h00
Hall immeuble
Gironde

FH Gironde

En 1979, la présidence du Parlement européen revient pour la première fois à une femme. De qui s'agit-il ?

- Nicole Fontaine
- Edith Cresson
- Simone Veil

Dans quel pays européen le Pourcentage des hommes travaillant à temps partiel est-il le plus élevé ?

Quel pays européen a voté une loi sur l'écriture inclusive ?

Quelle est le pourcentage de femmes présidentes dans les associations françaises ?

Quelle est la couleur sur de la cravasse de Henri IV (non le cheval) et pourquoi ?

Avril

- Organisation d'une matinale de sensibilisation à la lutte contre les discriminations pour l'ensemble des agent·e·s
Évènement annulé en raison du contexte sanitaire

Juin

- Organisation d'une matinale de sensibilisation à la lutte contre les discriminations pour l'ensemble des agent·e·s
Évènement annulé en raison du contexte sanitaire

⇒ OBJECTIF 11 :

- Lutte contre les violences faites aux femmes
Soutien de la fondation des femmes dans l'organisation de la 2ème édition d'une "Nuit des relais".
Action annulée en raison du contexte sanitaire.

⇒ OBJECTIF 20 :

- Communication sur l'action Départementale dans le cadre du Plan Collèges Ambition 2024

la Gazette.fr

DOSSIER : En finir avec la ville sexiste
Dossier publié à l'adresse <https://www.lagazettefr.com/musee.com/64845/le-cour-ou-sans-aires-egalite-filles-garcons-une-priorite-des-travaux-de-renovation-des-collèges/>

ÉDUCATION
L'égalité filles-garçons, une priorité dans la construction ou la rénovation des collèges
Mélie Lancelot | Dossiers d'actualité | Dossiers et Terrains | Publié le 20/06/2024 | Mis à jour le 15/06/2024

Se fondant sur le diagnostic d'une géographe du genre, le département de la Gironde a demandé aux architectes d'intégrer l'égalité filles-garçons dans leurs propositions de plans.



[Gironde, 1,62 million d'habitants]

Comment favoriser la mixité dans les collèges ? Le département de la Gironde s'est emparé du sujet dans le cadre du plan collèges 2024 qui prévoit la construction ou la réhabilitation de 22 collèges sur 105, en inscrivant clairement la question de la parité dans le cahier des charges. « Cela signifie que, dans leurs réponses aux appels d'offres, les groupements doivent rendre leur copie en précisant leur projet architectural, leur choix de matériaux ainsi que la manière dont ils organisent l'espace en tenant compte de l'égalité filles-garçons », explique Anais Luquey, directrice des collèges au sein du département.

Dès le départ, c'est donc un trio qui se met en place : le département qui assure la maîtrise d'ouvrage, l'architecte qui répond à l'appel d'offres et, entre les deux, une spécialiste du genre, en l'occurrence Edith Maruéjols, fondatrice de L'Arôbe (atelier recherche observatoire égalité), qui délivre des recommandations sur la façon de repenser l'espace (lire ci-dessous).

Une note d'aménagement de plusieurs pages

Elle rédige concrètement une note d'aménagement égalitaire de plusieurs pages qui est envoyée aux porteurs de projet en même temps que la note technique du département. « On perturbe les schémas habituels », admet Anais Luquey. Les réactions sont alors diverses. Certains groupements choisissent de se faire accompagner par des chercheurs.

Patrick Moreuil, architecte de l'agence Tetrac retenu pour la construction du collège Ginko à Bordeaux, s'est documenté sur le travail d'Edith Maruéjols. « J'ai lu, écouté ce qu'elle disait en matière de bonnes pratiques », relate-t-il. Une fois les copies rendues et les projets retenus, Edith Maruéjols a adressé des analyses spécifiques à chaque groupement. « Cela fait l'objet d'un aller-retour », commente Anais Luquey. « Il s'agit de l'une des collaborations les plus abouties de mon travail », reconnaît le spécialiste qui travaille sur ces questions depuis une vingtaine d'années. Elle a fait de nombreuses immersions dans des établissements et s'appuie sur une désigneuse sociale sur ces projets d'aménagement.

Le personnel a été sensibilisé


Patrick Moreuil ne parle, pour sa part, « ni de contrainte, ni de complexification mais simplement d'un curseur supplémentaire qui a enrichi la conception avec, malgré tout, des choix à faire. Il était recommandé de limiter l'enseignement sur deux niveaux. Or, cela ne nous permettait pas une grande visibilité. Nous avons donc opté pour trois étages et argumenté ».

Car « voir et être vu » est essentiel pour Edith Maruéjols qui demandait de réfléchir à mettre sur cour la vie scolaire, le bureau de la direction, ou encore les toilettes qui deviennent par ailleurs mixtes. « Autant dire que ce n'est pas évident dans un collège, commente Edith Maruéjols, qui salue une vraie prise de risque du département. C'est toujours plus facile de faire ce que l'on a déjà fait ».

Restera aux personnels des établissements à s'emparer de ces questions. Les 80 personnes qui travaillent au sein de la direction des collèges du département ont été sensibilisées en amont. « C'est très important pour que les équipes adhèrent. Edith Maruéjols est venue en personne leur expliquer la démarche », précise Anais Luquey.

Contact : Anais Luquey, directrice des collèges, a.luquey@gironde.fr

« Dans une cour de récréation, 10 % des jeunes occupent 90 % de l'espace, les garçons en l'occurrence »



[1]

Edith Maruéjols, fondatrice du bureau d'études L'Arôbe à Bordeaux

« La cour de récréation est le lieu de l'apprentissage de la vie en société, or la norme consiste à ne pas s'y mélanger. Environ 10 % des jeunes occupent 90 % de l'espace, les garçons en l'occurrence, tandis que les filles sont reléguées au bord. Le département de la Gironde a donc décidé de sortir la pratique du sport de la cour en créant des terrains dédiés. La cour n'est pas un lieu de spectacle. Il faut imaginer une espèce de petite ville avec une place publique, des lieux de circulation, et donc plutôt des lots comportant de la végétation, tout en prévoyant une forte perméabilité entre les espaces. Les toilettes doivent être sur cour et, afin d'éviter la ségrégation et de calmer les stéréotypes, on enlève les miroirs. Toute la structuration de l'établissement doit être repensée. »

CHIFFRES CLES

- Budget : le plan collèges 2024 de la Gironde prévoit un investissement de 640 M€.

POUR ALLER PLUS LOIN

- Lutter contre la ville sexiste : l'importance de dresser un bilan statistique des disparités
- La parité, c'est pas gagné
- Comment Roxana Maracineanu veut prévenir les violences dans le sport
- Marlène Schiappa veut renforcer la lutte contre le harcèlement de rue

Juillet

⇒ OBJECTIF 15 :

- Organisation du projet de collectes de produits d'hygiène féminins, en partenariat avec l'association Règles élémentaires.

Projet reporté en raison de la crise sanitaire et de la nécessité de gestion de dons.



Septembre

⇒ OBJECTIF 9 :

- Création en cours avec l'IFM (Institut de Formation du Management et le CNFPT d'un SPOC (Small Private Online Course) "lutte contre les discriminations" afin de former, sensibiliser le personnel. Un SPOC spécifique management sera également proposé et s'inscrit dans le "plan de développement managérial 2021".

⇒ OBJECTIF 15 :

- Contribution à l'étude de porteurs de projets dans le cadre des AILDS (Appels à Initiatives Locales de Développement Social) menée par la Mission Territoires et Développement social (Direction Insertion et Inclusion)
Sur 193 projets, 23 abordent la question de l'égalité entre les femmes et les hommes et plus particulièrement :
 - 5 dans la lutte contre les discriminations
 - 15 pour les droits des femmes
 - 3 pour l'égalité femmes hommesD'autres dossiers non répertoriés dans le tableau sont encore en cours d'étude

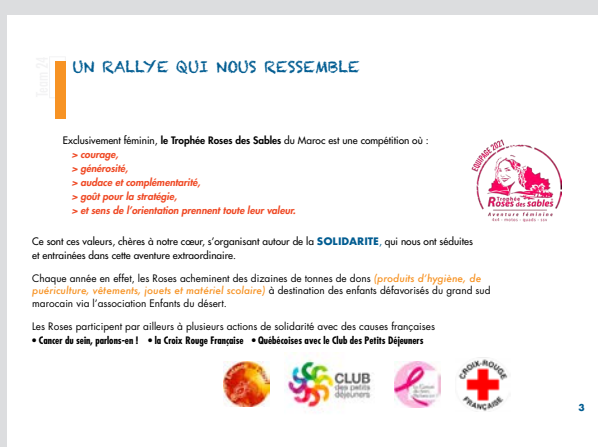
Octobre

⇒ OBJECTIF 14 :

- ▶ Préparation de la matinale de lutte contre les stéréotypes sexués dès le plus jeune âge pour les 11-15 ans.
En raison de la crise sanitaire, le temps annuel dédié à la lutte contre les stéréotypes dès le plus jeune âge prévu le 6 octobre sera reporté en février 2021

⇒ OBJECTIF 21 :

- ▶ Soutien à l'équipe des "Barbériennes", équipage féminin du rallye "la Rose des Sables" en préparation de leur course prévue en octobre 2021



Novembre

- ▶ Matinale "lutter contre les violences faites aux femmes"
Le 25 novembre, Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, organisation d'un temps d'échange avec les élus et les associations sur l'accueil, l'accompagnement des personnes victimes de violence notamment en période de confinement.
Échanges sur les constats et besoins des associations et priorités en matière de prévention et de lutte contre les violences en Gironde





- ▶ Lancement de la nouvelle campagne de communication grand public, avec la création de 3 nouveaux visuels.
 - 1700 affiches diffusées sur le réseau Girondin d'affichage, ainsi que sur le réseau métropolitain
 - Une signalétique renforcée avec l'habillage des vitres de la salle des commissions de l'immeuble Égalité
 - Des encarts dans la presse locale : Journal du Médoc, Sud-Ouest, la Dépêche du bassin, le Résistant, Haute-Gironde, 20 Minutes
 - Des packs digitaux sur Sud-Ouest, 20 Minutes, Rue 89, et Aqui !

⇒ **OBJECTIF 18 :**

- ▶ Création d'un outil "moteur de recherche" permettant aux professionnels et aux Girondin.e.s, de trouver une structure pouvant répondre à leurs besoins en matière d'information, d'accueil et de de sécurité, dans le cadre de violences dont ils sont victimes ou témoins.
gironde.fr/le-departement/lutte-contre-les-violences



- ▶ Lutte contre les violences faites aux femmes – soutien de la fondation des femmes dans l'organisation du passage de "train de l'égalité" en gare de Bordeaux.
Action annulée en raison du contexte sanitaire.

Décembre

⇒ OBJECTIF 27 :

- ▶ Mise en œuvre d'une démarche en vue d'une double labellisation AFNOR "Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes" et "Diversité"

Annexes



Mission égalité : Lutter contre les violences faites aux femmes

Le mercredi 25 novembre 2020
Hôtel du Département
Hémicycle Philippe Madrelle
Bordeaux

► **Ressources documentaires**

Ce temps d'information et d'échanges
est organisé par la mission égalité Femmes-Hommes
du Conseil Départemental de la Gironde



Sommaire

MOTS-CLÉS.....	2
« GRAND ZOOM » : MME LE DOCTEUR GHADA HATEM-GANDZER, FONDATRICE DE LA MAISON DES FEMMES EN SEINE SAINT-DENIS.....	3
DISPOSITIFS LÉGISLATIFS EXISTANTS.....	4
OUVRAGES PROPOSÉS PAR LA DIRECTION DE LA DOCUMENTATION	7
AUTRES RESSOURCES DOCUMENTAIRES.....	16

Les documents mentionnés dans cette bibliographie, sont consultables et peuvent être empruntés, par tout·e agent·e du Conseil départemental de la Gironde, auprès de la direction de la Documentation, au 6^{ème} étage de l'immeuble Gironde, esplanade Charles de Gaulle, à Bordeaux. Ces ouvrages sont également accessibles en bibliothèque et en librairie.

Ils apparaissent par ordre chronologique inversé.

Mots-clés : droits des victimes, emprise, féminicide, harcèlement, harcèlement sexuel, loi, ordonnance de protection, prévention, victime, violence, violences conjugales

Direction de la documentation
Département de la Gironde
Esplanade Charles de Gaulle
33 074 Bordeaux cedex
Dgac-pcdd-ddoc@gironde.fr

Mission Égalité femmes-hommes
Département de la Gironde
Esplanade Charles de Gaulle
33 074 Bordeaux cedex
egalite.femmeshommes@gironde.fr

« Grand zoom » :

Mme le Docteur Ghada HATEM-GANDZER,
fondatrice de la Maison des Femmes en Seine Saint-Denis

Ci-après, quelques articles issus de la presse nationale par ordre antichronologique.

Une loi pour renforcer le droit à l'IVG

[Article] / Jules FRESARD. *L'Humanité*, 17/07/2020

Avec le confinement, les IVG hors délai en hausse

[Article] / Solène CORDIER. *Le Monde (Le)*, 25/05/2020

Docteur Ghada Hatem-Gantzer

[Article] / Camille BAUER. *L'Humanité*, 07/02/2020

Violences faites aux femmes : une maison pour se reconstruire

[Article] / *Courrier des maires (Le)*, n° 338, 01/10/2019

Ghada Hatem-Gantzer. Gynécologue obstétricienne. Réparer les femmes

[Article] / *La Croix*, n° 40607, 29/09/2019

À Saint-Denis, une Maison des femmes au secours des laissées-pour-compte

[Article] / *Le Figaro*, 03/08/2016



Inaugurée en juin 2016, à l'entrée du Centre Hospitalier Delafontaine, la Maison des femmes accueille toutes les femmes vulnérables ou victimes de violence. Ouverte directement sur la rue, elle offre un accueil confidentiel et sécurisé. <https://www.lamaisondesfemmes.fr/>



POLITIQUE

Une loi pour renforcer le droit à l'IVG

Lancée par la députée Albane Gaillot, une proposition de loi complétant le droit à l'avortement a été présentée jeudi par des élus issus de sept groupes.

Allonger le délai autorisé pour une interruption volontaire de grossesse (IVG), le faisant passer de 12 à 14 semaines. C'est une des mesures clés de la proposition de loi « visant à améliorer l'effectivité du droit à l'avortement », enregistrée le 15 juillet à l'Assemblée nationale et présentée, jeudi, lors d'une conférence de presse, par quelques-uns des 40 députés signataires.

Cette initiative transpartisane, allant des communistes aux macronistes, se décline en sept propositions, dont l'objectif est de permettre aux Françaises d'obtenir un droit à l'avortement plus complet, dans un contexte de crise ayant mis en lumière des lacunes dans ce domaine. Quelques semaines après le début du confinement, le 31 mars dernier, des professionnels de l'IVG ont appelé dans le Monde à « protéger les droits des femmes et (à) maintenir l'accès à l'avortement », s'inquiétant de la baisse des consultations alors que le nombre de grossesses non désirées reste le même. Ils avaient alors notamment demandé au gouvernement d'allonger, au moins durant la période de crise, à 14 semaines le délai ouvrant le droit à l'IVG, menaçant de se mettre hors la loi si leurs réclamations n'étaient pas entendues. Et Ghada Hatem, gynécologue et fondatrice de la maison des femmes à

Saint-Denis, de dresser un parallèle entre cette tribune et le manifeste des 343 salopes, qui, publié en 1971, a joué un rôle fondateur dans l'accès aux femmes à l'IVG.

Avec le dépôt de cette proposition de loi, ce cri de détresse a trouvé de l'écho et pourrait se traduire concrètement. La députée Albane Gaillot (ex-LaREM), à l'origine du projet, a affirmé, jeudi, à « l'heure où le droit à l'avortement est menacé », vouloir « faire de la France un des pays les plus avancés en la matière ». Outre l'allongement de deux semaines du délai légal de recours à l'IVG, qui, comme l'a rappelé Elsa Faucillon (PCF) lors de cette même conférence de presse, « ne dénature en rien la loi Veil » puisque la technique utilisée à 12 comme à 14 semaines est la même, d'autres mesures viennent renforcer l'initiative.

Habiliter les sages-femmes

Parmi elles, l'éducation sexuelle dans les établissements scolaires figure au premier plan, avec la volonté qu'une évaluation de ces dispositifs en collèges et lycées soit remise au gouvernement. La proposition de loi vise également à augmenter le nombre d'acteurs habilités à réaliser cet acte médical. Les sages-femmes, en parti-

culier, pourraient, si la loi était adoptée, être autorisées à réaliser des IVG instrumentales, afin de réduire les disparités territoriales – en dix ans, 130 établissements les pratiquant ont fermé – mais aussi de diminuer le recours massif à l'IVG médicamenteuse, jugée plus douloureuse.

Quant à la clause de conscience spécifique à l'avortement, permettant à tout médecin de refuser cet acte pour des « raisons morales », elle serait amenée à disparaître, les députés estimant suffisante la clause de conscience générale. Un doublon jugé d'autant plus dangereux qu'il ne fait que renforcer la nature « exceptionnelle » de l'IVG, argumentent les parlementaires, exemple italien à l'appui. 70 % des médecins qui refusent de pratiquer l'avortement se fondent sur une clause similaire.

Reste à convaincre une majorité de députés d'adopter cette proposition de loi, qui pourrait être examinée dès la première niche du groupe EDS à l'automne, selon Albane Gaillot. Mais comme l'a rappelé Elsa Faucillon, la récente crise du coronavirus a démontré que l'actuel gouvernement reste plus enclin à « restreindre les droits sociaux plutôt qu'à en apporter de nouveaux ». ■

par Jules Fresard





CORONAVIRUS

Avec le confinement, les IVG hors délai en hausse

Médecins, associations, politiques demandent un allongement temporaire du délai de douze à quatorze semaines

Avant de pousser la porte de La Maison des femmes, une grande brune, la vingtaine, prend un peu le soleil sur une chaise installée dehors, sous un rosier grimpant, en fleurs en cette mi-mai. Elle ajuste son masque et pénètre sous la verrière baignée de lumière. Située dans l'enceinte du centre hospitalier Delafontaine, à Saint-Denis (Seine-Saint-Denis), cette structure unique en son genre réunit un centre de planification et un lieu d'accueil pluridisciplinaire pour les victimes de violences et de mutilations sexuelles.

A l'intérieur, adossées aux murs roses et blancs, quelques femmes patientent dans les couloirs. Seules, pour la plupart. Epidémie de Covid-19 oblige, «les accompagnants et les enfants ne peuvent pas entrer», prévient une affiche placardée à l'entrée. L'une d'elles est quand même venue avec son bébé, faute de pouvoir le confier à quelqu'un.

Malgré les allées et venues de l'équipe médicale et des visiteuses, le lieu est calme. «On n'est pas encore revenus au rythme d'avant», confie Latifa Aziz, une des infirmières. Avant le début du confinement le 17 mars, entre vingt et trente femmes en moyenne étaient accueillies chaque jour à l'unité de Planning familial pour des conseils sur la contraception ou pour une demande d'interruption volontaire de grossesse (IVG). Leur nombre a clairement baissé en l'espace de deux mois, une chute de fréquentation re-

levée aussi ailleurs, qui fait craindre un recul dans l'accès à l'IVG sur cette période.

Privées de sorties

«Pendant le confinement, c'était très frappant. Les femmes ne venaient pas, à l'exception de celles en tout début de grossesse souhaitant avorter, qui ont été plus nombreuses qu'à l'ordinaire», avance la docteure Mélanie Horoks, responsable du centre de planification. A partir du 11 mai, la sortie du confinement, certaines ont timidement repris le chemin de La Maison des femmes. Et, depuis, un autre constat s'est imposé, particulièrement inquiétant : celui de l'augmentation du nombre de femmes désireuses d'avorter mais ayant dépassé la date légale pour le faire – fixée à douze semaines de grossesse en France. Alors qu'elles étaient une ou deux par mois dans cette situation avant la pandémie due au coronavirus, leur nombre a grimpé en flèche récemment. Un constat également partagé par le Planning familial, qui estime que leur nombre a doublé par rapport à d'habitude, en se basant sur les appels reçus sur son numéro vert.

«En ce moment, on en reçoit une tous les jours ou tous les deux jours», estime la docteure Ghada Hatem, fondatrice de La Maison des femmes. Quand le confinement a débuté, la gynécologue obstétricienne a très vite tiré la sonnette d'alarme. «Peur du gendarme, sidération, honte, crainte de solliciter pour une IVG des

équipes médicales mobilisées dans la lutte contre le Covid-19, désinformation...» font partie des raisons ayant conduit les femmes désireuses d'avorter à rester chez elles, énumère-t-elle.

Les profils de ces IVG «hors délai» sont multiples. C'est cette trentenaire, en couple depuis sept ans, qui s'était jurée de ne jamais avoir d'enfant, pour des raisons tenant à son histoire personnelle. Quand elle découvre sa grossesse au début du confinement, elle consulte un gynécologue pour une IVG. Ce dernier la décourage, la renvoie en lui conseillant de réfléchir, «à son âge». «Elle est rentrée chez elle, a pleuré tous les jours et, quand elle est venue nous voir, c'était trop tard», raconte Ghada Hatem.

C'est aussi cette jeune femme qui désirait, elle, avoir un enfant et s'est au départ réjouie de la nouvelle. Sauf qu'avec la grossesse sont arrivés les premiers coups de son conjoint. «Elle décide alors de le quitter et d'avorter, mais ils sont enfermés ensemble. A son arrivée chez nous, elle découvre qu'elle a dépassé le terme.»

Autre exemple, plusieurs fois rencontré : celui des mineures, qui refusent dans un premier temps d'affronter la réalité. Jusqu'à ce que l'arrivée subite du confinement les prive de toute possibilité de sortie, et donc d'alibi pour avorter. «Quand on est une jeune fille, comment en parler avec des parents enfermés dans un

autre temps?», interroge Ghada Hatem. «Pour chacune d'entre elles, quel que soit leur profil, la grossesse est une catastrophe», conclut la médecin, convaincue avec d'autres de la nécessité d'assouplir la loi en allongeant temporairement les délais de recours à l'IVG. «La crise sanitaire a révélé des inégalités d'accès à l'avortement, et bafoué le droit des femmes à disposer de leur corps, le droit doit lutter contre ça», considère à ses côtés l'avocate Michelle Dayan.

En temps normal, les femmes concernées n'ont pas d'autre choix que de poursuivre cette grossesse non désirée ou, pour celles qui peuvent se le permettre financièrement, de se rendre à l'étranger, dans les pays à la législation plus souple. Une gageure dans le contexte actuel de la fermeture des frontières. Reste une troisième voie : le recours à une interruption médicale de grossesse (IMG, autorisée au-delà de douze semaines), un parcours long et complexe. «Nous demandons donc que la procédure entourant l'IMG, aujourd'hui soumise à l'approbation de quatre médecins, dont un spécialiste de médecine fœtale, soit simplifiée», plaide le docteur Hatem.

Amendements rejetés

Sur le terrain politique, la sénatrice socialiste Laurence Rossignol a pris le relais. Dès le 19 mars, lors des débats sur le premier projet de loi d'urgence sanitaire, l'ancienne ministre de la famille de François Hollande tente de faire voter des amendements pour étendre temporairement les délais de recours à l'IVG. Ils sont rejetés. «J'ai écrit au ministre de la santé en expliquant que les médecins devaient s'engager à faire des interruptions médicales de grossesse pour ces situations», explique Mme Rossignol. Elle obtient quelques avancées. Olivier Véran assouplit les règles pour le recours aux IMG par aspiration, en indiquant que les médecins pourront désormais faire valoir «la détresse psychosociale» comme motif. Mais rien sur la composition du collège des médecins, qui constitue pourtant un enjeu majeur.

Le 14 avril, le gouvernement autorise par arrêté l'extension des délais prévus pour les IVG médicamenteuses jusqu'à sept semaines de grossesse, contre cinq habituellement. Il prévoit en outre que ces interventions puissent être prescrites et suivies entièrement par téléconsultation, pour limiter les déplacements. «C'est un début de réponse mais c'est insuffisant pour les femmes qui ont dépassé les délais en raison du confinement,

juge Sarah Durocher, coprésidente nationale du Planning familial. On a très peur que les femmes se débrouillent toutes seules, en avortant par leurs propres moyens.»

Comme Ghada Hatem et ses soutiens, l'association plaide pour que le gouvernement autorise l'allongement de quinze jours des délais pour l'IVG chirurgicale, de douze à quatorze semaines, à titre temporaire. Une demande relayée par une soixantaine de députés et de sénateurs, y compris au sein de la majorité, dans une tribune publiée dans Libération le 12 mai, et restée pour l'heure lettre morte.

«J'ai entendu que ce sujet était trop important pour être traité dans l'urgence», s'indigne Laurence Rossignol, en dénonçant un «blocage politique incompréhensible de la part d'un gouvernement qui se présente comme le défenseur des droits des femmes». Elle prévoit de revenir à la charge une nouvelle fois le 26 mai, lors du passage au Sénat d'un autre texte sur l'urgence sanitaire. Pendant ce temps, à La Maison des femmes, le flux des femmes concernées ne tarit pas. ■

par Solène Cordier





Dr Ghada Hatem-Gantzer

Les violences contre les femmes forment un tout. Alors que la Journée internationale contre les mutilations génitales féminines s'est déroulée jeudi, le docteur Ghada Hatem-Gantzer, fondatrice de la Maison des femmes à Saint-Denis (Seine-Saint-Denis), le rappelle : « Il y a un continuum de violences. » La gynécologue-obstétricienne avait ouvert ce lieu alors qu'elle était médecin-chef

de la maternité de l'hôpital Delafontaine (Saint-Denis), où elle est arrivée en 2011. Parmi les 4 500 femmes qui y accouchent tous les ans, certaines sont en grande difficulté : précarisées, battues, excisées... Les aider à faire naître ne suffit pas à celle qui a commencé sa carrière à la clinique des Bluets, avec les militants de l'accouchement sans douleur et du respect de la parole des patients. Née au

Liban, Ghada Hatem-Gantzer comprend, adolescente, que ses frères disposent de plus de liberté qu'elle. Une expérience fondatrice pour cette fille d'une famille maronite pourtant « progressiste ». Elle n'a jamais cessé depuis de mettre l'égalité entre les sexes au cœur de son combat. ■

par Camille Bauer



CONTEXTE

Des inégalités encore très marquées en France

Les inégalités de salaires entre les femmes et les hommes sont encore très présentes en France aujourd'hui. En 2015, le salaire mensuel net moyen des hommes, en équivalent temps plein est de 2 438 euros, celui des femmes de 1 986 euros, soit un écart de 452 euros. Les hommes perçoivent en moyenne un salaire supérieur de 22,8 % à celui des femmes (source Observatoire des inégalités).

Les femmes sont surreprésentées dans les professions incarnant les « vertus dites féminines » (administration, santé, social, services à la personne) et largement sous-représentées dans les métiers du bâtiment (seulement 2,1% des ouvriers qualifiés sont des femmes). Avec 47,7 % de la masse salariale en France, les femmes sont largement au bas de la hiérarchie des catégories socio-professionnelles.

En 2013, l'insertion des femmes sur le marché du travail et leurs conditions d'emploi restent moins favorables que celles des hommes. En Gironde, en proportion, les femmes sont moins souvent sur le marché du travail que les hommes (89 % des femmes de 25 à 54 ans sont actives, 95 % des hommes) mais aussi moins souvent à temps complet (1,2 fois), et davantage confrontées au chômage (12 % des actives et 10 % des actifs).

Les femmes représentent 54% de la population des chômeur·euse·s (source Préfecture de la Gironde). Ajoutons à cela que les femmes effectuent encore 72 % des tâches domestiques (source INSEE, enquête emploi du temps 2010).

Dans la culture, la domination masculine reste très forte, tant dans l'accès aux postes à responsabilités que dans l'accès aux moyens de production artistique.

Le sport est moins valorisé et souvent considéré comme moins prioritaire pour les filles. Ce constat se vérifie dans les budgets consacrés au sport par les familles et par les collectivités pour leurs équipements sportifs.

À niveau scolaire équivalent, les filles sont orientées majoritairement vers les filières littéraires ou sanitaires et sociales, tandis que les garçons sont dirigés vers des filières scientifiques et techniques.

Les violences faites aux femmes sont encore trop souvent minorées, dans toutes les catégories socioprofessionnelles. Une femme meurt tous les deux jours et demi sous les coups de son conjoint, un homme meurt tous les treize jours sous les coups de sa partenaire.

Rappel historique

Inscrit depuis 1946 dans le préambule de la Constitution, l'égalité entre les femmes et les hommes est proclamée par l'Article 3 : « La loi garantit à la femme, dans tous les domaines, des droits égaux à l'homme ».

En avril 1944, le droit de vote des femmes françaises est accordé (en Turquie, les femmes obtiennent le droit de vote et l'éligibilité nationale en 1934).

En mai 2001, la loi Génisson a permis de prendre en compte l'égalité professionnelle.

En août 2012, l'Assemblée nationale a voté la loi relative au harcèlement sexuel. En France, depuis 75 ans, la législation a ainsi permis l'instauration progressive de l'égalité entre les femmes et les hommes.

De nombreuses mesures réglementaires nationales, européennes et internationales visent à agir contre toutes formes de discrimination.

Aujourd'hui, ce cadre législatif tend à réduire les disparités dans le domaine des salaires, de l'emploi, de l'éducation, de la représentation des femmes dans les instances de pouvoir politique et économique. Ces mesures veulent également impulser une dynamique d'amélioration continue dans le domaine de l'égalité entre les femmes et les hommes.

En septembre 2019, lancement du 1er Grenelle des violences conjugales qui s'articule autour de 3 axes : prévenir, protéger et prendre en charge, punir pour mieux protéger

Ghada Hatem-Gantzer. Gynécologue obstétricienne. Réparer les femmes

Chef de la maternité de Saint-Denis (Seine-Saint-Denis), Ghada Hatem-Gantzer fait sienne la lutte contre les violences sexuelles. Elle a inauguré, en juillet, une « maison des femmes ».

C rinière de lionne, yeux bleus lumineux, Ghada Hatem-Gantzer, 56 ans, ne passe pas inaperçue. Sans jamais se départir de sa chaleur et de son franc-parler, la chef de la maternité de l'hôpital Delafontaine (Saint-Denis) se meut avec aisance d'un rendez-vous à un autre. Elle est débordée, épuisée, mais ne veut pas le montrer. Alors elle écarte d'un geste de la main son téléphone qui n'arrête jamais de vibrer. Et raconte, inlassablement, l'histoire de ces femmes meurtries qui viennent chaque jour frapper à sa porte. Des patientes de toutes les nationalités, violées, mariées de force, ou encore excisées, qui ont fui leur pays en espérant avoir une meilleure vie en France. « Mais personne ne s'occupe d'elles, elles ne sont pas plus protégées ici », affirme-t-elle.

Ce constat n'est pas parti d'un engagement militant. La gynécologue obstétricienne ne se considère pas non plus comme une « féministe vent debout ». Mais, à force de côtoyer des femmes excisées – qui représentent de 14 à 16 % des 4 000 parturientes de sa maternité –, elle a décidé de prendre le problème à bras-le-corps. D'abord, il y a un an, elle a créé au sein de l'hôpital une cellule dédiée à la réparation des mutilations sexuelles. Puis elle a mûri le projet d'ouvrir une « maison des femmes » pour toutes les victimes de violences sexuelles. Un lieu de vie coloré, en périphérie de l'hôpital, où chacune peut être écoutée et soignée.

Inaugurée en juillet, cette structure

atypique mêle médecins, travailleurs sociaux, psychologues, juristes, sexologues et conseillers conjugaux. Des professions complémentaires pour réparer aussi bien physiquement que psychiquement ces femmes, en prenant en compte leur histoire et leurs traumatismes. « La mission de l'hôpital peut avoir un pan psychologique et éducatif s'il est dans une zone qui en a besoin. Il doit s'adapter à la population et non l'inverse », insiste Ghada Hatem à son équipe.

Le chemin n'aura pas été de tout repos avant que le projet voie le jour. Trois années durant lesquelles Ghada Hatem s'est échinée à convaincre du bien-fondé de son dispositif et à trouver des financements. Aujourd'hui encore, elle utilise tout son temps libre pour organiser des événements philanthropiques ou pour rencontrer les fondations, car il lui reste 100 000 € à rembourser.

Dotée d'une énergie incroyable, la femme-caméléon passe de l'univers philanthropique aux « consultations mutilations » sans transition. « Je viens du Liban, je suis hyper-adaptable, on peut me jeter partout ! », sourit-elle. Issue de la bourgeoisie chrétienne maronite, elle a été propulsée en France à ses 18 ans, à la fois pour fuir la guerre et pour suivre des études de médecine. Ce passé l'a marquée à vie. « Je sais ce que c'est d'être déraciné, de craindre sans cesse pour sa vie ou celle de ses proches. J'avais 6 ans quand la guerre des Six Jours a eu lieu. Cela vous fait

prendre conscience d'un coup de la brièveté du temps. »

Son premier stage en obstétrique est une révélation. « J'ai vu mon premier accouchement et je me suis dit : "Alors c'est ça ?" Chaque naissance est magique, quelque chose commence », assure-t-elle. C'est décidé : elle sera gynécologue obstétricienne. Depuis, il n'y a pas un lieu dans lequel elle ait travaillé sans laisser sa trace. Partout, elle ressent le besoin d'améliorer ce qui peut l'être. Un trait de caractère qu'elle tient de son père, ancien ingénieur passionné de poésie. « Il avait la tête dans les nuages, il m'a appris à penser par moi-même et à tout remettre en cause », confie-t-elle. À l'hôpital militaire Bégin de Saint-Mandé (Val-de-Marne), par exemple, elle est parvenue à faire entrer les papas dans les salles d'accouchement.

Elle a aussi fait bouger les lignes dans la grosse machinerie de Saint-Denis. Non seulement avec la maison des femmes, mais aussi en instaurant une formation systématique de l'équipe médicale au dépistage des femmes battues. Certains, avec un brin de jalousie, la traitent de « bulldozer ». Elle le reconnaît : elle ne lâche rien et veut du « résultat ». « Je suis comme une petite termite qui creuse son trou. Si on ferme la porte, je passe par la fenêtre, s'il n'y a pas d'argent, je n'hésite pas à faire la manche », clame-t-elle. Quels que soient les cas difficiles qu'elle rencontre, le sentiment d'apporter « un petit grain » à la cause l'aide à tenir. ■

Le professeur Jacques Chavinié

« Le professeur Jacques Chavinié est l'un des médecins dont l'exemple d'humanité m'a le plus inspirée. Il était le chef de la maternité de Saint-Vincent-de-Paul, à Paris, quand j'y étais interne. Il m'a tout montré de l'approche à avoir avec les patients et m'a appris à faire passer leurs besoins avant le système en lui-même. Même lorsque j'ai fini par quitter l'établissement, nous sommes toujours restés liés. Il est mort d'une rupture d'anévrisme en 2004, peu après avoir pris sa retraite. Un peu comme s'il n'était pas envisageable pour lui de vivre sans travailler. Il est tout un symbole pour moi. »





À Saint-Denis, une Maison des femmes au secours des laissées-pour-compte

Dans cette ville où l'accès aux soins passe essentiellement par l'hôpital, un lieu unique en France vient d'ouvrir, où sont regroupés gynécologues, psychologues mais aussi assistantes sociales et avocats.

SANTÉ « Entre ces murs, il n'y aura pas de tabou », promet le D^F Ghada Hatem. Violences physiques ou psychologiques, viols, incestes, excisions, elle entendra bientôt bien des horreurs et des souffrances, cette pimpante maison aux couleurs acidulées... « *Il ne nous était pas possible de faire comme s'il n'y avait rien à voir !* », s'émeut la gynécologue-obstétricienne, fondatrice de ce lieu unique en France. Juste à l'écart de l'hôpital Delafontaine, à Saint-Denis, dans un jardin encore en friches, la Maison des femmes vient d'être inaugurée. Mi-juillet, elle accueillait ses premières patientes.

Cela fait longtemps qu'il n'y a quasiment plus de gynécologues à Saint-Denis, et les médecins y sont rares : l'accès aux soins passe donc essentiellement par l'hôpital. Quelque 4 700 femmes, de 120 nationalités différentes, y accouchent chaque année. Plus de 200 d'entre elles repartent, leur bébé sous le bras, sans d'autre contact que le 115 pour trouver un toit. Certaines n'ont jamais vu de médecin pendant leur grossesse. La plupart ne bénéficient d'aucune couverture sociale lors de leur première visite. « *Leur préoccupation est surtout de savoir où elles vont dormir le soir même et ce qu'elles vont manger*, indique le D^F Hatem. *Alors, elles ne se sentent guère concernées, ni par le frottis ni par la mammographie...* » Le planning familial, trois petits bureaux au fond d'un couloir, à l'étroit

dans la maternité, n'était, lui, pas en mesure de répondre à la problématique croissante des violences sexuelles et mutilations. « *Il enregistre depuis deux ans une augmentation du nombre d'IVG de 21 % et des consultations de 50 %*, précise-t-on à l'hôpital. *À cela s'ajoutent 20 à 30 passages impromptus par jour pour divers conseils.* »

Gynécologues, sexologues, chirurgiens, psychologues, sages-femmes, conseillères conjugales, mais aussi assistantes sociales et avocats accompagneront désormais ces patientes au sein de la Maison des femmes. La chanteuse malienne Inna Modja en est la marraine et y animera un groupe de parole. Comme 15 % des patientes de la maternité Delafontaine, la jeune femme a été excisée, à l'âge de 4 ans et demi. « *J'ai réussi à tirer de cette expérience extrêmement négative la volonté d'accomplir des choses et d'être femme à part entière*, confie l'artiste, aujourd'hui « réparée ». *Ici, elles vont être accueillies comme si elles étaient chez elles. Savoir que certaines d'entre nous ont vécu des choses similaires va les mettre en confiance ! Et puis, peut-être que parfois je prendrai ma guitare et je jouerai pour leur apporter du réconfort...* »



Monique Veneri, conseillère conjugale et familiale, et Mélanie Horoks reçoivent une patiente à la Maison des femmes, à Saint-Denis, le 15 juillet dernier. Photo : JEAN-CHRISTOPHE MARMARA/LE FIGARO

Du réconfort, ces femmes précarisées en trouveront dans cette maison lumineuse aux murs roses, verts ou jaunes, ornés de fresques et de photos de célèbres féministes. Dans la grande salle dédiée à l'ancien mannequin Waris Dirie, créatrice de la fondation « Fleur du Désert », sous les portraits de Marie Curie, Camille Claudel, Rosa Parks et même Jo Cox - cette députée britannique tuée en juin -, elles pourront participer à des ateliers maquillage, des séances de sophrologie, d'art-thérapie ou encore d'alphabétisation. « *N'importe quoi, mais qu'on ne les ramène pas uniquement à leur statut de mère !*, explique Monique Veneri, conseillère conjugale et familiale. *Ici, on est là pour s'occuper de soi.* » Au mur, il y a aussi le poème du D^F Hatem : « *Moi aussi, j'ai fait un rêve...* ». « *J'ai rêvé que les femmes, qui sont à la fois la moitié du ciel, l'avenir de l'homme et le sel de la terre si l'on en croit les poètes, étaient devenues des êtres humains, libres, égales et fraternelles*, écrit-elle. *J'ai rêvé qu'elles n'étaient plus de simples matrices productrices de chair à canon, de variables d'ajustement, des faire-*

valoir ou des souffre-douleur. »

Comme elle aimerait offrir des thérapies de couples, comme dans le cabinet qu'elle a quitté à Toulouse ! Mais ici, rapporte la conseillère conjugale, « la plupart des consultations concernent des viols conjugaux et des demandes d'IVG. Et qu'est-ce qu'on a comme mineures victimes de viols ! ». Comme cet après-midi-là, d'ailleurs, où toute l'équipe de la Maison des femmes sera appelée à la rescousse : une jeune fille de 17 ans vient d'arriver, enceinte, victime d'un viol, après avoir été droguée par un inconnu

qu'elle a « bêtement suivi ». « Quand je me suis réveillée, dans son lit, il me tenait les poignets et m'a menacée "Qu'est-ce que je vais faire de toi, maintenant ?, raconte-t-elle, encore terrorisée. J'ai cru qu'il allait me tuer. Alors j'ai juré que je ne dirai rien. » Prévenir ses parents ? Avorter ? Porter plainte ? « Nous, on déteste décider à la place des femmes, souligne Mathilde Delespine, sage-femme et coordinatrice de la Maison. Mais la loi dit que si l'on a connaissance de sévices contre un mineur, il faut le signaler. » Alors, tandis que la conseillère conjugale tente de rassurer l'adoles-

cente, la sage-femme prend conseil auprès de la brigade des mineurs. Une simple déposition, sans plainte, permettra à la police de récupérer l'ADN du fœtus après l'avortement. Quant à la jeune victime, « on va lui organiser un suivi post-traumatique, assure la coordinatrice de la Maison des femmes. Elle n'a été qu'un objet aux yeux de cet homme. Notre but, c'est de lui redonner une position d'actrice de sa vie de femme ». ■

par Stéphane Kovacs E@KovacsSt

ENCADRÉS DE L'ARTICLE

“ La plupart des “ consultations concernent des viols conjugaux et des demandes d'IVG ” MONIQUE VENERI, CONSEILLÈRE CONJUGALE ET FAMILIALE



Dispositifs législatifs existants

Source : commission des finances du Sénat d'après notamment [le rapport « Où est l'argent contre les violences faites aux femmes »](#), , publié par le Conseil économique, social et environnemental (CESE), la Fondation des femmes, le Fonds pour les Femmes en Méditerranée (FFMed), le Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes (HCE) et Women's Worldwide web (W4). 22/11/2018.

Loi du 22 juillet 1992 : reconnaissance d'une spécificité pour les violences commises au sein du couple

La particularité des violences commises au sein du couple a été reconnue dès le 1er mars 1994, d'après la loi du 22 juillet 1992 portant réforme des dispositions du code pénal, par le 6° de l'article 222-13 du code pénal qui définit un délit spécifique de violences et des peines aggravées dès lors que ces actes sont commis par le conjoint ou le concubin. [NOR: JUSX8900010L](#)

Loi du 26 mai 2004 : une protection renforcée

Depuis 2004, une série de lois a permis de renforcer la prévention et la répression des violences commises au sein du couple, notamment en s'attachant à mieux protéger le conjoint. La loi du 26 mai 2004 relative au divorce et applicable au 1er janvier 2005, a mis en place, au plan civil, la mesure d'éviction du conjoint violent du domicile conjugal. [NOR: JUSX0300062L](#)

Loi du 12 décembre 2005 : éloignement de l'auteur des violences

La loi du 12 décembre 2005 relative au traitement de la récidive facilite, sur le plan pénal, l'éloignement de l'auteur des violences (conjoint ou concubin) du domicile de la victime à tous les stades de la procédure devant les juridictions répressives, tout en prévoyant, si nécessaire, la possibilité d'une prise en charge sanitaire, sociale ou psychologique. [NOR: JUSX0407878L](#)

Loi du 4 avril 2006 : prévention et répression des violences au sein du couple

Elle renforce la prévention et la répression des violences au sein du couple ou commises contre les mineurs et accroît la répression des violences faites aux femmes, notamment en élargissant le champ d'application de la circonstance aggravante à de nouveaux auteurs (pacsés et « ex») et à de nouvelles infractions (meurtres - viols - agressions sexuelles). Elle complète et précise également les dispositions de la loi du 12 décembre 2005 précitée. [NOR: JUSX0508260L](#)

Loi du 9 juillet 2010 : ordonnance de protection des victimes

La loi du 9 juillet 2010 relative aux violences faites spécifiquement aux femmes, aux violences au sein des couples et aux incidences de ces dernières sur les enfants, donne au juge les moyens de prévenir les violences avec un dispositif novateur, l'ordonnance de protection des victimes, elle adapte l'arsenal juridique à toutes les formes de violences et elle s'appuie sur de nouveaux moyens technologiques pour renforcer la protection des femmes victimes de violence. [NOR: JUSX1007012L](#)

Loi du 6 août 2012 : prévenir le harcèlement sexuel, encourager les victimes à dénoncer les faits et sanctionner le délit plus lourdement

La loi du 6 août 2012 relative au harcèlement sexuel donne une définition plus précise et plus large du délit de harcèlement sexuel. Elle aggrave les peines maximales encourues et réprime les discriminations commises à l'encontre des victimes de harcèlement sexuel. Cette loi est importante si on tient compte que le viol conjugal est la 1ère violence sexuelle dénoncée par les victimes des violences conjugales, selon les données de la plateforme 39.19. [NOR: JUSX1224421L](#)

Loi du 4 août 2014 : loi pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes

La loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes a amélioré notablement la prévention et la lutte contre les violences faites aux femmes en renforçant les sanctions et les poursuites ainsi que l'accompagnement des victimes, en les protégeant sur le long terme.

La loi a amélioré le dispositif de l'ordonnance de protection pour les victimes de violences au sein du couple ou de mariages forcés. La priorité est notamment donnée au maintien de la victime dans le logement du couple, y compris pour les couples non mariés. Les enfants sont également mieux protégés : le champ d'application de l'ordonnance de protection est étendu aux faits de violences commis sur les enfants au sein de la famille.

Le recours à la médiation pénale est strictement limité et n'est possible en cas de violences conjugales qu'à la demande expresse de la victime. En cas de réitération des faits, elle est interdite.

L'éviction du conjoint violent du domicile est désormais la règle. La loi fixe en outre le cadre juridique du déploiement du dispositif d'alerte « téléphone grave danger » (TGD) au profit des victimes de violences au sein du couple ou des victimes de viol.

Afin de renforcer la lutte contre la récidive, la loi crée un stage de responsabilisation des auteurs de violences au sein du couple ou des violences sexistes. La protection des femmes étrangères victimes de violences est améliorée au travers de nouveaux droits et l'interdiction de fonder le refus de délivrance d'une carte de résident à une victime de violences conjugales au motif de la rupture de la vie commune. [NOR: FVJX1313602L](#)

Loi du 17 août 2015 : protection des victimes de violences au cours de la procédure pénale

La loi du 17 août 2015 a transposé la directive européenne « Victimes » n° 2012/29/UE du 25 octobre 2012 en introduisant [un article 10-5 dans le code de procédure pénale](#) sur l'évaluation personnalisée des victimes afin de déterminer si elles ont besoin de mesures spécifiques de protection au cours de la procédure pénale. Le [décret n° 2016-214 du 26 février 2016](#) relatif aux droits des victimes a fixé les modalités d'application de cette évaluation personnalisée.

Les femmes victimes de violences sexuelles et intrafamiliales, qui présentent une exposition particulière à des risques de représailles ou d'intimidation de la part de l'auteur des faits, ainsi qu'à des risques de victimisation secondaire, sont particulièrement concernées par ces dispositions.

La loi du 13 avril 2016 : mise en oeuvre d'un parcours de sortie de la prostitution

La loi du 13 avril 2016 visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel et à accompagner les personnes prostituées a permis notamment :

- l'instauration d'un parcours de sortie de la prostitution et d'insertion sociale et professionnelle au profit de toute personne majeure victime de prostitution, de proxénétisme ou de traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle. Ce parcours permet à la personne de bénéficier d'un accompagnement assuré par des associations agréées à cet effet et d'une prise en charge globale ayant pour finalité l'accès à des alternatives à la prostitution. L'entrée dans le parcours est autorisée par le préfet et conditionne l'ouverture de droits spécifiques en matière d'accès au séjour pour les personnes étrangères et la perception d'une aide financière pour les personnes non éligibles aux minima sociaux ;
- la suppression du délit de racolage et l'introduction de la pénalisation de l'achat d'actes sexuels via une contravention de cinquième classe dont le montant est augmenté en cas de récidive, et qui peut donner lieu à une peine complémentaire de stage de sensibilisation à la lutte contre l'achat d'actes sexuels ;
- le renforcement de la prévention des pratiques prostitutionnelles et du recours à la prostitution auprès des jeunes. [NOR: FDFX1331971L](#)

5ème plan de lutte et de mobilisation contre toutes les violences faites aux femmes lancé le 25 novembre 2016 (2017-2019)

Ce plan a pour objectif de permettre à toutes les femmes victimes de violences d'accéder à leur droit, d'être protégées et accompagnées pour sortir des violences et se reconstruire. Pour cela, le plan fixe trois objectifs : sécuriser et renforcer les dispositifs qui ont fait leurs preuves pour améliorer le parcours des femmes victimes de violences et assurer l'accès à leurs droits ; renforcer l'action publique là où les besoins sont les plus importants ; déraciner les violences par la lutte contre le sexisme, qui banalise la culture des violences et du viol. <https://www.egalite-femmes->

Loi du 3 août 2018 renforçant la lutte contre les violences sexuelles et sexistes

Elle prévoit des mesures sur les délais de prescription, la lutte contre les nouvelles formes d'agressions (raids numériques, voyeurisme, drogue du viol...) et la lutte contre les nouvelles formes d'agressions (raids numériques, voyeurisme, drogue du viol...). [NOR: JUSD1805895L](#)

La loi du 28 décembre 2019 visant à agir contre les violences au sein de la famille.

Elle est organisée en cinq grands chapitres avec notamment :

- le renforcement de l'ordonnance de protection des victimes de violences : la loi dispose désormais explicitement qu'un dépôt de plainte préalable n'est plus nécessaire et que le juge aux affaires familiales doit statuer dans un délai maximal de six jours à compter de la fixation de la date d'audience ;
- le retrait de l'autorité parentale ou de son exercice dans le cas où les père et mère sont condamnés comme auteurs, coauteurs ou complices d'un crime ou délit commis sur leur enfant ou l'autre parent ;
- l'élargissement du port du bracelet anti-rapprochement, dans le cadre désormais de la procédure de l'ordonnance de protection ou bien avant ou après jugement, à titre de peine de l'auteur des violences, à la demande ou avec le consentement exprès de la victime ;
- la loi prive de la pension de réversion le conjoint condamné pour avoir commis un crime ou délit à l'encontre de l'époux ;
- l'accès au logement : à titre expérimental, pour 3 ans, instauration d'un dispositif d'accompagnement financier, sous conditions de ressources, pour les victimes quittant le logement conjugal ou commun et bénéficiant d'une ordonnance de protection ;
- le téléphone grave danger : le procureur de la République peut attribuer un TGD à une victime si l'auteur est en fuite ou lorsqu'une demande d'ordonnance de protection est en cours devant le juge aux affaires familiales. [NOR: JUSX1926483L](#)

La loi du 30 juillet 2020 visant à protéger les victimes de violences conjugales

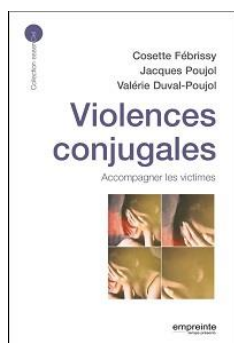
Elle prévoit notamment l'exclusion de la procédure de médiation en matière civile et pénale aux cas de violences conjugales, la reconnaissance du suicide forcé comme délit, la suspension du droit de visite et d'hébergement de l'enfant mineur au parent violent, la levée du secret médical dès lors que le professionnel de santé suspecte un danger vital immédiat pour la personne victime et qu'elle se trouve sous l'emprise de leur auteur, dans un contexte de violences conjugales, la suppression de l'obligation alimentaire en cas de crimes, la reconnaissance du cyber contrôle dans le couple et la facilitation du recours à l'aide juridictionnel provisoire. [NOR: JUSX1935275L](#)

La proposition de loi n° 3210, du 17 juillet 2020 visant à améliorer l'effectivité du droit à l'avortement

La proposition de loi entend lever les obstacles et améliorer l'effectivité du droit à l'avortement.

http://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/textes/l15b3210_proposition-loi#

Ouvrages proposés par la direction de la Documentation¹



Violences conjugales – Accompagner les victimes

Cosette FÉBRISSEY, Jacques POUJOL, Valérie Duval-POUJOL. *Empreinte temps présent*, collection *Essenciel*, juillet 2020, 126 p.

Cet ouvrage s'adresse aux femmes qui se sentent prises au piège d'un conjoint qui les fait vivre en enfer et les aidera à prendre conscience de l'urgence absolue d'en sortir. Abordant toutes les difficultés liées à cette situation dramatique, il constitue un excellent guide pour rompre le cercle infernal de la violence conjugale et se libérer de cette emprise. Il sera également utile aux professionnels et aux proches, pour qu'ils puissent mieux tendre la main, écouter, orienter, et accompagner les victimes.



Du prince charmant à l'homme violent - Prévenir les violences conjugales

Julia GARAND, Swan NGUYEN. *Esprit du temps (L')*, collection *Santé Mode d'emploi*, juillet 2020, 221 p.

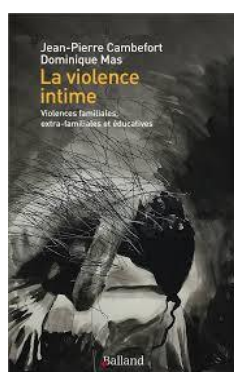
Contrairement aux idées reçues, la légende du Prince et de la Belle se termine souvent très mal quand le conte de fée tourne au cauchemar. Dans ce livre très pédagogique, les auteures nous proposent des clés pour démasquer l'imposteur, réagir assez tôt afin de ne pas vivre l'emprise et permettre aux proches, aux amis, d'avoir le moyen d'aider une Belle en détresse qui ne peut souvent s'en sortir seule.



Tempête dans la famille

Isabelle CÔTE, Louis-François DALLAIRE, Jean-François VÉZINA. *Hôpital Sainte Justine*, mai 2020, collection *Parlons parents*, 2^{ème} édition. 191 p.

Destiné à ceux et celles qui se préoccupent du bien-être des enfants, *Tempête dans la famille* aborde le vécu complexe et troublant des jeunes exposés à la violence conjugale et soumis à sa loi du silence. Inspiré des recherches sur le sujet, il vise à outiller les parents, grands-parents, amis, voisins, éducateurs et professeurs.



La violence intime - Violences familiales, extra-familiales et éducatives

Jean-Pierre CAMBEFORT, Dominique MAS. *Paroles et silence*, janvier 2020, 312 p.

Si tous les aspects de la vie sociale sont touchés par ta violence, les violences - qu'elles soient éducatives, intra ou extra-familiales - appartenant au cercle le plus intime de l'individu sont particulièrement destructrices. A travers quatre récits de violences intra et extra-familiales de personnes de tous âges, et leur analyse, il s'agit de savoir si celles-ci sont traitées ou non en tant que sujets.

¹ Salle de documentation au 6^{ème} étage de l'immeuble Gironde à Bordeaux



Le harcèlement sexuel

Muriel SALMONA. PUF, avril 2019, collection *Que sais-je ?* 127 p.

Le harcèlement sexuel est une forme de violence sexuelle qui conduit la victime à se replier sur elle-même et à développer des troubles mentaux et physiques. Bien que le harcèlement sexuel soit qualifié de délit, il est encore peu condamné et reconnu.



Le livre noir des violences sexuelles

Muriel SALMONA. Dunod Éditions, janvier 2018, 2^{ème} édition, 361 p.

En France, les violences sexuelles restent peu prises en considération par les politiques et les acteurs médico-sociaux. Pourtant leurs conséquences traumatiques sont énormes en termes de santé publique. Cette deuxième édition, entièrement actualisée dénonce une véritable loi du silence.

Violences conjugales

Le droit d'être protégée



Violences conjugales. Le droit d'être protégée

Ernestine RONAI et Edouard DURAND. Dunod Éditions, collection *Santé Social*, novembre 2017, 292 p.

Destiné aux professionnels en lien avec les femmes victimes de violences dans le couple, l'ouvrage présente des outils utiles pour agir efficacement grâce aux droit français et aux dispositifs innovants. Ernestine Ronai et Edouard Durand ont fait appel aux meilleurs spécialistes. Il s'agira de construire un partenariat indispensable pour une prise en charge optimale.



Violences conjugales. Du combat féministe à la cause publique

Pauline DELAGE. Presses de Sciences Po, mars 2017, 250 p.

C'est grâce aux mobilisations féministes des années 1970, qui définissent alors la violence dans le couple comme une violence faite aux femmes, que ce phénomène est sorti de la dénégation sociale dans laquelle il était tenu. Comment une cause féministe devient-elle un problème public dont s'emparent les associations, les institutions internationales et l'État ? À travers la question des violences conjugales et en comparant des cas français et américain, à Paris et à Los Angeles, Pauline Delage analyse avec acuité quelles sont les formes légitimes de l'intervention publique dans le domaine de l'intime et des inégalités sexuées.



La protection de l'enfance à l'épreuve des violences conjugales. L'accompagnement social de la mère, et la protection de l'enfant victime de violences

Nicole BURGUET et Marie-Noëlle LACOUR. Université de Bordeaux, Diplôme universitaire Protection de l'enfance. 2016-2017, 51 p.

Le résultat de ce travail de réflexion avec les propositions entrevues s'appuie sur les mesures numéro 13 et 14 du « Plan interministériel de mobilisation et de lutte contre les violences faites aux enfants » adopté pour trois ans de 2017 à 2019 mais aussi les recommandations faites par l'Observatoire de la protection de l'enfance 33.



La protection des enfants victimes de violences dans le couple

Edouard DURAND et Ernestine RONAI. Soins Pédiatrie-Puériculture, N°293, novembre-décembre 2016, p.27-36.

Les violences au sein du couple sont l'une des plus graves maltraitances infligées aux enfants. La protection de l'enfant n'est pas dissociable de celle du parent qui est victime. Leur sécurité ne peut être assurée sans aménager l'exercice de l'autorité parentale.



Violences conjugales et famille

Roland COUTANCEAU et Muriel SALMONA. Dunod Éditions, mai 2016, collection Psychothérapies, 264 p.

La thématique de la violence conjugale a connu trois mouvements successifs dans sa prise en charge : la reconnaissance des victimes, l'intérêt pour l'accompagnement des auteurs et la sensibilité aux enfants exposés à la violence. Les indications de l'accompagnement familial sont distinguées selon les situations donnant lieu à une séparation ou celles où le couple poursuit une vie commune.



Les violences sournoises dans la famille. De la transmission d'une malédiction à la réparation de soi

Isabelle LEVERT. Éditions Robert Laffont, janvier 2016, collection Réponses, 350 p.

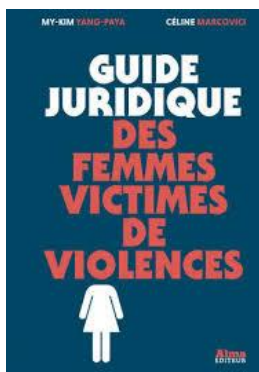
Certes il y a les violences physiques mais aussi verbales et psychologiques, dont la victime ne sort pas indemne : insécurité, traumatisme psychologique, isolement, perte d'identité... Afin de ne pas reproduire cette maltraitance, l'auteure nous livre les clés afin de briser cette spirale et retrouver l'estime de soi et le respect.



Sortir de la maltraitance. Violences conjugales : résister c'est comprendre, c'est agir

Edith LOMBARDI. Éditions de l'Harmattan, janvier 2016, 211 p.

Témoignages de femmes libérées de l'emprise de la violence conjugale, croisés avec l'expérience professionnelle de l'auteure qui clarifie une réflexion sur les maltraitances et les possibilités de s'en libérer. Sortir de la maltraitance, quitter une relation toxique, c'est se raccrocher à la vie. Cela demande de comprendre suffisamment ce qui se passe, car la violence tend à coloniser nos esprits.



Guide juridique des femmes victimes de violences

Céline MARCOVICI, My-Kim Yang PAYA. Alma France, janvier 2016, 125 p.

Afin d'aider les femmes victimes de violences, ce guide fait état des moyens associatifs, juridiques et institutionnels, qui permettent ainsi de rompre leur isolement.



Statuer sur la parentalité dans un contexte de violences conjugales

Edouard Durand dans « Danger en protection de l'enfance. Défis et instrumentalisation perverses » par Héléne ROMANO et Eugénie IZARD. Dunod Éditions, 2016, p 91 à 96.

« A mesure que la société prend conscience de la gravité et de l'ampleur des violences conjugales, le droit est adapté pour assurer une meilleure protection des victimes... Pourtant les mouvements législatifs se heurtent à d'importantes résistances, tout particulièrement dans le champ de la parentalité ».



Crises familiales et conjugales. Quel accompagnement ?

Martine BODENANT. Erès Éditions, novembre 2016, collection Erès poche psychanalytique et travail social, 260 p.

Éducatrice spécialisée, ayant exercé trente ans dans un centre d'accueil d'urgence pour mères et enfants en crise conjugale et familiale, l'auteure raconte comment elle et son équipe ont répondu par leur travail éducatif aux questions posées par la violence au quotidien. Elle inscrit son cheminement dans les logiques et les contradictions institutionnelles particulières, mais aussi dans un contexte politique, social et idéologique où la question de la violence conjugale et donc des relations hommes/femmes mobilisent fortement la société civile.



Droit de refuge pour les femmes et les enfants. Face aux violences conjugales et sociales

Dominique WILPERT. Erès Éditions, collection Trames, avril 2015, 201 p.

Analyse et compte rendu du travail, à la fois théorique, clinique et éthique, d'une équipe sociale auprès de femmes accueillies avec leurs enfants dans un centre d'hébergement d'urgence, suite à des violences conjugales ou sexistes.



Le livre noir de la violence familiale

Jean ROBIN. Tatamis, mars 2015, 183 p.

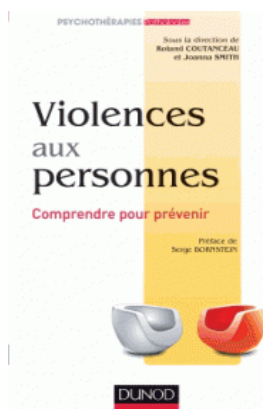
On ne choisit pas ses parents, on ne choisit pas sa famille", chantait Maxime le Forestier. La famille peut être la première base sur laquelle chacun se construit, mais ce peut être également la première prison de sa vie. Même quand son père est alcoolique, son oncle violent, sa mère hystérique et son frère drogué, il faut s'en occuper comme de soi-même. Les enfants doivent respecter les parents, même si les parents sont des salauds. Et les violences familiales s'accompagnent le plus souvent de secrets de famille, ces tabous qui permettent malgré tout de continuer à vivre ensemble.



Violences conjugales : un défi pour la parentalité

Karen SADLIER. Dunod Éditions, août 2015, 166 p.

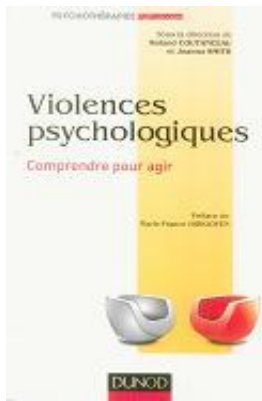
L'évaluation de l'impact des violences conjugales sur la parentalité d'un point de vue psychologique, social, politique et judiciaire, fournit aux professionnels de la protection de l'enfance les éléments de mise en œuvre de bonnes pratiques.



Violences aux personnes. Comprendre pour prévenir

Roland COUTANCEAU. Dunod Éditions, collection Psychothérapies Pathologies, janvier 2014, 560 p.

Ce sont essentiellement les violences physiques qui sont abordées, leur évaluation et leur prise en charge. Dans un regard bio-psycho-social sont traitées les racines neurologiques de la violence, la neurologie du trauma ; les lectures psycho-dynamiques cliniques et psycho-criminologiques du passage à l'acte. Plusieurs thématiques psychopathologiques sont abordées, sans oublier le facteur exotoxique (alcool, drogue).



Violences psychologiques. Comprendre pour agir

Roland COUTANCEAU, Joanna SMITH. Préface de Marie-France HIRIGOYEN. Dunod Éditions, janvier 2014, collection Psychothérapies Pathologies, 316 p.

Ce livre traite de la "chronique des violences invisibles" : les violences psychologiques. Au-delà des violences physiques aux personnes, les violences psychologiques émergent dans les espaces clos (famille, travail, école). Regard lucide et pragmatique sur la violence psychologique, sans dogmatisme simplificateur et pistes afin d'empêcher la répétition ainsi que des moyens pour la prévenir.



Violences conjugales et parentalité. Protéger la mère, c'est protéger l'enfant

Edouard DURAND. L'Harmattan Éditions, collection Sciences criminelles, janvier 2013, 107 p.

La problématique des violences conjugales est analysée à partir de la parentalité, c'est-à-dire la capacité des parents à répondre aux besoins fondamentaux de leur enfant. À l'issue d'étude de la législation et de la pratique juridictionnelle, la protection de l'enfant n'est pas dissociable de la protection de la mère qui se montre sécurisante dès lors qu'elle-même est en sécurité. Les violences conjugales mettent-elles l'enfant en danger même s'il n'est pas lui-même directement victime des coups ?



L'aide aux auteur(e)s de violences conjugales et intrafamiliales

Vincent LIBERT, Anne JACOB, Cécile KOWAL. Académia, janvier 2012, 183 p.

Après avoir retracé l'historique de Praxis et l'avoir situé sur le plan institutionnel et dans les dispositifs fédéral et wallon de lutte contre les violences entre partenaires, Vincent LIBERT, assistant social, trace les fondements du travail de responsabilisation des auteurs de violences conjugales et intrafamiliales tels que développés par Praxis. Présentation de l'association, son approche psycho-sociale et la méthodologie utilisée dans les groupes de responsabilisation, la description sociodémographique des usagers qui consultent Praxis, l'abord de la psychose dans les groupes, l'abord de la multi culturalité dans les groupes de responsabilisation. La pratique de supervision nécessaire à la qualité du travail clinique est également abordée.



Violences conjugales et maltraitances familiales

Alain ROUBY et Dominique BATISSE. Dunod Éditions, janvier 2012, 200 p.

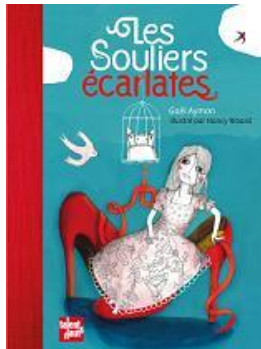
En partant du constat que l'agressivité de l'enfant et la délinquance juvénile sont liées, les auteurs montrent que le soin apporté à l'enfant ne suffit pas et qu'il faut également créer les conditions pour éviter la répétition compulsive et transgénérationnelle de la violence. Le point de vue clinique des auteurs s'appuie sur une crèche d'un centre accueillant des mères victimes de maltraitance.



L'enfant exposé à la violence conjugale

Jean-Luc TOURNIER. De Boeck et Larcier SA, collection Comprendre l'enfance, janvier 2012, 200 p.

Les réseaux de soutien s'activent pour protéger les femmes des violences. Les auteurs de ces violences intimes eux aussi commencent à être pris en charge, mais qu'en est-il des enfants ? Ils souffrent réellement des violences conjugales et vont développer des schémas de défense. Entre peur, résignation, honte ou haine les impacts sont très variables d'un enfant à l'autre mais vont marquer terriblement leur devenir d'adulte.



Les souliers écarlates

Gaël AYMON, Nancy RIBARD. Talents hauts Éditions, janvier 2012, 17 p.

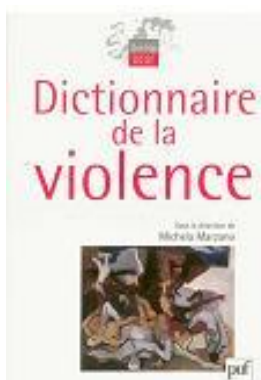
Sous forme de conte destiné aux enfants, l'Auteur très habilement aborde le délicat problème des violences conjugales, de leur violence destructrice sur le plan physique et moral, la plupart des victimes perdent leur estime de soi à l'image de la jeune fille du récit. Un seigneur qui a épousé une jeune fille fragile, en profite pour la malmenier. Plus il la sent fragile, plus il se sent fort et la maltraite.



Touche pas à ma mère

Hervé MESTRON. Talents hauts Amnesty International, janvier 2012, 63 p.

Un jour Cécile voit un bleu sur la tempe de sa mère qui prétend qu'elle s'est cognée dans une étagère. Puis Cécile raconte l'escalade : les soupçons vis à vis de Sébastien, l'amoureux de sa Maman, la tristesse de sa Maman...la perte de son emploi et son isolement progressif.



Dictionnaire de la violence

Michela MARZANO. PUF, janvier 2011, 1546 p.

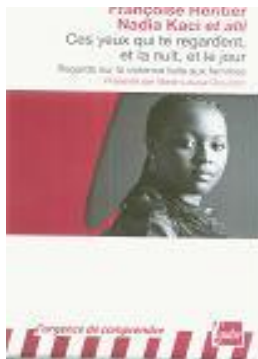
Le thème qui, aujourd'hui, ne cesse de provoquer des débats, autant en philosophie que dans les autres sciences humaines et sociales, est bien la violence. Ce dictionnaire a pour but de donner tous les outils pour en penser les racines historiques, les manifestations contemporaines et la signification profonde. Il offre une cartographie des notions et concepts clés, des penseurs, des artistes, des références et travaux portant sur la violence.



Violence et famille. Comprendre pour prévenir

Roland COUTANCEAU, Joanna SMITH, AFTVS (Association Française de Thérapie des Violences Sexuelles). Dunod Éditions, janvier 2011, collection Psychothérapies, 434 p.

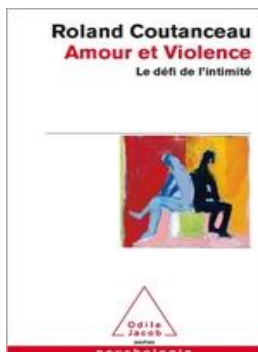
Présentation de l'ensemble des problématiques de violences familiales à la fois sous l'angle psycho traumatologique (clinique et traitement) et pénal (examen médico-légal, traitement pénitentiaire, arsenal législatif...). Au-delà de la symptomatologie post-traumatique pour les victimes, du repérage des troubles de la personnalité chez les auteurs de cette violence, il s'agit d'aider à favoriser le dépistage précoce.



Ces yeux qui te regardent dans la nuit et le jour. Regards sur la violence faite aux femmes

Françoise HERITIER, Nadia KACI. Éditions de l'Aube, janvier 2011, collection L'urgence de comprendre, 141 p.

Élimination des filles à la naissance, excision et autres coutumes barbares, ensevelissement des filles vivantes pour crime d'honneur, passage au vitriol et autres mutilations, lapidation, mariage forcé et viol conjugal, lynchage programmé et disparition de femmes... Parce qu'elles sont nées femmes ? Au-delà du prétexte utilisé pour justifier ces pratiques insupportables, religion, culture tradition, coutumes honneur, démographie - Qu'est-ce qui fonde un tel déni d'humanité ? Comment faire pour que cesse l'indifférence envers les femmes victimes de violences. Provoquer un choc des consciences est l'objectif de ce livre, pour nous faire réagir et agir aussi.



Amour et violence. Le défi de l'intimité

Roland COUTANCEAU. Odile Jacob Éditions, janvier 2011, 258 p.

Pourquoi l'amour et le couple peuvent engendrer de la violence ? Comment expliquer que certains hommes passent à l'acte ? Roland COUTANCEAU explique comment comprendre les mécanismes et les conditions dans la vie d'un couple qui déclenchent les violences. Il invite à réfléchir aux réponses les plus appropriées pour les traiter et surtout pour les prévenir.



Tu me fais peur quand tu cries ! Sortir des violences conjugales

Ginette FRANCEQUIN. Erès Éditions, janvier 2010, 340 p.

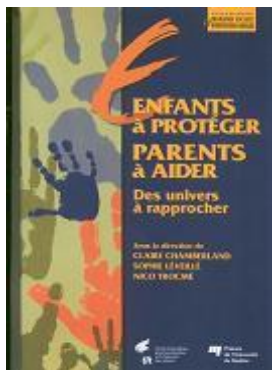
La violence faite aux femmes continue de détruire psychologiquement et de tuer chaque année des milliers de femmes partout dans le monde. La lutte contre ce fait de société est désormais reconnue grande cause nationale par les pouvoirs publics. Cet ouvrage s'inscrit dans le droit fil des conquêtes des femmes pour le respect de leur image, de leur corps, et de leur équilibre psychologique.



Frapper n'est pas aimer

Natacha HENRY. Denoël Éditions, janvier 2010, 318 p.

Pendant plusieurs mois, l'auteur s'est immergée dans un foyer d'accueil pour femmes battues. Loin d'une descente dans un quotidien misérabiliste, ce livre donne de l'espoir. Il nous fait rencontrer des professionnels à l'écoute des victimes, qui conseillent les plus vulnérables et ne sont pas dupes devant la comédie des agresseurs. Partant du constat que le silence encourage les violences, l'auteure a choisi de donner la parole aux acteurs et actrices de terrain, pour que les victimes sachent qu'elles ne sont pas seules.



Enfants à protéger, parents à aider Des univers à rapprocher

Claire CHAMBERLAND, Sophie LEVEILLE. Presses Universitaires du Québec, janvier 2010, collection problèmes sociaux interventions, 398 p.

Comment les problématiques adultes influencent-elles les relations parent-enfant ? Quelles sont les interventions concertées les plus efficaces ? Comment concilier règle juridique, souci éthique et objectifs cliniques ? Quelles pratiques organisationnelles favoriseront l'établissement de systèmes d'aides efficaces ? Spécialisés dans ces questions reliées au monde de l'enfance ou des adultes, les auteurs québécois, réfléchissent sur les limites de la fragmentation des services de même que sur les bienfaits mais aussi les risques d'une approche de soutien plus intégrée. Une attention particulière est accordée aux processus permettant une autre méthode de travail qui mènerait à une plus grande intégration des actions ainsi qu'à un renouvellement des pratiques.



Femmes sous emprise Les ressorts de la violence dans le couple

Marie-France HIRIGOYEN. Pocket, janvier 2006, 312 p.

La pire violence n'est pas celle qui est la plus visible. Si les femmes ne quittent pas leur conjoint c'est qu'elles sont piégées, mises sous emprise. Il s'agit de comprendre cette emprise, de l'analyser afin de s'en déprendre. A partir de nombreux témoignages, les ressorts de la violence sont décortiqués au sein du couple. Un livre utile et pratique pour désamorcer très tôt les premiers signes de violence psychologique.

Autres ressources documentaires

Le titre souligné représente un lien hypertexte.

[Conjoints violents : « Le bracelet antirapprochement ne doit pas occulter les réformes encore à mener »](#)

[Article] / Virginie BALLET. *Liberation.fr*, 01/10/2020

Chargé d'évaluer l'application de la loi de décembre 2019 sur les violences conjugales, le député LR Aurélien Pradié livre à « Libération » un premier bilan des changements législatifs qu'il a initiés.

[Conjoints violents : le bracelet antirapprochement, mode d'emploi](#)

[Article] / Virginie BALLET. *Liberation.fr*, 24/09/2020

C'est l'une des mesures phares du Grenelle des violences conjugales, organisé à l'automne dernier par le gouvernement. Neuf mois après avoir été validés par le Parlement, les bracelets électroniques antirapprochement (BAR), à destination des conjoints ou anciens conjoints violents, vont enfin pouvoir être déployés dès ce vendredi dans l'Hexagone. Un millier de ces bracelets sont d'ores et déjà disponibles, dans cinq juridictions d'abord : Aix-en-Provence, Douai, Bobigny, Angoulême et Pontoise.

[Violence conjugale](#)

[Site internet] / Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre), Ministère chargé de la justice. <https://servicepublic.fr>, mise à jour le 25/09/2020

Toutes les violences conjugales sont interdites par la loi, qu'elles touchent un homme ou une femme, qu'elles soient physiques, psychologiques ou sexuelles. Il s'agit des violences commises au sein des couples mariés, pacsés ou en union libre. La victime de violences conjugales qui signale les faits peut bénéficier de nombreuses mesures de protection de la part des institutions publiques et des associations. Ces mesures peuvent même s'étendre aux enfants.

[Lutte contre les violences conjugales : le rapport qui tacle le gouvernement](#)

[Article] / Hervé JOUANNEAU, Laura FERNANDEZ RODRIGUEZ. *Gazette des Communes (La)*, 03/09/2020

« Un décalage constant entre les opérations de communication gouvernementale sur les moyens engagés et la réalité des crédits mis en œuvre ». Tel est le sévère constat dressé par le rapport des sénateurs Arnaud Bazin (LR) et Éric Bocquet (PCF), sur le financement de la lutte contre les violences faites aux femmes. Une publication qui intervient alors que le gouvernement dresse le premier bilan du Grenelle des violences conjugales.

[Un an après, le bilan mitigé du Grenelle contre les violences conjugales](#)

[Article] / Solène CORDIER. *Le Monde*, 03/09/2020

Les associations déplorent des moyens insuffisants, notamment pour l'accompagnement social des victimes.

[Féminicides - Mécanique d'un crime annoncé](#)

[Site internet] / *Le Monde*. 02/06/2020

En France, près de 1 400 femmes ont été tuées en dix ans par leur compagnon ou ex-conjoint. Le plus souvent au moment d'une séparation. Le constat est froid, dérangeant : les femmes représentent plus de 80 % des victimes d'homicides conjugaux.

Pendant un an, une dizaine de journalistes du Monde ont enquêté sur les quelque 120 féminicides perpétrés au sein du couple en 2018 afin d'en disséquer les mécanismes. Dossier par dossier, la cellule d'enquête a reconstitué les faits, l'histoire des auteurs et celle de leurs victimes.

Violences conjugales : le gouvernement annonce 1 000 places d'hébergement supplémentaires

[Article] / *Le Figaro avec AFP, 02/09/2020*

L'Etat va créer 1000 places d'hébergement supplémentaires pour les victimes de violences conjugales qui s'ajoutent aux 1000 déjà prévues dans le cadre du Grenelle, a indiqué mercredi 2 septembre Jean Castex lors d'une visite à la Maison des femmes de Saint-Denis.

Égalité femmes-hommes : Elisabeth Moreno veut redorer la « grande cause du quinquennat »

[Article] / *Solène CORDIER, Mariama DARAME. Le Monde, 30/08/2020*

Élisabeth Moreno, nommée le 6 juillet 2020, ministre déléguée auprès du Premier ministre, chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes, de la Diversité et de l'Égalité des chances au sein du gouvernement Castex prépare sa rentrée.

En 2019, le nombre de féminicides a augmenté de 21 % en France

[Article] / *Juliette BENEZIT. Le Monde, 18/08/2020*

L'enquête de la délégation aux victimes, rendue publique lundi 17 août, fait état de 146 femmes tuées par leur compagnon ou ex-conjoint en un an.

Droit des femmes - Violences faites aux femmes

[Article] / *FLASHHEBDO, l'information des départements, n° 1204, 24/07/2020, p.20-21*

Deux rapports complémentaires du Sénat viennent d'être publiés. La commission des finances et la délégation aux droits des femmes du Sénat ont inscrit la lutte contre les violences à leur programme de travail de 2020. Elles publient simultanément les conclusions de leurs réflexions, conduites dans un esprit de complémentarité. [Accédez au rapport de la délégation aux droits de femmes.](#) [Accédez à la synthèse du rapport de la commission des finances.](#)

Violences conjugales : le Parlement durcit la loi pour protéger les victimes

[Article] / *Mathilde ELIE. La Gazette des Communes, 23/07/2020*

La proposition de loi visant à protéger les victimes de violences conjugales déposée par les députés LREM Bérandère COUILLARD et Guillaume GOUFFIER-CHA a été définitivement votée mercredi 21 juillet. Le texte, qui s'inscrit dans le prolongement du Grenelle contre les violences conjugales, présente une dizaine de mesures pour mieux repérer et protéger les victimes, et durcir les sanctions à l'égard des auteurs de violences.

Le bilan de la lutte contre les violences faites aux femmes et aux enfants au sein de la famille : conséquences du confinement, défis du déconfinement

[Rapport] / *Rapport d'information, fait au nom au nom de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes. Sénat, n° 597, 07/07/2020, 254 p.*

Ce rapport d'information résulte d'un cycle d'auditions et de réunions que la délégation aux droits des femmes, alertée dès le début du confinement par un risque d'aggravation des violences faites aux femmes et aux enfants enfermés dans un foyer violent, a pris l'initiative d'organiser entre le 30 mars et le 24 juin 2020.

Violences conjugales

[Article] / *Anne SANNIER, Léa MARY, Guillaume BARBE, Florent BERDEAUX. Actualité Juridique Famille, n°7-8, 01/07/2020, p. 383-414*

Cette deuxième partie du dossier s'appuie sur les nouveaux textes tels que le décret 2020-683 du 4 juin 2020 sur le déblocage anticipé de l'épargne salariale en cas de violences conjugales, le décret n° 2020-841 du 3 juillet 2020 pour mettre fin au délai imposé par le décret n° 2020-636 à peine de caducité et mettre à la charge de l'État les frais et dépens de l'acte de signification de l'ordonnance de fixation de la date d'audience, l'arrêté du 21 juillet 2020 qui en fixe le coût et la loi n° 2020-936 du 30 juillet 2020 visant à protéger les victimes de violences conjugales. Celle-ci fait l'objet d'un article dédié.

La fiche pratique sur l'ordonnance de protection comme modèle de requête et l'analyse de droit comparé au regard de notre législation intègrent les dispositions nouvelles.

Féminicides : « Une femme sous emprise peut ne pas se percevoir comme victime de violences »

[Interview] / Le Monde, 30/08/2020

Depuis une dizaine d'années, tous les ans, entre 120 et 160 femmes sont tuées en France par leur compagnon ou ex-conjoint. Pour tenter de comprendre les ressorts de ces crimes et comment ils pourraient être empêchés, *Le Monde* a constitué en mars 2019 une cellule d'investigation pour enquêter sur les féminicides.

Après un an d'enquête, la publication d'un grand format en dix chapitres et la diffusion d'un documentaire sur France 2, trois membres de la cellule du « Monde » ont répondu en direct à vos questions.

Le financement de la lutte contre les violences faites aux femmes : une priorité politique qui doit passer de la parole aux actes

[Rapport] / Rapport d'information de MM. Arnaud BAZIN et Éric BOCQUET, fait au nom de la commission des finances du Sénat, n° 602, 08/08/2020, 140 p.

Après avoir pointé, lors du projet de loi de finances pour 2020, les incohérences du milliard d'euros annoncé par le Gouvernement, les rapporteurs ont souhaité s'intéresser, dans un contexte "post-Grenelle", à la réalité des crédits mobilisés pour la lutte contre les violences.

Ils dressent, dans leur rapport, deux principaux constats :

- d'abord celui d'une politique publique budgétairement contrainte, souffrant d'un morcellement des crédits, qui nuit à la lisibilité et à l'efficacité de mesures mises en œuvre. Les rapporteurs regrettent le décalage constant entre les opérations de communication gouvernementale sur les moyens engagés et la réalité des crédits mis en œuvre ;
- ensuite, celui d'une politique insuffisamment portée et inégalement appliquée sur le territoire. L'administration et les associations, véritables pivots de cette politique, ne sont pas assez outillées, ni dotées pour mener à bien une politique, dont les demandes et les enjeux sont grandissants et qui requiert une capacité d'action interministérielle.

Afin de traduire concrètement cette priorité politique que constitue la lutte contre les violences faites aux femmes, sur le plan budgétaire et institutionnel, les Sénateurs émettent deux séries de recommandations :

1. rendre les financements plus lisibles et à la hauteur des enjeux : il s'agit de mieux identifier les crédits existants, afin de renforcer la visibilité de cette politique et l'information du Parlement, qui pourrait se traduire notamment par la création d'un fonds interministériel. Il est, par ailleurs, essentiel de maintenir un niveau de financement public satisfaisant aux associations, tout en encourageant le développement des dons et du mécénat ;

2. sortir du conjoncturel pour du structurel en dotant cette politique publique d'une vraie administration et en renforçant le maillage territorial. Cette refonte de l'architecture institutionnelle, impensée du Grenelle, devrait se traduire, au niveau central, par un renforcement du pilotage interministériel et du suivi de cette politique, avec par exemple la création d'une délégation interministérielle à la lutte contre les violences faites aux femmes. Au niveau local, la coordination des acteurs et le pilotage départemental doivent également être renforcés pour offrir une réponse cohérente aux femmes victimes de violences, sur tout le territoire.

[Le rapport](#) – [La synthèse du rapport](#) – [Le rapport en une page](#)

Plan Angela

[Site internet] / <https://arretonslesviolences.gouv.fr/focus/plan-angela>. 29/06/2020

Pour garantir la sécurité des femmes dans l'espace public, le Gouvernement déploie des lieux sûrs avec HeForShe. 8 jeunes femmes sur 10 ont peur de sortir seules le soir. La plupart des femmes ont déjà été harcelées ou suivies dans la rue. Depuis la [loi du 3 août 2018](#), le harcèlement de rue est réprimé par l'outrage sexiste. « Demandez Angela » c'est créer un réseau de lieux sûrs partout sur le

territoire et permettre à toute personne de trouver refuge dans l'un des établissements partenaires – identifié grâce au sticker sur sa vitrine. [L'intégralité de l'article](#)

Le Sénat adopte un nouveau texte à issu du Grenelle sur les violences conjugales

[Article] / FLASHHEBDO, l'information des départements, n°1199, 16/06/2020

La [proposition de loi vise à protéger les victimes de violences conjugales](#). [Accédez à l'article sur l'intranet](#).

Violences conjugales

[Article] / Anne SANNIER. *Actualité Juridique Famille*, n°6, 01/06/2020, p. 331-349

Les violences conjugales sont tristement d'actualité. La crise sanitaire liée au Covid-19, comme on l'a craint, a généré d'avantage d'agressions pendant le confinement. Pourtant la mobilisation des professionnels dans la lutte contre les violences commises au sein du couple n'a pas faibli. Au contraire, de nouveaux dispositifs ont été mis en œuvre. D'autres devraient encore voir le jour à la faveur de la proposition de loi, actuellement examinée au Parlement. Le guide pratique de l'ordonnance protection du ministère de la justice, vient même d'être actualisé en mai dernier, et tout récemment, le décret n° 2020-683 du 4 juin 2020 a fait des violences conjugales un nouveau cas de déblocage de l'épargne salariale. Ce dossier fait le point, dans une première partie, sur l'ensemble des nouveautés. [L'article accessible via capital data](#).

Féminicides, l'affaire de tous

[Documentaire] / France 2. 02/06/2020

Pendant un an, des journalistes du Monde ont enquêté sur cinq féminicides et ont mis en évidence, pour mieux les détecter, les signaux d'alerte et les schémas criminels de ces hommes qui tuent. Le documentaire serait également disponible en replay. Côté audiences, le documentaire a rassemblé 1 902 000 téléspectateurs, ce mardi 2 juin 2020 en prime sur France 2, soit 7,9% du public.

Les derniers chiffres sur les violences faites aux femmes en France

[Newsletter] / La lettre de l'Observatoire national des violences faites aux femmes, n° 14, 18/04/2020

La lettre de l'Observatoire national des violences faites aux femmes, réalisée par la [MIPROF](#)², présente les principales statistiques disponibles sur ce phénomène en France et dans le monde ainsi que les différents leviers pouvant être utilisés pour lutter contre leur perpétuation.

La publication de la 14^e Lettre de l'Observatoire s'inscrit dans le cadre de la journée internationale pour l'élimination des violences faites aux femmes, mais également, cette année, dans le Grenelle des violences conjugales, qui a fait naître une forte mobilisation interministérielle et de la société civile pour la lutte contre ces violences.

Les données portent sur l'année 2018. [L'intégralité du document \(28 p.\)](#). – [La synthèse \(2p.\)](#)

Arrêtons les violences

[Site internet] / <https://arretonslesviolences.gouv.fr>

Ce site propose trois entrées « j'ai besoin d'aide », « je suis témoin » « je suis professionnel ». Il rappelle les numéros des services d'urgence et grâce à son moteur de recherche permet de retrouver les associations locales pouvant apporter informations, soutien et accompagnement aux victimes, à leur entourage et aux professionnels.

Pour les professionnels il propose notamment [des outils de formation](#) et des [clips pédagogiques](#) « paroles d'expertes ».

² MIPROF : Mission interministérielle pour la protection des femmes victimes de violences et la lutte contre la traite des êtres humains

Dénoncer et agir contre les violences faites aux femmes en situation de handicap

[Article] / FLASHHEBDO, l'information des départements, n°1184, 13/012020, p. 25-26

Le Sénat a adopté le 8 février 2020 à l'unanimité une proposition de résolution transpartisane visant à alerter sur les violences faites aux femmes en situation de handicap. [Accédez à la résolution n°42](#)

Vote définitif de la proposition de loi sur les violences conjugales

[Article] / FLASHHEBDO, l'information des départements, n°1182, 16/12/2019, p. 18-19

Suite à l'accord de la CMP³, l'Assemblée nationale a donné, à la quasi-unanimité, son ultime feu vert le 12 décembre à [la proposition de loi sur les violences conjugales](#), mettant notamment en place le bracelet anti-rapprochement pour les conjoints et ex-conjoints violents. Le Sénat s'apprête à voter ce texte le 18 décembre prochain.

Violences, femmes et handicap : dénoncer l'invisible et agir

[Rapport] / Rapport d'information de M. Roland COURTEAU, Mmes Chantal DESEYNE, Françoise LABORDE et Dominique VERIEN, fait au nom de de la délégation aux droits des femmes. Sénat, n° 14, 01/09/2019, 14 p.

La délégation aux droits des femmes a été alertée par des témoignages concordants laissant présumer une exposition particulièrement marquée des femmes en situation de handicap aux violences, aussi bien dans le cercle familial que dans les institutions spécialisées.

Plus perturbant encore, violences faites aux femmes et handicap sont liées : « Si le handicap accroît le risque de violence, les violences accroissent également le handicap », comme l'a souligné la présidente de l'Association francophone de femmes autistes.

Comment mieux protéger les femmes handicapées contre les violences et leur offrir un accueil et une prise en charge adaptés ? Comment, face aux nombreuses discriminations qui compliquent leurs parcours professionnels, renforcer leur autonomie, gage de protection contre les violences ?

[Le rapport](#) - [La synthèse du rapport](#) - [La synthèse en une page](#)

³ CMP : commission mixte paritaire

Mission égalité : Déjouer les stéréotypes avant 11 ans dans le sport

Le mardi 1^{er} octobre 2019 de 9h00 à 12h15
Immeuble Gironde - Amphithéâtre Badinter
Bordeaux

► **Bibliographie sélective**

Ce temps annuel d'information et d'échanges
est organisé par la mission égalité Femmes-Hommes
du Conseil Départemental de la Gironde



Sommaire de la bibliographie

MOTS-CLES	3
PROGRAMME DE LA MATINALE.....	4
ARTICLES ET RAPPORTS.....	5
OUVRAGES ET REVUES DE REFERENCE	12
LES CONFERENCIER·ERE·S DANS LA PRESSE.....	18

Mots-clés

Enfance, égalité, enfant, fille, garçon, genre, mixité, motivation, parent, politique, pratique sportive, représentation sociale, socialisation, stéréotype, stéréotype de genre, stéréotype sexuel

Direction de la Documentation
Département de la Gironde
Esplanade Charles de Gaulle
33 074 Bordeaux cedex
Dgac-pcdd-ddoc@gironde.fr

Les documents mentionnés dans cette bibliographie, porteurs d'un astérisque (*) sont consultables à la direction de la Documentation du Conseil départemental de la Gironde, au 6^{ème} étage de l'immeuble Gironde, esplanade Charles de Gaulle, à Bordeaux. Le prêt est réservé au personnel.

Ils apparaissent en ordre chronologique inversé.

Programme de la matinale

8h30 Café accueil

Animation et modération : Muriel Lapalu

9h00 Ouverture par les deux élu·e·s départementaux en charge de la délégation égalité femmes- hommes :

– **Clara Azevedo**, Conseillère départementale du Canton Bordeaux 1, Présidente de la Commission Jeunesse,

Et

– **Jean Galand**, Conseiller départemental du Libournais-Fronsadais, Président de la Commission « Aides aux communes et aux EPCI », Membre du Haut Conseil à l'Égalité.

9h15 **Julien Tonneault** « Club Savate Multi-Boxes Pays Foyen » ; « La boxe et nous » (Vidéo)

9h30 **Véronique Rouyer**, Professeure des Universités Labo de psychologie Bordeaux

9h45 **Table ronde « Promouvoir l'égalité dans le sport : constats et témoignages »**

- **Clément Buisine**, discipline : Twirling Bâton
- **Shani Bru**, discipline : skate
- **Pascale Jeuland**, discipline : cyclisme
- **Josefina Perez**, discipline : Savate

10h15 **Synthèse et analyse : Mélissa Plaza**, ancienne **Footballeuse professionnelle** et Docteure en psychologie du sport – Thèse « Stéréotypes sexués explicites et implicites en contexte sportif : réalité, évolution, et lien avec les comportements d'engagement sportif »

10h30 Échanges avec la salle

10h40 **Jean-Yves Cousot**, DR-D-JSCS Nouvelle-Aquitaine, Direction départementale déléguée de Gironde - Présentation de la plateforme APLAES et de l'enquête régionale NA « Pratiques sportives au féminin » avec expérimentation

11h00 **Table ronde : « Quelles politiques, quelles réponses, quelles infrastructures pour favoriser l'égalité dans le sport entre les filles et les garçons ? »**

- **Jean Galand**, Président Commission « Aides aux communes et aux EPCI »
- **Éric Pourchasse**, Président du Comité de Gironde de Hockey
- **Hélène Volland**, Agente de développement, Ligue Nouvelle-Aquitaine de Triathlon
- **Thierry Mandin**, Président « Sport en milieu rural Gironde »
- **Hervé Fredon**, Délégué départemental Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré (USEP33)
- **Claire Barthoux**, Agente de développement, Comité Départemental Olympique Sportif Gironde (CDOS33)

11h40 **Synthèse et analyse : Marie-Françoise Potereau**, **Présidente de l'association nationale FEMIX Sports** et Vice-Présidente de la Fédération Française de Cyclisme en charge du cyclisme féminin, du haut niveau et des centres de formation.

11h50 Échanges avec la salle

12h15 **Clôture : Clara Azevedo**

Articles et rapports

Faire évoluer les mentalités dans le sport

[Article] / Paoline EKAMBI, entretien réalisé par Vincent LIQUETE et Anne LEHMANS. *Hermès, La Revue*, 2019, n° 83, p. 233-237.

« Quand on parle de stéréotypes dans les sports collectifs, qu'est-ce que cela évoque pour vous ? Avez-vous noté des évolutions des représentations au cours de votre carrière ? ». [Lire l'article](#)

Pratiques culturelles des jeunes et stéréotypes

[Article] / Sylvie OCTOBRE, entretien réalisé par Anne LEHMANS. *Hermès, La Revue*, 2019, n° 83, p. 238-242.

« Vos recherches sur les pratiques culturelles des jeunes partent toujours d'une démarche d'enquête quantitative complétée d'entretiens. Pouvez-vous expliquer comment vous cherchez à définir et qualifier des représentations quand vous construisez vos enquêtes ? ». [Lire l'article](#)

Les stéréotypes filles-garçons dans le monde de la petite enfance Les « 3-6 ans »

[Bibliographie] / Direction de la Documentation. Département de la Gironde. 20/09/2018. 15 p.

Cette bibliographie a été réalisée à l'occasion du séminaire "Stéréotypes filles-garçons dans le monde de la petite enfance : « les 3-6 ans", organisé le vendredi 24 mars 2017, par le Département 33. [Lire](#)

Les temps et les lieux tiers des enfants et des adolescents hors maison et hors scolarité

[Rapport] / Haut Conseil de la Famille, de l'Enfance et de l'Âge (HCFEA ; France Stratégie, rapport adopté par consensus le 20/02/2018, 290 p. [En ligne] consulté le 18 juin 2019. *

Installé en décembre 2016, le Conseil de l'enfance du Haut Conseil de la Famille de l'Enfance et de l'Âge (HCFEA), a notamment inscrit à son premier programme de travail de 2017 la question des « temps et lieux tiers des enfants et des adolescents » hors famille et hors scolarité, pour de multiples raisons. Les travaux du Conseil de l'enfance et de l'adolescence du HCFEA ont permis de faire émerger les TLT¹ comme objet d'une politique publique structurée et cohérente dans l'intérêt des enfants, tout en s'inscrivant dans un contexte d'optimisation des ressources publiques. Dans un contexte de transformation de la société, une telle vision stratégique des TLT adaptés aux attentes des enfants et aux évolutions sociales permettra de mieux équiper les enfants face aux défis qu'ils auront à relever. Elle donnera également aux familles aussi bien qu'à l'école un espace de relais et de « jeu » dans leur responsabilité vis-à-vis des enfants. Elle aura, de plus, des effets en retour sur le soutien à la parentalité, les inégalités, et les trajectoires scolaires des enfants. URL : https://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/hcfea-rapport_temps_et_lieux_tiers_des_enfants_06.04.2018.pdf

¹ TLT : temps et lieux tiers

Construction des rapports au genre dans l'enfance : les points de vue des filles et des garçons sur les activités sportives

[Article] / Véronique ROUYER, Stéphanie CONSTANS et Virginie RÉGEON. *L'Harmattan, Le sujet dans la Cité*, 2018/1, Actuels, n° 7, p. 151-163.

En dépit de l'évolution socio-culturelle, les pratiques sportives des filles et des garçons restent marquées par un certain nombre de différences (fréquence et type d'activité). Dans une approche psycho-sociale et développementale, l'objectif de cet article est d'examiner les représentations liées au genre et les pratiques des enfants âgés de 10-11 ans concernant les activités sportives, et de repérer le rôle des expériences de socialisation dans le développement de celles-ci. Les résultats mettent en évidence les rapports au genre singuliers qu'élaborent les filles et les garçons au regard des activités sportives, et l'importance des relations avec les pairs et les médias.
URL : <https://www.cairn.info/revue-le-sujet-dans-la-cite-2018-1-page-151.htm>

Filles, garçons, si différents ?

[Bibliographie] / Bibliothèque départementale de prêt de la Gironde et direction de la Documentation. 24/03/2017. 4 p.

Sommes-nous si différents ? Pour bousculer les stéréotypes filles-garçons, voici une sélection d'albums pour les 3-6 ans. Cette bibliographie a été réalisée à l'occasion du séminaire "Stéréotypes filles-garçons dans le monde de la petite enfance", organisé le vendredi 24 mars 2017, par le Département 33. [La sélection de la BDP \(format PDF\)](#) – [La sélection de la direction de la Documentation \(format PDF\)](#)

Sportives : un combat

[Émission radio] / Philippe BARDONNAUD., Pascal DERVIEUX, Vanessa DESCOURAUX. *France Inter, Interception*. Durée : 47 min. 10/07/2016.

Être une femme sportive, amateur ou professionnelle, reste souvent difficile dans nos sociétés. Surtout dans les sports encore considérés comme réservés aux hommes.
URL : <https://www.franceinter.fr/emissions/interception/interception-10-juillet-2016>

Stéréotypes sexués explicites et implicites en contexte sportif : réalité, évolution, et lien avec les comportements d'engagement sportif

[Thèse de doctorat] / Mélissa PLAZA. *Université de Montpellier*, 16/06/2016, 400 p. [En ligne] consultée le 17 juillet 2019.

La perspective psycho-sociale suggère que les stéréotypes sexués pourraient en partie expliquer l'investissement différencié des hommes et des femmes en sport. Ce travail doctoral vise à examiner le rôle joué par les stéréotypes sexués dans les comportements d'engagement/abandon sportif selon (1) la voie indirecte, via l'internalisation de ces croyances durant le processus de socialisation (Fredricks & Eccles, 2004) et (2) la voie directe, via leur activation automatique. Un programme de recherche articulé autour de 8 études et impliquant près de 1300 participants a été conduit. Les études 1 à 3 ont d'une part confirmé que des croyances étaient spécifiquement attachées aux activités sportives et d'autre part, qu'elles étaient susceptibles d'être activées automatiquement lors de la présentation brève d'activités féminines et d'affecter la catégorisation de prénoms subséquente. Les études 4 à 6 ont mis en évidence le rôle significatif joué par les stéréotypes sexués dans l'investissement sportif des individus puisque l'adhésion à des croyances défavorables à son groupe sexué prédisait négativement l'engagement sportif des adolescents, via les perceptions de soi (compétence, valeur). Si aucun lien n'a été observé entre l'association implicite sport-genre et l'engagement sportif, une identité implicite soi + masculin semble être négativement associée à l'abandon sportif. Finalement, les études 5, 7 et 8 ont montré que certains stéréotypes explicites étaient malléables d'un point de vue développemental (stéréotype général) ou suite à une manipulation expérimentale (stéréotype relatif à la compétence), mais n'ont révélé aucun pattern développemental, ni de sensibilité à la manipulation expérimentale concernant l'association implicite sport-genre. URL : <http://www.biu-montpellier.fr/florabium/jsp/nnt.jsp?nnt=2016MONT4003>.

L'activité physique chez les enfants d'âge scolaire

[Site internet] / 5 à 8 ans, *Jouer et bouger*. Janvier 2016. [En ligne] consulté le 26 juin 2019.

Depuis quelques dizaines d'années, les experts constatent que la condition physique des enfants s'est dégradée. Par exemple, en 2009, 17 % des enfants de 6 à 11 ans étaient obèses ou souffraient d'embonpoint. Il faut dire que les jeunes bougent beaucoup moins qu'auparavant. Au Québec, seulement 1 garçon sur 4 et 1 fille sur 2 feraient suffisamment d'activité physique pour atteindre les objectifs canadiens.

Encourager l'activité physique chez les jeunes est donc essentiel. Bouger n'est d'ailleurs pas seulement bénéfique pour la santé physique. En effet, les enfants actifs sont également mieux dans leur peau.

URL : <https://naitreetgrandir.com/fr/etape/5-8-ans/jouer-bouger/fiche.aspx?doc=activite-physique-enfants-age-scolaire>

Normativité de l'acceptation de l'homosexualité dans le sport : étude des déterminants psychologiques, interpersonnels et environnementaux des attitudes des sportifs envers les gays et les lesbiennes

[Document web] / Anthony METTE. (2014). *Psychologie*. Université de Bordeaux. Français. – Thèse soutenue le 17/11/2014.

L'objectif de cette recherche est d'étudier, chez les sportifs, les déterminants des attitudes envers l'homosexualité. Au regard des niveaux de Doise, il est attendu la proposition d'un modèle prédictif des déterminants à différents niveaux : intra personnel, interpersonnel, positionnel et idéologique. Le travail comporte 4 volets : 1) une étude préliminaire auprès de 322 personnes permettant la validation d'un outil de mesure des attitudes envers les gays et les lesbiennes, 2) une étude auprès de 1002 sportifs analysant les déterminants des attitudes notamment en distinguant le sport masculin et le sport féminin, 3) une étude sur la mise au jour des normes envers l'homosexualité, 4) une étude auprès de 572 footballeurs proposant un modèle prédictif des attitudes envers les gays et les lesbiennes, incluant le rôle de l'entraîneur et des processus collectifs. Dans l'ensemble, les résultats indiquent une nette différence dans l'acceptation de l'homosexualité en fonction du sexe. La normativité est le principal prédicteur des attitudes, tendant vers une grande acceptation chez les femmes et une conservation de l'hétérosexisme chez les hommes. Ainsi, dans le cadre du sport masculin, l'homosexualité apparaît comme un stigmate non protégé, lié directement à la dynamique de groupe. De plus, l'hétérosexisme est étroitement lié au sexisme, à la religion et au racisme. En ce sens, il paraît primordial de mettre en place des actions de sensibilisation et de formations auprès des athlètes et des entraîneurs. Ces actions pourront s'effectuer sous l'angle général de la gestion de la diversité dans le sport. Url : <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-01157513>

Mixité, égalité et genre dans les espaces du loisir des jeunes : pertinence d'un paradigme féministe

[Rapport] / Edith MARUÉJOULS-BENOIT. *Géographie*. Université Michel de Montaigne - Bordeaux III. Français. 379 p. – Thèse soutenue le 23 octobre 2014.

Les discours scientifiques et politiques sur la jeunesse s'attachent généralement aux problématiques de déviance, comportements à risque, délinquance et décrochage scolaire et oublient le plus souvent l'aspect heuristique de la variable genre. L'analyse de la répartition des filles et des garçons dans les espaces, équipements et temps de loisirs de trois communes périphériques de l'agglomération bordelaise montre l'hégémonie des garçons sur les loisirs organisés et le décrochage massif des filles à l'entrée au collège. Tout se passe comme si les garçons investissent les espaces publics lorsqu'ils ne trouvent plus de réponses dans des pratiques encadrées, alors que les filles disparaissent de ces espaces et se replient vers la sphère privée. S'inscrivant dans une approche de géographie sociale, la thèse développe la pertinence d'une approche féministe comme paradigme scientifique dans la compréhension d'une territorialité différenciée femmes/hommes dans l'espace public. A travers une enquête de terrain comparative de la fréquentation des espaces et équipements des loisirs des jeunes, la recherche interroge les politiques publiques sur les notions de mixité et d'égalité réelle entre les filles et les garçons dans notre société. L'étude met en avant quatre constats forts : l'inégalité, l'offre de loisirs subventionnée s'adresse en moyenne à deux fois plus de garçons que de filles. La non mixité et le renforcement des inégalités, les activités non mixtes masculines sont beaucoup plus importantes que les activités non mixtes féminines. L'invisibilité et le décrochage des filles : Les filles décrochent à partir de l'entrée en

sixième, elles disparaissent des équipements et espaces publics destinés aux loisirs des jeunes. La performativité du genre : La constitution d'espaces de loisir spécifiquement masculin et la valorisation des « cultures masculines » représentent l'essentiel de la pratique jeunesse autonome et en accès libre. URL : <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-01131575/document>

Lutter contre les stéréotypes filles/garçons

[Rapport] / Marie-Cécile NAVES, Vanessa WISNIA-WEILL (coord.). Commissariat général à la stratégie et à la prospective, 01/01/2014. [En ligne] consulté le 21 juin 2019. *

La conclusion des auteurs est que la recherche d'égalité bute sur les attitudes et les rôles sociaux. En d'autres termes, que les positions sociales des hommes et des femmes ne résultent pas uniquement de choix de vie individuels et rationnels mais aussi, et très profondément, d'habitudes, de clichés, de traditions, qui n'influencent pas seulement les goûts des individus mais aussi les institutions et les ressources qu'elles constituent pour chacun et chacune. URL : https://www.ladocumentationfrancaise.fr/docfra/rapport_telechargement/var/storage/rapports-publics/144000036.pdf

Des garçons qui n'entrent pas dans le jeu de la compétition sportive : les conditions familiales d'une typologie de genre

[Article] / Julien BERTRAND., Christine MENNESSON, Martine COURT M. *Recherches familiales*, n°11, 2014/1, p. 85-95. [En ligne] consulté le 21 juin 2019.

Les auteurs analysent la construction du rapport au sport au sein de la famille et son rôle dans la construction du genre durant l'enfance. Plus précisément, ils étudient le cas, minoritaire, de garçons qui restent à distance de la compétition sportive. L'analyse permet de dégager les conditions familiales de cette distance, alors que le goût pour la compétition constitue un attribut central de la « masculinité hégémonique ». La démonstration se construit en trois temps : cette absence d'engagement sportif est solidaire d'investissements artistiques et de sociabilités mixtes, même si ces garçons restent soumis à des injonctions ambivalentes à cet égard ; ce rapport au sport s'inscrit dans des styles de vie situés en des lieux différents de l'espace social ; la genèse de cette distance au sport prend sens au regard de l'économie des relations au sein des familles. URL : <https://doi.org/10.3917/rf.011.0085>

Socialisation de genre et construction des identités sexuées

[Article] / Véronique ROUYER, Yoan MIEYAA, Alexis Le BLANC. *Revue française de pédagogie*, n° 187, avril-mai-juin 2014. [En ligne], consulté le 18 juin 2019.

Cette note de synthèse vise à rendre compte de la complexité du processus de socialisation de genre dans et par lequel les filles et les garçons construisent leur identité sexuée. Dans une première partie, nous examinons dans une perspective socio-historique, notamment à travers l'examen des politiques publiques en matière d'éducation, la question sociale des inégalités entre les sexes et ses enjeux actuels. Dans une deuxième partie, nous caractérisons les principales controverses théoriques et épistémologiques relatives aux différents facteurs (biologiques, sociaux et psychologiques) invoqués pour expliquer les différences entre les sexes. Sur la base d'une revue de la littérature actualisée, la troisième partie fait état des résultats de la recherche menée en sciences humaines et sociales pour appréhender, d'une part, les multiples dimensions de la socialisation de genre au sein de différentes instances socio-éducatives et, d'autre part, le point de vue du sujet (enfant, adolescent, adulte) et la façon dont celui-ci construit un rapport singulier au genre. Enfin, après avoir souligné les principaux axes de développement de la recherche dans ce domaine, nous dégageons, en guise de conclusion, les apports de ces travaux au regard des dispositifs actuels de lutte contre les stéréotypes de sexe et les discriminations qu'ils induisent. URL : <https://journals.openedition.org/rfp/4494>

Anaïs Bohuon, Le Test de féminité dans les compétitions sportives. Une histoire classée X ?

[Article] / Michal RAZ. *Clio. Femmes, Genre, Histoire [En ligne]*, 37 | 2013, mis en ligne le 25 juillet 2013, consulté le 05 septembre 2019.

Le sport de compétition est l'un des objets les plus propices à l'analyse critique de la dualité des sexes et de la façon dont celle-ci est mise à mal face à la réalité diversifiée des corps. Ici est retracée l'histoire des tentatives multiples du Comité International Olympique (CIO) pour mettre en place un dispositif scientifique permettant de reconnaître les « vraies femmes ».
URL : <http://journals.openedition.org/cli/11114>

La pratique sportive à l'école primaire

[Rapport] / Christian LOARER, Joël SALLÉ. *Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative : Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, Rapport n° 2012-035, mai 2012, 67 p. [En ligne] consulté le 25 juin 2019.*

La pratique sportive à l'école primaire repose pour l'essentiel sur l'enseignement de l'EPS et sur le sport scolaire. L'étude de la mission a consisté à rechercher les éléments de réponse aux questions suivantes : au sein de la classe, dans le cadre de l'EPS, quelles sont les activités sportives pratiquées par les élèves ? Quelles activités sportives à caractère associatif (compétitions, rencontres, cycles de préparation) sont-elles mises en œuvre sur le temps scolaire et hors temps scolaire (cette question englobant également, sur les sites dédiés, le volet sportif de l'accompagnement éducatif) ? Quel rôle jouent les associations et fédérations sportives ? Peut-on en mesurer l'activité et les effets ? Quelle est la relation de dépendance entre l'accès de l'élève à la pratique sportive et le contexte au sein duquel se situe son école ? Quel rôle joue le professeur des écoles ? Quelles sont les ressources mises à sa disposition ? Quelles relations entretient-il avec les intervenants et les partenaires extérieurs (spécificité et complémentarité des différents acteurs) ? Quelles comparaisons peut-on... URL : <https://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/124000289.pdf>

Socialisation familiale et investissement des filles et des garçons dans les pratiques culturelles et sportives associatives

[Article] / Christine MENNESSON. *Réseaux*, n° 168, 01/09/2011, p. 87-110. [En ligne] consulté le 18 juin 2019.

Cet article analyse les activités culturelles et sportives associatives des enfants, souvent plus stables et plus sensibles aux influences parentales que les cultures enfantines. Centré sur l'étude des modes de transmissions des normes de genre et des pratiques associées, ce travail témoigne de l'importance de la division sexuée des investissements sportifs enfantins, corrélative d'une division sexuée du travail éducatif. Il met également en évidence la complexité des processus de transmission, les influences médiatiques et celles des pairs contredisant parfois les positions parentales. Enfin, l'article aborde la question du changement social, en analysant les caractéristiques des familles plus favorables au questionnement des normes de genre. URL : https://www.cairn.info/article.php?ID_ARTICLE=RES_168_0087

Les chiens font-ils des chats ?

Une revue de littérature sur le rôle des parents dans la socialisation de leur enfant pour le sport

[Article] / Julien BLOIS, Philippe SARRAZIN. *Movement et Sport Sciences*, n° 57, 2006/1, p. 9-54. *Bulletin de Psychologie*, n° 499, 2009/1, p. 15-28. [En ligne] consulté le 18 juin 2019.

L'influence des parents sur la genèse des habitudes de pratique sportive de leur(s) enfant(s) est souvent considérée comme un fait établi. Cet article se propose de passer en revue les connaissances empiriques sur ce thème. Les principaux résultats de ces études confirment l'existence d'une influence parentale qui, bien que modérée, est significative. Les parents forment des perceptions relatives à la compétence de leur enfant ou à la pertinence de l'activité sportive. Ces croyances sont à l'origine d'un traitement différencié, certains enfants étant plus soutenus, encouragés ou guidés que d'autres. Ces comportements peuvent générer à leur tour des émotions ou une motivation particulière chez l'enfant, variables déterminantes de son investissement sportif. Le poids spécifique de chaque parent dans ce processus

reste néanmoins difficile à quantifier dans la mesure où peu d'études ont été conduites sur le rôle des pères. Les limites de ces travaux sont ensuite présentées : la nature synchronique des données utilisées qui ne permet pas d'interprétation en terme d'influence causale, le manque d'articles proposant des données pour les deux parents et les problèmes de validité externe de ces études provenant en majorité des États-Unis constituent les principales faiblesses de ce domaine de la littérature. Enfin, cette revue de littérature se termine en évoquant les perspectives de recherche qui paraissent les plus prometteuses. URL : <https://www.cairn.info/revue-science-et-motricite1-2006-1-page-9.htm>

Les stéréotypes sexués relatifs à la pratique des activités physiques et sportives chez les adolescents français et leurs conséquences discriminatoires

[Article] / Vanessa LENTILLON. *Bulletin de Psychologie*, n° 499, 2009/1, p. 15-28. [En ligne] consulté le 18 juin 2019.

Cet article porte sur les stéréotypes sexués, relatifs à la pratique des activités physiques et sportives et sur leurs conséquences. Lors d'entretiens semi-directifs, 86 élèves de l'enseignement secondaire ont été invités à citer des activités, qui favorisent les garçons, les filles, des activités non discriminatoires, et justifier leur classement. Les activités les plus fréquemment citées ont été celles qui favorisent les garçons. Les élèves, filles et garçons, ont cité, globalement, les mêmes activités dans chacune des catégories. Ces perceptions reflètent les caractéristiques intrinsèques sexuées des activités. Le fait que les activités favorisent les filles ou les garçons a été justifié par des différences « naturelles » entre les deux sexes. Cet article met en relief le pouvoir explicatif des stéréotypes sexués et leur influence sur l'engagement et les performances des filles et des garçons dans les activités physiques. URL : <https://www.cairn.info/revue-bulletin-de-psychologie-2009-1-page-15.htm>

Relation entre les stéréotypes sexués associés aux pratiques sportives et la motivation autodéterminée des élèves en éducation physique et sportive

[Article] / Aïna CHALABAEV, Philippe SARRAZIN. *Sciences et Motricité*, n° 66, 31/05/2009, p. 61-70.

Cette étude examine (1) les liens entre le stéréotype « masculin » ou « féminin » véhiculé par l'activité sportive et la motivation autodéterminée des élèves en Éducation Physique et Sportive, et (2) le rôle d'un médiateur – la compétence perçue –, et d'un modulateur – le degré d'adhésion au stéréotype –, dans cette relation. Cent-soixante-dix-huit collégiens ont rempli un questionnaire lors d'un cycle de football ou de danse. Les analyses montrent que les élèves sont plus autodéterminés quand ils pratiquent une activité qui véhicule un stéréotype conforme à leur sexe que quand ça n'est pas le cas. Cette relation est médiatisée par la compétence perçue, mais pas modulée par l'adhésion de l'élève au stéréotype. Les résultats sont discutés à la lumière de la théorie de l'autodétermination. URL : <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00390116>

La connaissance des catégories de genre et des stéréotypes sexués chez le jeune enfant

[Article] / Diane POULIN-DUBOIS, Lisa SERBIN. *Revue Enfance*. 2006/3 (Vol. 58), 102 p. p. 283-292.

Sont passés en revue les plus récents travaux portant sur la façon dont les nourrissons et les jeunes enfants catégorisent les hommes et les femmes et acquièrent une connaissance des caractéristiques propres à chacun des sexes. Dès l'âge de 12 mois, les nourrissons distinguent les deux sexes en se basant sur l'apparence physique. On observe une connaissance naissante des jouets, activités et métaphores reliés à chaque sexe dès l'âge de 18 mois. Des formes rudimentaires d'un schéma de genre sont donc observables à un âge remarquablement précoce, ce qui concorde avec l'approche cognitiviste sur le développement du concept de genre. URL : <https://www.cairn.info/revue-enfance1-2006-3-page-283.htm>

L'abandon sportif : à la recherche de quelques explications

[Vidéo] / Philippe SARRAZIN. (2004). Université J. Fourier, Grenoble. Durée : 25 min 10.

L'abandon sportif est un phénomène complexe dans lequel intervient des variables psychologiques et sociales. On a une possibilité d'action sur certaines, mais pas sur toutes! Il faut se centrer sur les premières. URL : <https://slideplayer.fr/slide/3237565/>

Effet du genre sur le choix et le rejet des activités physiques et sportives en éducation physique et sportive : une approche additive et différentielle du modèle de l'androgynie

[Article] / Paul FONTAYNE, Philippe SARRAZIN, Jean-Pierre FAMOSE. *Sciences et motricité*, n° 45, 2002, p. 45-66. [En ligne], consulté le 18 juin 2019.

Le domaine du sport et des activités physiques est traditionnellement considéré comme plutôt masculin, et incompatible avec un rôle féminin. Comme l'ont montré les travaux sur la construction des rôles sexués, cette socialisation différenciée affecte les attitudes et les comportements de sujets. Dans cette étude menée auprès de 782 adolescents (361 garçons et 461 filles) âgés en moyenne de 15,4 ans (ET = 0,83 ans), il est supposé que leurs choix et leurs rejets concernant les activités physiques et sportives dans le cadre des cours d'E.P.S. sont médiés par leurs scores aux sous-échelles « masculine » et « féminine » de la version française de l'Inventaire des Rôles Sexués de Bem (Fontayne, Sarrazin, et Famose, 2000). Les résultats sont discutés à la lumière des divers cadres théoriques définissant les relations entre les différents « rôles de genre » et, en particulier, du modèle « additif et différentiel » de l'androgynie (Marsh et Byrne, 1991). URL : <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00387233/document>

Motivation et activités physiques et sportives : influence du sexe et du genre sur la pratique du sport et de l'éducation physique

[Thèse] / Paul FONTAYNE. *Thèse non publiée. Université Paris-Sud Orsay, 1999. [En ligne] consultée le 9 septembre 2019.*

Ce travail a pour objectif de mettre en évidence certaines variables et certains processus qui affectent la motivation à l'accomplissement, dans la pratique des activités physiques et sportives. La population d'étude est constituée d'adolescents (garçons et filles), élevés dans des classes de 3^{ème} de collèges. Il s'appuie sur le modèle théorique de l'expectation-valeur D'ECCLES et al. (1983), et sur les apports de Sandra BEM (1974) concernant la mesure des orientations de rôles sexuels.

Principalement, les résultats montrent que la participation sportive et les notes des sujets sont liées à leur profil de genre. Le paradigme théorique de l'expectation-valeur permet d'expliquer, par l'intermédiaire des variables motivationnelles que sont la compétence perçue, l'expectation de réussite et la valeur de la tâche, l'influence de l'orientation de genre sur la performance en éducation physique et sportive. Les résultats de ces études, réalisées dans un contexte écologique, sont accompagnées d'observations sur l'influence respective des sous-échelles masculines et féminines qui composent notre instrument de mesure des rôles sexuels. Celles-ci vont dans le sens des réflexions actuelles sur les relations entre le concept de soi et le genre. URL : <http://www.theses.fr/1999PA112086>

Ouvrages et revues de référence



Pas pour les filles ?

*Méliissa Plaza. Robert Laffont, 09/05/2019, 251 p. **

Méliissa Plaza est une ex-joueuse professionnelle internationale de football. Fervente défenseuse de l'égalité femmes-hommes et diplômée d'un doctorat en psychologie du sport, elle donne aujourd'hui des conférences pour sensibiliser le public aux stéréotypes sexués ainsi qu'aux discriminations et violences qui en découlent.



**Les stéréotypes,
encore et toujours**



83

Les stéréotypes, encore et toujours

*Vincent LIQUETE, Anne LEHMANS. Hermès, La Revue, n° 83, 2019/1, p. 288 **

Que deviennent les stéréotypes dans un monde surinformé, interactif et globalisé ? En réalité, ils n'ont jamais été aussi nombreux, divers et puissants qu'à l'ère des réseaux socio-numériques et de l'intelligence artificielle. Ils irriguent les discours, les pratiques et les imaginaires. Depuis l'apparition du mot dans son sens moderne de "représentation sociale partagée", il s'est banalisé, tout en restant essentiel, sans pour autant susciter beaucoup de curiosité scientifique et intellectuelle. Hermès réinterroge le stéréotype dans sa complexité, son efficacité et l'évolution de ses formes, notamment dans les processus de communication et de cognition. Retravailler la relation entre représentation sociale et stéréotype, dans une perspective interdisciplinaire et comparative. Ceci afin de mieux comprendre les systèmes de valeurs, les cultures et les idéologies qui les structurent.

Sous la direction de
CHRISTINE BARD
& FRÉDÉRIQUE LE NAN

DIRE LE GENRE



AVEC LES MOTS,
AVEC LE CORPS

CNRS EDITIONS

Dire le genre - Avec les mots, avec le corps

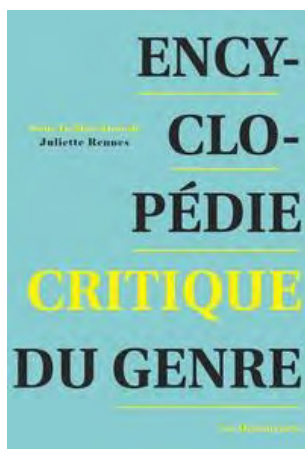
*Christine BARD, Frédérique LE NAN. CNRS, 28/02/2019, 301 p. **

Avec les mots, avec le corps, le genre s'impose. En ouvrant la bouche ou en nous habillant le matin, nous portons les marques du genre. Nos moyens d'expression sont genrés. Nous en jouons et, ce faisant, nous élaborons un imaginaire de la différence sexuelle.

Le plus souvent, nous nous contentons d'activer des stéréotypes. Etudier ces marques du genre est donc un vaste chantier, auquel cet ouvrage collectif entend contribuer. Les mots d'abord. La langue continue à véhiculer de redoutables préjugés sexistes. En témoigne la règle apprise à l'école : "Le masculin l'emporte sur le féminin". Mais l'écriture inclusive aujourd'hui proposée s'insurge contre la prééminence du masculin sur le féminin dans la langue française.

Et l'histoire des langues et des œuvres littéraires donne bien des exemples de résistance à ce masculin qui s'impose comme neutre et

universel. Le corps ensuite. Des espaces de liberté se sont ouverts, mais les normes traditionnelles n'ont pas disparu. Le corps vêtu continue de dire le genre. A moins de perturber le regard avec un travestissement, des pilosités inattendues ou une gestuelle inhabituelle, " s'attaquer " au genre, à son binarisme obligatoire et hiérarchisé, n'est pas chose facile. Peut-on dépasser le genre ? L'annuler ? Créer du neutre ?



Encyclopédie critique du genre

Juliette RENNES, *La Découverte*, 01/11/2016, 740 p. *

Trois grands axes transversaux sont au cœur de cette enquête collective : le corps, la sexualité et les rapports sociaux. Les contributeurs de cette encyclopédie dessinent une cartographie critique des études de genre en ce début du XXI^e siècle, en analysant les concepts, les enquêtes empiriques et les débats spécifiques. *



Pour en finir avec la fabrique des garçons - Volume 2, Loisirs, sport, culture

Sylvie AYRAL, Yves RAIBAUD. *MSHA*, 01/09/2014, 270 p. *

La réflexion porte ici sur la fabrique des garçons aux activités organisées en périphérie de l'école. Celles-ci participent fortement à la construction des identités sexuées et à leur bi-catégorisation, alignée le plus souvent sur les stéréotypes de genre. Le sport apparaît comme un temple du masculin, présentant l'homme comme l'être le plus fort, même si la place des femmes, minoritaire, n'a cessé de progresser, en particulier au sein de pratiques ludosportives plus mixtes.

Dans le monde de la culture, plus que jamais dominé par les hommes, les pratiques féminines sont importantes mais se heurtent à des plafonds de verre, dans un contexte de minorisation des activités spécifiquement féminines. Les vacances et les loisirs permettent parfois une plus grande fluctuation des rôles de genre, même si les activités proposées reproduisent le plus souvent les stéréotypes de genre et la hiérarchisation qui en découlent.

Quel pourrait être le rôle du sport, de la culture et des loisirs dans le renouvellement d'une réflexion sur la mixité et la coéducation des filles et des garçons ?



Devenir garçon, devenir fille

Dossier coordonné par Xavier MOLÉNAT. *Sciences humaines*, n° 261, 01/07/2014

Le débat actuel tend à opposer le concept de "genre social" à celui "d'identité de genre". La confusion se fait entre le statut social et la conviction intime d'être un garçon ou une fille. La différence est ici explorée à travers les sciences biologiques, sociales, psychologiques et anthropologiques. La description des enfances d'ailleurs démontre qu'une conception binaire opposant nature/culture est restrictive et que l'analyse devrait être recentrée sur l'identité intime de la personne. [Lire le dossier](#)



A l'école des stéréotypes Comprendre et déconstruire

Christine MORIN-MESSABEL, Muriel SALLE. L'Harmattan, 01/06/2013, 230 p. *

Quel est le rôle de l'institution scolaire dans le maintien des stéréotypes de sexe ? Comment interroger et déconstruire ces stéréotypes ? Quelles actions égalitaires peut-on mettre en place pour moduler ces croyances ? Puisque l'école doit préparer l'enfant à vivre en société, autant faire en sorte que la formation scolaire permette d'espérer vivre dans une société plus égalitaire.



Le sport féminin Le sport, dernier bastion du sexisme ?

Fabienne BROUCARET. Michalon, 01/06/2012, 288 p.

Disons-le d'entrée de jeu : le sport moderne a été inventé dans le dernier quart du XIXe siècle par les hommes pour les hommes. » Le sport est un milieu machiste, et ce sexisme prend aujourd'hui des formes plus insidieuses. Fabienne Broucuret soulève autant de questions incitant les nouvelles générations qui esquissent les contours du féminisme d'aujourd'hui à se pencher sur le monde du sport.



Introduction aux études sur le genre

Laure BERENI, Sébastien CHAUVIN, Alexandre JUANAÏT et Éric REVILLARD, 2^e éd. De Boeck, 2012, 358 p. *

Pourquoi offre-t-on des poupées aux filles et des voitures aux garçons ? Pourquoi les femmes gagnent-elles moins que les hommes ? Comment expliquer qu'elles effectuent les deux tiers du travail domestique ? Pourquoi est-ce si mal vu pour un homme d'être efféminé ? Le pouvoir est-il intrinsèquement masculin ? Il s'agit là de quelques-unes des nombreuses questions auxquelles s'intéressent les études sur le genre, devenues depuis une trentaine d'années non seulement un champ de connaissances, mais aussi un outil d'analyse incontournable en sciences humaines et sociales.

Au-delà de la variété des phénomènes étudiés, l'ouvrage souligne plusieurs partis pris essentiels des études sur le genre : les différences systématiques entre femmes et hommes sont le résultat d'une construction sociale et non pas le produit d'un déterminisme biologique ; l'analyse ne doit pas se limiter à l'étude "d'un" sexe, mais porter sur leurs relations ; le genre est un rapport de domination des hommes sur les femmes, dont les modalités et l'intensité sont sans cesse reconfigurées.

Ce manuel propose un panorama clair et synthétique des notions et références essentielles des études sur le genre. en les illustrant par de nombreux exemples concrets.



Pratiques culturelles et enfance sous le regard du genre

Revue Réseaux, Éditions La Découverte, n° 168 - 169, 1/09/2011, 235 p.

À contrario de l'idée que culture et loisirs seraient également proposés aux garçons et aux filles, le dernier numéro de la revue soutenue par l'Institut des sciences humaines et sociales du CNRS rappelle que la différenciation masculin-féminin « reste particulièrement marquée sur le marché culturel des adolescents ». Sylvie Octobre, coordinatrice du dossier, estime que « L'observation de la féminisation de la culture incite à penser la socialisation culturelle sur le plan du genre », entendu comme construction sociale des identités de sexe. Construction dans laquelle, relèvent les différents articles, les parents sont largement acteurs. Une majorité d'entre eux adoptant des stratégies pour que leur enfant ne s'engage pas dans des activités a priori destinées au sexe opposé. Le genre estime, ainsi Sylvie Octobre, est bien « un facteur majeur, socialement situé du rapport à la culture ».



Genre et socialisation de l'enfance à l'âge adulte Expliquer les différences, penser l'égalité

*Véronique ROUYER, Sandrine CROITY-BELZ, Yves PRÊTEUR. Érès, 28/10/2010, 240 p. **

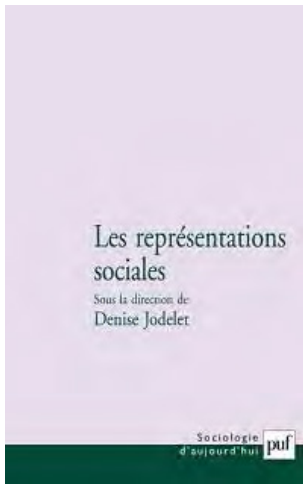
L'objectif de cet ouvrage est d'appréhender, dans une double perspective développementale et psychosociale, le processus de socialisation différenciée des filles et des garçons au sein de leurs différents milieux de vie, en examinant notamment les enjeux personnels (identitaires), scolaires et professionnels. Dans ces analyses, est privilégié le point de vue du sujet (enfant, adolescent, adulte) : comment celui-ci structure ses différentes expériences de vie en leur donnant du sens, comment il se construit en tant que fille, femme, garçon, homme, etc.



Ni homme, ni femme Enquête sur l'intersexuation

Julien PICQUART. La Musardine, 01/04/2009, 234 p.

Ni homme ni femme est le premier livre, en français et destiné au grand public, à faire le point sur une question quasiment taboue et presque inconnue de la plupart d'entre nous : comment vit-on avec des organes génitaux atypiques ? Pour y répondre, Julien Picquart a rassemblé des témoignages inédits sur le sujet. Quinze personnes racontent leur quotidien, leur parcours, leur vie sentimentale et sexuelle, les traitements hormonaux et chirurgicaux. Les parents témoignent aussi et reviennent sur leurs réactions quand ils ont découvert que leur enfant n'était pas comme les autres. Pour la première fois également, des médecins parlent, de leurs certitudes et de leurs doutes. Toutes ces personnes nous confrontent à leurs interrogations : faut-il ou non opérer ? N'y a-t-il vraiment que deux sexes ? Quelle importance doit-on accorder aux organes génitaux ? Jusqu'où peut aller notre tolérance ? Un ouvrage accessible et profondément humain, qui bouleverse nos certitudes.



Les représentations sociales

Denise JODELET. PUF, 01/01/2009, 447 p. *

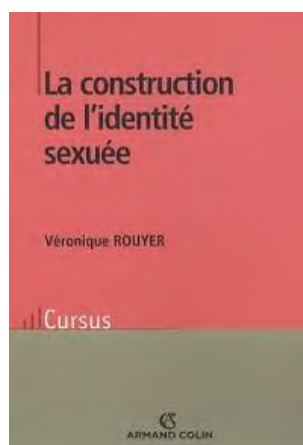
Située à l'interface du psychologique et du social, de l'individuel et du collectif, la notion de représentation sociale engendre, depuis plusieurs décennies, un puissant courant de recherche en psychologie sociale où elle joua un rôle rénovateur. Elle tend, aujourd'hui, à occuper une position centrale dans les sciences humaines où on lui prête un rôle réunificateur. Cet ouvrage donne un aperçu des réalisations auxquelles l'étude des représentations sociales a donné lieu et des potentialités qu'elle porte. Vingt et un chercheurs et enseignants d'Europe et d'Outre-Atlantique y ont apporté leur concours. Ils mettent en lumière les rapports de l'analyse des représentations sociales avec différentes disciplines (anthropologie, linguistique, logique, psychanalyse, sociologie...). Il en est de même avec certains modèles de la psychologie sociale, et divers champs d'application et de recherche (économie, éducation, vulgarisation scientifique...). Le travail de synthèse et d'exploration, la réflexion critique des auteurs sont, pour la recherche, plus qu'une introduction, une impulsion.



Quoi de neuf chez les filles ?

Christian BAUDELLOT, Roger ESTABLET. Nathan, 01/01/2007, 141 p. *

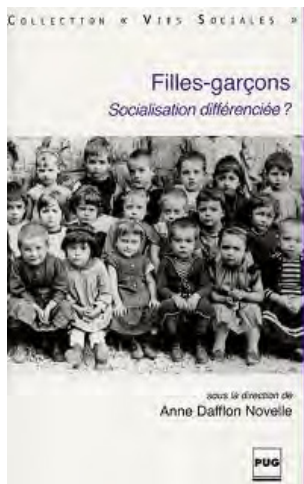
Depuis 1973 où Elena Belotti publiait un essai qui eut un immense retentissement "Du côté des petites filles", son enquête portait sur l'enracinement des stéréotypes, qui, depuis la naissance et tout au long de l'éducation, nous assigne dans des identités sexuées. 35 ans plus tard, qu'en est-il ? Le féminisme est passé par là... quelles sont les évolutions ?



La construction de l'identité sexuée

Véronique ROUYER. Armand Colin, 27/06/2007, 175 p. *

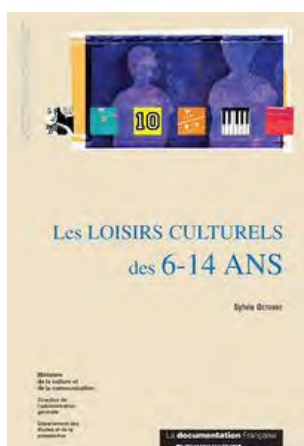
Comment l'enfant se construit-il en tant que fille ou garçon, femme ou homme ? Entre le sexe et le genre, le biologique et le social, quelle est la part du sujet ? Si les questions relatives aux rapports sociaux, à la différence et l'égalité des sexes font l'objet de multiples publications, la construction de l'identité sexuée de l'enfant reste paradoxalement peu abordée en tant que telle. L'objectif de cet ouvrage est de combler cette lacune. À la lumière des travaux récents menés en psychologie du développement, il propose une analyse exhaustive de l'ensemble des facteurs à l'œuvre dans la construction de l'identité sexuée. L'auteur nous présente tout d'abord les principaux modèles théoriques, en précisant leurs contributions et leurs limites respectives, et les controverses relatives aux perspectives intégratives. Puis elle décrit les différentes étapes de la construction de l'identité sexuée (de la petite enfance à l'adolescence). Enfin, la conclusion analyse les apports de ces travaux dans les débats actuels sur la problématique de la différence et de l'égalité des sexes. L'ouvrage est destiné aux étudiants de premier cycle en psychologie, mais il s'adresse également aux chercheurs, aux professionnels et aux travailleurs sociaux qui s'intéressent à la socialisation différenciée des filles et des garçons ainsi qu'aux rapports sociaux de sexe.



Filles et garçons - Socialisation différenciée

Anne DAFFLON NOVELLE (dir.), Presses universitaires de Grenoble, 17/05/2006, 399 p. *

A l'aube du XXI^e siècle, y'a-t'il encore des différences dans la manière d'élever, d'éduquer, de socialiser, de se représenter les filles et les garçons dans le monde occidental ? Comment la manière de considérer les enfants des deux sexes a-t-elle évolué au cours du temps ? Afin d'apporter une réponse à ces interrogations, ce livre réunit des contributions de plusieurs auteurs portant sur différents domaines : la famille, les espaces de vie enfantine, l'univers scolaire, les institutions pour jeunes délinquants, la médecine, les soins et la psychanalyse, les habits, les jouets, les sports, les livres pour enfants, la publicité, l'art. Un chapitre de synthèse permettra de mettre en lumière les implications et les paradoxes engendrés par cette socialisation différenciée grâce à une approche tant historique qu'interdisciplinaire.



Les loisirs culturels des 6-14 ans

Sylvie OCTOBRE. Ministère de la Culture 2004, 432 p.

Cet ouvrage offre une vision panoramique des consommations et pratiques culturelles des 6-14 ans (télévision, écoute musicale et radiophonique, jeux vidéo, ordinateur, lecture, pratiques artistiques amateur et fréquentation des équipements culturels) et les replace dans le champ, plus vaste, des occupations du temps libre en les confrontant à l'investissement dans le sport et le jeu. Ce faisant, l'auteur tente de mettre au jour les influences mutuelles qui s'exercent sur l'enfant dans la définition de ses loisirs, en fonction de son âge, de son sexe et de son milieu d'origine. Les univers culturels des 6-14 ans sont ainsi décrits à la croisée des hiérarchies de l'affectation de temps aux différentes activités de loisirs et de l'attachement des enfants et adolescents à chacune des activités. Les données qui sont présentées dans cet ouvrage, enrichies de très nombreux tableaux et graphiques illustrant chaque chapitre, sont issues d'une enquête réalisée par le DEP auprès de 3 000 familles pendant l'hiver 2001-2002, en collaboration avec le Ministère de l'Education nationale.



Du côté des petites filles

Elena Gianini BELOTTI. Des Femmes. 1974. 206 p. *

Best-seller depuis sa parution en France en 1974, ce livre a été vendu à plus de 300 000 exemplaires. Une étude passionnante sur le conditionnement dont sont victimes les petites filles, dès la crèche, à l'école, dans leur famille. Ecrit par une enseignante, étayé par des enquêtes, c'est un livre important : il montre, pour la première fois, de façon claire et irréfutable les racines de l'inégalité entre hommes et femmes.

Les conférencier·ère·s dans la presse

Ces références sont présentées par ordre alphabétique des intervenant·e·s.

Émilie Andéol, championne olympique de judo

[Article] / *La championne olympique Emilie Andéol au Palais des sports. Le courrier indépendant*, n° 8644, du 5 au 11 juillet 2019

Shani Bru, championne de France de skateboard

[Article] / Vidéo : les images du Championnat de France de bowl 2019. *L'équipe.fr*, 13/07/2019

[Vidéo] / *Shani Bru : l'étoile montante du skate s'envole pour les championnats du monde en Chine. France3 Aquitaine*, 23/10/2018. URL : https://www.youtube.com/watch?time_continue=2&v=pWWraTbIb2M

Clément Busine, champion de twirling bâton

[Article] / *Twirling bâton : des Cadaujacais parmi les meilleurs. Sudouest.fr*, 01/10/2018

CDOS Gironde - Comité Départemental Olympique de la Gironde

[Exposition] / *Femmes & Sports : au-delà du cliché. 17/11/2014. URL : <http://www.cdos33.org/exposition-femmes-et-sports-au-dela-du-cliche-photos/nggallery/slideshow>*

Josefina Digon Perez, championne de savate, éducatrice et dirigeante de l'association Punch 33, multiboxes et forme

[Article] / *Karine POULLAIN. Josefina Perez Digon a reçu un Walter du sport. Sudouest.fr*, 24/10/2018

[Article] / *Les enfants de 3/13 ans découvrent la savate. Sudouest.fr*, 18/04/2017

Mélissa Plaza, ancienne footballeuse professionnelle et Docteure en psychologie du sport

[Article] / *Mélissa PLAZA. L'autre réalité de la vie de footballeuse « professionnelle ». Lemonde.fr*, 06/07/2019

[Site internet] / *Ensemble, plus libre, plus loin. URL : <https://melissaplaza.com/> consulté le 16/07/2019*

[Vidéo] / *Mélissa Plaza & TEDx Saint Briec. Désolée ma puce, ça n'existe pas pour les filles. URL : https://www.youtube.com/watch?time_continue=55&v=waLiGPnNS9E*

Marie-Françoise Potereau, Présidente de l'association nationale FEMIX et Vice-Présidente de la Fédération Française de Cyclisme en charge du cyclisme féminin, du haut niveau et des centres de formation

[Article] / *Sport féminin : « Ne laissons pas retomber le soufflé ». Lemonde.fr*, 09/07/2019

[Article] / *Ces femmes qui font bouger les lignes ». Supplément du n° 3834, 14 au 20 juin 2019*

[Site internet] / <http://www.femixsports.fr/>, consulté le 16/07/2019

USEP Gironde 33 – Le sport scolaire de l'école publique

[Site internet] / <https://gironde.comite.usep.org/> consulté le 28/08/2019

La championne olympique Emilie Andéol au Palais des sports

Le club de judo de Loudéac a accueilli la championne Émilie Andéol lors de la dernière étape de sa tournée française dans un palais des sports rempli de jeunes judokas. Entretien.

Comme dit Frédéric Lecanu, l'animateur de la journée : « **Une ceinture noire c'est une ceinture blanche qui a continué et n'a rien lâché...** » La championne olympique 2016 Émilie Andéol en sait quelque chose pour être passé par bien des moments de doute avant d'en arriver là.

Le club de judo de Loudéac l'a accueillie lors de la dernière étape de sa tournée française.

– Emilie Andéol, qu'est-ce qui nous vaut le plaisir de votre visite à Loudéac ?

– Avec la Fédération Française de Judo, on a mis en place une tournée. Ça me tenait à cœur de pouvoir faire quelque chose au niveau des clubs, des ligues. Cela me permet de transmettre ce qu'on m'a appris tout au long de ma carrière, d'échanger des moments avec les jeunes judokas, de montrer que le judo est accessible pour tous. C'est pour cela qu'on fait toujours une petite initiation le matin, soit avec le public handicapé (sport adapté) ou le public féminin. L'après-midi, c'est au tour des ligues, des licenciés pour donner des vocations du haut niveau à des petits licenciés, on ne sait jamais !

– Qu'est-ce qui vous a donné envie de faire du judo ?

– C'est ma mère qui m'a inscrite au club de judo à Bordeaux. Je voulais faire de la danse mais elle voulait que

je fasse un autre sport. J'ai donc fait de la danse et du judo. J'ai pris goût tout de suite à ce sport. Ce qui m'a plu, c'est d'être avec des amis, s'amuser, se dépenser, faire des combats. C'est ce qui m'a fait tenir et ensuite, j'ai pris goût à la compétition.



Démonstration de judo sous forme d'exercices et de jeux. Un régal pour ces jeunes judokas, fiers de voir une championne olympique. Des enfants des foyers de vie Ty Coat Adapei de Saint-Brieuc ou encore Vannes Sport adapté ont passé un bon moment en compagnie d'Emilie Andéol, preuve de l'accessibilité du judo.

– Ça compte beaucoup pour une championne de transmettre ce qu'elle a appris ?

– Pour moi, c'est une évidence, c'est normal. Quand j'avais leur âge, j'ai eu la chance de rencontrer des championnes lors d'une tournée. La fédération organise d'autres animations comme les mercredis de l'équipe de France. J'ai eu la chance de côtoyer très jeune Christine Cicot (championne du Monde de judo) et du coup, ça m'a donné envie. Quand on est épaulée par des personnes comme ça et en plus des femmes, ça donne envie de faire la même chose.

– Que vous reste-t-il des JO de 2016 ?

– Je n'ai rien oublié de ces deux semaines. Ça va de la cérémonie d'ouverture, gravée à vie, aux podiums, mes combats ; je peux dire comment se sont passés chacun d'eux, je les ai tous en tête ! J'ai surtout en tête ma joie en demie finale. Limite j'étais plus contente en demie qu'en finale (rires). Ma tête quand j'ai réalisé que j'avais gagné les jeux olympiques ! La Marseillaise, mon entrée sur le podium, ça aussi ça a été quelque chose ! La Marseillaise, c'était l'apothéose !

– Qu'est-ce que ça vous a apporté ?

– Une satisfaction personnelle. C'est ça la priorité. Je ne fais pas du judo pour la gloire, sinon il faut que je choisisse un autre sport. C'est ce que je me suis dit avant de monter sur le podium. Whaouh ! Toutes ces années de judo ! Je me suis remémoré quand j'ai commencé. Les moments difficiles, parce qu'il y en a eu pas mal ! Les bons moments et me dire : j'ai fait tout ça pour ça ! Oui pour les sportifs amateurs, les jeux olympiques, c'est quelque chose d'énorme !

– Est-ce que les sentiments, les impressions sont différents selon qu'on gagne un championnat de France, d'Europe, du Monde ou les J.O. ?

– Sincèrement, ce n'est pas la même chose. Après, effectivement, la première fois que j'ai été championne de France, c'est une joie immense ! Parce que c'est le premier titre, c'est le titre national. C'est là où on se dit

: si je suis champion de France senior, c'est le début vers l'international, de l'équipe de France. Effectivement, mon premier titre de championne d'Europe, c'est pareil : ah, enfin un titre ! Tu rentres dans l'histoire du judo français, tu commences à être une championne du judo français. Ma médaille mondiale, pareil. C'était : yes ! Enfin tu concrétises ! Ta place de numéro 4 mondial, tu la concrétises en allant chercher un podium mondial. Tous les efforts que tu as pu faire toutes ces années tu les concrétises. Mais le titre de champion olympique, c'est différent parce que c'est tous les quatre ans. Ce n'était pas moi qui était attendue. Je savais que je pouvais le faire. Ce n'était pas du tout une surprise. Mais on va être réaliste : il y avait une championne du monde, une championne olympique qui étaient là. Il fallait le faire ce jour-là et j'ai répondu présente. Et c'est là où on a une reconnaissance mondiale. Mais quand on est champion olympique, on est reconnu de tous sports. Ce n'est pas que les judokas qui nous re-

gardent ; c'est le monde entier. C'est quelque chose d'énorme !



Emilie Adéol et André Morineau, président du comité départemental de judo.

-Vous avez pris votre retraite il y a un an mais vous n'avez pas quitté le monde du judo...



Les enfants ont adoré !

- Non, pour moi c'était important

de garder un pied dans le monde du judo, de pouvoir retransmettre. De faire comprendre aux jeunes que pour faire quelque chose, il faut travailler. C'est cette notion de travail, d'apprendre avec l'échec, c'est aussi important. L'échec, ça nous permet d'apprendre. Il ne faut pas avoir peur de l'échec. Mais quand on subit l'échec, il faut le comprendre, savoir pourquoi on a subi cet échec. Une fois qu'on a compris, il faut se remettre au travail pour ne pas subir un autre échec. – Votre avenir ? -C'est d'aider dans l'organisation des jeux de Paris 2024, d'aider le sport au féminin, c'est une de mes premières préoccupations. Il y a plein de femmes qui abandonnent le sport, pas forcément de haut niveau, tout sport. Il faut faire en sorte qu'elles puissent continuer. ■

ENCADRÉS DE L'ARTICLE

« Transmettre aux plus jeunes, pour moi, c'est une évidence, c'est normal ».



Vidéo : les images du Championnat de France de bowl 2019

Vincent Matheron et Shani Bru ont remporté le titre national 2019 à Perpignan. Retour en vidéos sur ce Championnat de France de bowl, discipline olympique.

Cinquième des derniers mondiaux et habitué du circuit des Vans Park Series, Vincent Matheron s'est offert logiquement le sacre national, le dimanche 7 juillet. À Perpignan, le Marseillais a aussi glané lors du Championnat de France de bowl (une des deux disciplines olympiques) quelques points pour la qualification aux JO 2020 à Tokyo. Même bilan pour Shani Bru, championne de France, qui devance la tenante du titre Madeleine Larcheron et la toute jeune Louise-Aïna Taboulet : 10 ans! Retour en images sur ces Championnats de France de bowl.

publicité lire aussi

Tokyo 2020: skate aux JO, mode d'emploi



Twirling bâton : des Cadaujacais parmi les meilleurs

Pour réagir à cet article, remplissez le champ ci-dessous. Vous pouvez également, consulter notre charte des commentaires.

Début août s'est déroulé à Kissimmee, en Floride, le championnat du monde de twirling bâton, qui regroupait l'élite de 18 pays. Trois athlètes du Club de Cadaujac, issus du pôle France, avaient été sélectionnés pour représenter l'Hexagone dans cette compétition : Anaïs Dias, en tant que réserve en catégorie junior, Rémi Jusson, titulaire en catégorie masculin junior, et Clément Buisine, titulaire en catégorie masculin senior.

Les résultats obtenus par les deux garçons sont très bons, leurs objectifs pour leur première participation à un championnat du monde ayant été largement atteints. Face aux meilleurs mondiaux, Rémi Jusson, finaliste, se classe 6e sur huit et Clément Buisine obtient, à l'issue de la demi-finale, la 7e place sur 18 concurrents. Anaïs Dias, bien que réserve, a su apporter à ses coéquipiers tout son soutien par le sérieux de son travail et son état d'esprit irréprochable.

Au milieu des grands noms de ce sport, notamment les athlètes japonais qui sont plus de deux millions à pratiquer au quotidien le twirling, ils ont fourni des prestations de haut niveau très appréciées par le public.

Après cette belle expérience, le club a fait sa rentrée pour une nouvelle saison. Retrouvez les renseignements, la vie de l'association, les vidéos des athlètes sur la page Facebook Twirling Cadaujac.

À noter que le Twirling Cadaujac organisera son quine annuel le samedi 10 novembre.

Pour tout renseignement, contacter Corinne Font au 05 56 30 72 50.



<https://images.sudouest.fr/2018/10/01/5bb17c9566a4bd77726a4944/widescreen/1000x500/les-athletes-cadaujacais-et-corinne-font-la-presidente-du-club.jpg>

Les athlètes cadaujacais et Corinne Font, la présidente du club. Photo club de twirling bâton.

Josefina Perez Digon a reçu un Walter du sport

Josefina Perez Digon a reçu un Walter du sport

Organisé par un collectif de journalistes sportifs girondins et à l'occasion de la trentième cérémonie des Walters du sport, vendredi dernier, trente bénévoles et athlètes amateurs exemplaires du Département devaient recevoir un Walter à la salle Gérard-Philippe de Martignas-sur-Jalle pour les récompenser de leur exemplarité en tant qu'athlète ou dirigeant girondin.

Jacques Brunel, manager de l'équipe de France de rugby, parrain de cette soirée, avait à ses côtés, de nombreux athlètes de haut niveau et de renom dont Thomas Boudat, champion du monde de cyclisme sur piste.

Cette année le Prix spécial du conseil départemental de la Gironde, le Walter conseil départemental de la Gironde a été attribué à Josefina Perez Digon, présidente du comité départemental de savate boxe française mais aussi enseignante des clubs Libourne Savate et Punch33 et vice-présidente du CDOS Gironde. Elle a reçu les félicitations de Jacques Reynaud, président de la commission sport et vie associative du Département qui la remerciait pour son parcours, son action et son engagement citoyen.

De plus, Capucine Aagard, la sociétaire du club Savate B.F. Bordeaux championne Elite 2018 des moins de 48kilos, était nominée pour son beau parcours sportif.

La soirée était retransmise en direct sur TV7 et présentée par des journalistes d'Eurosport, de Canal+ et de Tv7.

Karine Poullain ■



Joséphina Perez Digon récompensée d'un Walter en tant qu'athlète et dirigeante.



Les enfants de 6/13 ans découvrent la savate

Punch33, en collaboration avec le Comité de Gironde de Savate et la Ligue de Nouvelle Aquitaine a organisé samedi dernier toute la journée, un stage gratuit pour les jeunes de six à treize ans.

Trois groupes ont été constitués et l'encadrement a été assuré par Herbert Thevenon du club Savate Nord Bassin Andernos, Karine Naviner de l'ASBFP de Pau et de Joséphina Digon Perez, Anthony Franzo Martinez, Laura Rodriguez de Punch 33 à Saint-Médard-de-Guizières, éducateurs de la Nouvelle Aquitaine.

Le mental et le physique

Les séances se sont déroulées dans la salle de boxe. Pendant le stage les éducateurs ont aidé les jeunes boxeurs savate à se construire physiquement et mentalement : en développant leurs capacités cardio-pulmonaires, leur coordination, leur souplesse à travers des jeux duels, ou la touche est protégé et contrôlée et en leur donnant ou redonnant confiance en soi.

C'est dans cet esprit que le stage de boxe Savate a été proposé pour que l'activité dite pieds/poings, soit travaillée avec le corps mais aussi la tête.

Renseignements: 06 89 36 28 53, <http://boxepunch33.blogspot.com>, boxepunch33@gmail.com.



Herbert Thevenon au commencement de l'entraînement. Photo K. P..



L'autre réalité de la vie de footballeuse « professionnelle »

L'ancienne joueuse Mélissa Plaza, explique dans sa chronique que nombre de « joueuses de D1 en France, y compris certaines internationales, peinent à obtenir un smic à la fin du mois ».

CHRONIQUE. En regardant Putain de nanas, un reportage sur les joueuses de rugby de Lille, j'entends la voix off dire que le rugby est le seul sport où les femmes ne sont pas encore professionnelles. Alors je ris. Jaune. Et puis, devant leur quotidien infernal, je suis en empathie. A travers elles, je nous revois, nous, les footballeuses « professionnelles ».

Porter le maillot tricolore et faire du football mon métier, voilà les deux rêves qui ont occupé ma tête, mon corps et mon cœur pendant toute mon enfance et mon adolescence. Puis tout s'est enchaîné : les sélections en équipe de France et la signature de mon premier contrat avec un club. J'avais 20 ans et je pensais être arri-vée au sommet.

A cette époque, le club en question fait son entrée sur la scène européenne, c'est donc une opportunité inouïe. Je signe ce contrat pour 400 euros brut mensuels. Je ne m'estime pas malheureuse : rares sont les joueuses à être payées pour jouer au foot.

C'est pourtant un boulot à temps plein, avec de six à huit entraînements hebdomadaires, des matchs en semaine et le week-end. Une pre-

mière vie bien remplie à laquelle doit s'ajouter une seconde, celle des études et du boulot alimentaire, parce qu'il faut bien (sur) vivre !

Heureusement, je suis vite récompensée de mes efforts et je deviens officiellement joueuse « professionnelle », en signant un contrat fédéral pour 800 euros brut mensuels. Sauf que, et c'est là où le bât blesse, la joueuse fédérale n'a, dans les faits, qu'un statut semi-professionnel ce qui, chez les hommes, n'est admis que dans des divisions bien inférieures.

Pas payées ou à peine défrayées Les choses ont peu évolué puisque aujourd'hui encore et dans le meilleur des cas c'est ce type de contrat qui rémunère les joueuses. L'image reluisante, renvoyée par celles qui figurent parmi les clubs de l'élite (Lyon, PSG, Montpellier), masque une autre réalité. Les autres joueuses de D1, y compris certaines internationales, ne sont pas payées ou à peine défrayées et peinent à obtenir un smic à la fin du mois. Elles doivent faire l'impasse sur les loisirs, les sorties, mais aussi sur un logement salubre et une alimentation digne d'une sportive de haut niveau.

Outre la précarité dans laquelle elles sont plongées, elles doivent endurer toutes les formes de discrimination

possibles et imaginables. Terrains sans éclairage ou sans tribune, vestiaires de 9 mètres carrés aux normes sanitaires douteuses et chaussettes de taille 45-48 car « désolé, mais il ne restait que ça ».

Les déplacements, surtout, sont pénibles. Ils se déroulent le plus souvent en bus scolaire pour faire des économies et utiliser le sponsor du club, délaissé par l'équipe masculine qui, de son côté, voyage en avion. Des voyages sur trois jours, qui nécessitent de poser un jour de congé le vendredi une RTT qu'il faudra rattrapper par la suite et qui s'achèvent par un retour aux aurores le lundi.

Cerise sur le gâteau, il faut penser à prévoir ses propres sandwiches (joyeux souvenirs d'école primaire !) car « la cafétéria sur l'autoroute, c'est cher et on doit faire des économies ». Bref, une saison de privations qui se terminera à l'hôtel Formule 1 du coin. Il faudra malgré tout tâcher d'être performantes le dimanche. Voilà, la vie de footballeuse « professionnelle », c'est ça.

Mélissa Plaza est une ex-joueuse professionnelle de football. Diplômée d'un doctorat en psychologie du sport, elle est spécialiste de la question des stéréotypes de genre. ■



Sport féminin : « Ne laissons pas retomber le soufflé »

La France doit profiter de l'élan de la Coupe du monde de football pour asseoir la mixité de la pratique sportive, estime dans une tribune au « Monde » Marie-Françoise Potereau, présidente de l'association Femix'Sports.

Tribune. Ne laissons pas « retomber le soufflé » à l'issue de la Coupe du monde, où le sport féminin a connu une exposition et un succès populaire et médiatique inédits en France. Pour beaucoup inattendu, ce formidable succès est pourtant le reflet d'une tendance lourde dans notre société : la montée en puissance de la pratique du sport féminin, et de l'intérêt qu'il suscite. Mais beaucoup de chemin reste encore à parcourir pour que le sport féminin occupe, dans notre pays, toute la place qu'il doit prendre.

Il faut donc, surfant sur la vague de cet indéniable succès, profiter pleinement des cinq ans qui nous séparent des Jeux de Paris 2024 pour « enfoncer le clou » ou, changeant la forme du ballon, « transformer l'essai ». Comment enfoncer le clou ? Il faut d'abord continuer à communiquer sans relâche, faire du prosélytisme, porter de façon toujours plus ardente les convictions qui animent le mouvement sportif féminin, pour promouvoir la pratique du sport par le plus grand nombre de femmes et de filles dans notre pays, et plus généralement la pratique sportive en mixité.

Il faut, encore et toujours, promouvoir les bonnes pratiques, stigmatiser les idées reçues, dénoncer et combattre les mauvaises habitudes qui sont autant de freins au développement de la pratique féminine. On ne

peut plus, on ne doit plus tolérer qu'un dirigeant de club rejette la demande de création d'une section féminine au motif qu'il n'y a plus de créneau disponible. On ne peut plus, on ne doit plus, voir à l'école, au moment d'aller sur le terrain, former deux groupes qui vont travailler ou jouer séparément, d'un côté les garçons et de l'autre les filles.

Des femmes dans l'encadrement du sport

Notre pays, s'il a déjà progressé en la matière de façon significative, doit définitivement opérer un changement de culture, pour asseoir la mixité de la pratique sportive. Les mentalités doivent changer, dès l'école, au sein du cercle familial, puis dans les clubs et les fédérations, dans les entreprises, au sein des collectivités territoriales. Car tous ces acteurs de notre quotidien ont un rôle essentiel à jouer pour la réussite de sa nécessaire transformation, pour que le sport joue le rôle qu'il peut et doit jouer pour contribuer à instaurer plus d'égalité entre les femmes et les hommes dans notre société.

Mais le prosélytisme ne suffit pas. Promouvoir la pratique, c'est aussi encourager et faciliter la prise de responsabilité des femmes dans l'encadrement du sport, au sein de ses instances dirigeantes ; elles y sont aujourd'hui trop largement sous-représentées. C'est aussi accompagner et former les sportives dans leur reconversion vers les métiers du sport trop peu de femmes osent aujourd'hui se lancer, par exemple, dans une car-

rière d'entraîneure.

Accès au sport par des femmes qui sont aussi mères de famille

C'est enfin multiplier les initiatives concrètes, dans les fédérations sportives, dans les clubs, au sein des collectivités territoriales, qui sont la clé de voûte de la pratique et du développement du sport dans notre pays. Chacun de ces acteurs doit élaborer et mettre en œuvre des projets concrets, des dispositifs de terrain, aux effets mesurables. Les clubs ne doivent pas seulement ouvrir leur porte aux candidates à la pratique, ils doivent aussi organiser et faciliter la pratique féminine, par des dispositifs spécifiques d'accueil et d'encadrement.

Les entreprises ont aussi un rôle essentiel à jouer dans le développement de la pratique en mixité. En proposant des offres de pratique, bien sûr, mais aussi des dispositifs facilitant la pratique par des femmes qui sont aussi mères de famille, et dont le temps est souvent compté. A l'école, chez les jeunes dans les clubs, la pratique doit être mixte autant que faire se peut ce qui constitue un vrai changement de culture. Au plus haut niveau, il convient d'être raisonnable et pragmatique, et il ne s'agit pas de revendiquer de façon dogmatique l'égalité entre les hommes et les femmes, mais une forme d'équité de traitement.

Certains écarts sont aujourd'hui trop

importants, et il faut s'attacher à les réduire. S'inscrivant dans la stratégie de la Conférence permanente du sport féminin, dont l'association est partie prenante très impliquée, et avec le soutien affirmé de la ministre des sports, Femix'Sports, engagée depuis sa création en 2000, entend aujourd'hui poursuivre plus activement sa collaboration avec les fédérations sportives nationales et aller à

la rencontre des collectivités territoriales et des entreprises. C'est là, par son ancrage au cur de nos territoires, par l'élaboration et le déploiement de projets concrets, que la pratique du sport en mixité pourra confirmer son essor.

Marie-Françoise Potereau est présidente de Femix'Sports. Ancienne cycliste, membre de l'équipe de France

entre 1984 et 1990, elle a été cadre technique régionale, puis directrice technique nationale adjointe de la Fédération française de cyclisme puis de la Fédération française de hockey sur glace, de 1998 à 2016, avant d'être conseillère interfédérale en charge de la féminisation des fédérations (2016-2018). ■



ELLE

RÉUSSITE

SPÉCIAL
SPORT

CES FEMMES QUI FONT BOUGER LES LIGNES

AMANDINE HENRY
MARIE-AMÉLIE LE FUR
CLARISSE AGBEGNENOU
AMÉLIE MAURESMO
CORINNE DIACRE
MARIE-FRANÇOISE POTEREAU
NODJIALEM MYARO
SARAH OURAHMOUNE
NATHALIE SONNAC
ISABELLE LAMOUR

10 FEMMES QUI FONT BOUGER LE SPORT

CONVAINCUES QUE LA PRATIQUE SPORTIVE FAVORISE AUTANT LE BIEN-ÊTRE QUE L'EMPOWERMENT ET L'ÉMANCIPATION, ELLES INVITENT TOUTES LES FEMMES À Y PRENDRE LEUR PLACE.



La judoka Clarisse Agbegnenou (à gauche).



AMANDINE HENRY
FOOTBALLEUSE,
CAPITAINE
DES BLEUES

Elle y a cru, et elle a bien fait ! À 29 ans, Amandine Henry est l'une des joueuses les plus talentueuses au monde. Pourtant, quand elle est arrivée, à 5 ans, sur le terrain de foot, attirée par « l'esprit collectif et le partage des émotions », il n'y avait pas beaucoup de filles. Et quand on a refusé qu'elle joue avec les garçons, alors qu'elle avait 10 ans, elle n'a pas compris ce qu'il se passait. Car, pour elle, les qualités que développe le football, « le mental, le travail et la rigueur, sont unisexes ».

Ses actions en 2019

Aujourd'hui, elle encourage chaque fille à « croire en ses rêves » (comme le dit le titre du livre qu'elle a publié en mai aux éditions Rageot) et n'est sûrement pas étrangère à la formidable croissance du nombre de jeunes licenciées dans le ballon rond. Elle vient de remporter une cinquième Champions League avec l'Olympique lyonnais, où elle est milieu de terrain, et a été nommée capitaine de l'équipe de France pour la coupe du monde féminine la plus médiatisée de l'histoire du sport. Allez les Bleues !



NATHALIE SONNAC
CONSEILLÈRE
AU CSA

« La promotion du sport féminin

est une question de cohésion sociale, un véritable enjeu de société ! » affirme Nathalie Sonnac. À son arrivée au Conseil supérieur de l'audiovisuel, en 2015, les performances féminines représentaient 7 % seulement des événements retransmis à la télé et à la radio. Or, elle en est certaine, si on offre plus de visibilité aux sportives, on attire à la fois plus de pratiquantes et d'annonceurs, et les spectacles s'améliorent... Ce qui engendre un cercle vertueux, avec des retombées sur le bien-être, la santé et l'inclusion sociale de toutes.

Ses actions en 2019

Pour développer cet écosystème, elle poursuit le travail qu'elle a engagé dès 2016 en lançant, avec le Comité national olympique et les ministères des Sports et des Droits des femmes, Les 4 Saisons du sport féminin. Désormais, près de 20 % des retransmissions sportives sont dédiées aux féminines, et « les audiences records des petites chaînes qui jouent le jeu sont très encourageantes ».



NODJIALEM MYARO
PRÉSIDENTE DE LA
LIGUE FÉMININE
DE HANDBALL

« La place subalterne

des femmes dans le sport reflète tout simplement ce qui se joue dans la société », énonce-t-elle, réaliste. Mais Nodjialem Myaro n'est pas pour autant fataliste. Son sport, le handball, est parmi les plus ouverts, avec des équipes de loisir parfois mixtes et plus de 51 % de femmes au conseil d'administration de la fédération. Elle-même appartient à la génération qui a porté la professionnalisation du hand féminin grâce à ses très bons résultats : elle a été vice-championne du monde en 1999, et championne en 2003. Présidente de la Ligue féminine de handball depuis 2013, elle veut montrer que tout est possible pour les femmes qui osent prendre leur place.

Ses actions en 2019

Elle souhaite que les joueuses accompagnées par la LFH puissent concilier leur projet professionnel et leur vie de femme. Notamment concernant la maternité : « Autrefois, on mettait un terme à sa carrière pour avoir des enfants, note cette maman de jumeaux. Mais le fait d'être mère est une motivation supplémentaire, pas un frein ! »



AMÉLIE MAURESMO
EX-NUMÉRO 1
MONDIAL
DE TENNIS,
COACH

Pionnière à plus d'un titre, Amélie Mauresmo restera dans l'histoire du tennis autant pour ses prouesses sportives que pour sa détermination à changer les mentalités. Elle demeure à ce jour la joueuse française la plus titrée. En assumant publiquement son homosexualité dès 1999 – dans un sport peu réputé pour son progressisme –, elle est l'une des rares sportives françaises à avoir fait son coming out et s'est prononcée depuis en faveur de la PMA pour les couples de même sexe... Puis elle a créé une nouvelle fois la surprise en devenant entraîneur d'un homme, Andy Murray, qui sera sacré numéro 1 mondial.

Ses actions en 2019

En décembre dernier, elle a renoncé au capitanat de l'équipe de France de Coupe Davis pour se consacrer à l'entraînement de Lucas Pouille, qu'elle accompagnait récemment à Roland-Garros : ses choix de femme libre restent une source d'inspiration pour beaucoup.

La handballeuse Nodjalem Myaro (en l'air !).



L'athlète Marie-Amélie Le Fur.



**ISABELLE LAMOUR
PRÉSIDENTE DE
LA FÉDÉRATION
FRANÇAISE
D'ESCRIME**

Quand elle a découvert l'escrime, à 6 ans, les filles n'avaient pas le choix des armes : interdites de sabre et d'épée, elles n'avaient droit qu'au fleuret. Isabelle Lamour l'a manié avec brio, et au top niveau, en équipe de France pendant dix ans. Elle a vu les choses évoluer au sein de cette discipline pourtant conservatrice. Depuis 2013, elle a pris la direction des opérations : seule femme présidente d'une fédération olympique, elle invite les autres à prendre des responsabilités dans le sport : « À elles d'oser s'imposer dans ces environnements masculins ! Le mouvement sportif a tout à gagner à la complémentarité. »

Ses actions en 2019

Elle poursuit la féminisation de sa discipline, qui compte actuellement 30 % de licenciées. En équipe de France, la parité est parfaite. Et les féminines – notamment les sabreuses, championnes du monde – sont très populaires. Grâce à ces « femmes combattantes et épanouies », l'escrime française a de beaux jours devant elle.



**SARAH OURAHMOUNE
BOXEUSE,
VICE-PRÉSIDENTE
DU COMITÉ
OLYMPIQUE**

Sans elle, la boxe féminine française ne connaîtrait pas tant de succès. « Quand j'ai commencé, en 1996, les femmes pouvaient juste s'entraîner, sans faire de vrais combats de boxe », explique Sarah Ourahmoune. La première fois qu'elle a pu monter sur le ring, en 1999, les sensations l'ont transportée : « J'ai adoré le stress, l'euphorie, la peur... Mais j'ai dû gagner des combats pour gommer les stéréotypes de genre et me faire accepter ! » Capitaine d'une équipe de France dédaignée par la fédération, elle n'a pas cessé de dénoncer les différences de traitement entre hommes et femmes. Et si cette championne du monde a raccroché les gants du haut niveau après sa médaille d'argent à Rio, en 2016, elle continue de se battre pour faire bouger les lignes...

Ses actions en 2019

Ambassadrice de l'opération Femmes et Sport, elle est aussi vice-présidente du Comité olympique, en charge des mixités : elle y concentre ses actions vers la féminisation des instances dirigeantes. Et vient de publier « Mes combats de femme » (éd. Robert Laffont).



**MARIE-FRANÇOISE POTEREAU
PRÉSIDENTE DE
FEMIX'SPORTS**

C'est peu de dire

qu'elle s'est toujours consacrée à la cause des sportives !

« Coureur » cycliste à une époque où même le langage ne prenait pas les femmes en compte dans un sport construit, comme tant d'autres, « par et pour les hommes », Marie-Françoise Potereau est devenue la première femme entraîneur de sa discipline, et est désormais vice-présidente de sa fédération. « Plus les femmes seront nombreuses dans les instances dirigeantes, plus ces dernières se préoccuperont de sport féminin », affirme-t-elle.

Ses actions en 2019

Avec Fémix Sports, association dont elle est présidente et qui promeut la mixité et l'équité, elle forme et accompagne des femmes vers la prise de responsabilités. Plus de 600 d'entre elles ont déjà bénéficié du dispositif proposé. Cette année, les efforts se concentrent sur les hauts potentiels, en vue des J.O., avant une grande tournée de promotion des pratiques féminines prévue pour 2020. « Il y a un effet d'aubaine dans le recul de l'engagement associatif : les femmes doivent en profiter pour prendre leur place ! » estime-t-elle.



**MARIE-AMÉLIE LE FUR
ATHLÈTE ET
PRÉSIDENTE
DU COMITÉ
PARALYMPIQUE**

Sa différence, elle en a fait une force. Amputée d'une jambe après un accident de scooter en 2004, Marie-Amélie Le Fur a trouvé dans la course et l'athlétisme un formidable outil pour se reconstruire et réinventer sa vie. Et elle est montée au plus haut niveau, avec quatre titres de championne du monde (100, 200 et 400 mètres, plus saut en longueur), et huit médailles paralympiques, dont trois d'or. « Dans le paralympisme, le fait d'être une femme n'est pas un handicap supplémentaire, s'amuse-t-elle. Mais, ici comme ailleurs, les femmes doivent apprendre à surmonter la peur du regard masculin sur leurs compétences. »

Ses actions en 2019

À la tête du Comité paralympique depuis fin 2018, elle a à cœur d'y promouvoir la diversité et la mixité. Elle se réjouit aussi de donner aux petites filles l'envie d'aller vers le sport, « pour se connaître et se dépasser ». Première présidente à maintenir son activité d'athlète, elle s'entraîne en vue d'un nouveau record du monde de la longueur à Tokyo.

CES FEMMES QUI FONT BOUGER LE SPORT



STÉPHANE PALLEZ

P-DG de FDJ

À la tête de la Française des jeux (FDJ), partenaire majeur du sport français, elle milite pour la diversité et l'égalité des chances.



CORINNE DIACRE
SÉLECTIONNEUSE DE L'ÉQUIPE DE FRANCE FÉMININE DE FOOTBALL

Elle est la première footballeuse à avoir dirigé des joueurs pros. Après une belle carrière de joueuse, dont douze ans en équipe de France, puis six passés à entraîner son ancien club de Soyaux, elle est devenue en 2014 la première entraîneur d'une équipe masculine professionnelle, au Clermont Foot 63. De quoi secouer ce milieu réputé machiste... Et si d'aucuns avaient à l'époque accusé le président du club clermontois de vouloir créer le buzz, celui-ci avait affirmé n'avoir misé que sur les compétences de la sportive. À raison : avec elle, le Clermont FC obtint ses meilleurs résultats, et Corinne Diacre fut sacrée « meilleur entraîneur de ligue 2 » par l'hebdomadaire « France Football » l'année suivante.

Ses actions en 2019

Sélectionneuse de l'équipe de France depuis 2017, elle a eu la lourde responsabilité de composer l'équipe des Bleues pour cette Coupe du monde à domicile. Une équipe dont on attend beaucoup et à qui on souhaite, évidemment le succès. Les femmes sont peut-être l'avenir du foot français...



CLARISSE AGBEGNENOU
CHAMPIONNE DU MONDE DE JUDO

Est-ce parce qu'elle

est née grande prématurée que Clarisse Agbegnenou a une telle rage de vaincre ? « Si je veux quelque chose, je l'obtiens ! Je me bats corps et âme pour arriver au bout », affirme-t-elle. Au plus haut niveau depuis une dizaine d'années, la judoka de 26 ans est triple championne d'Europe et triple championne du monde des moins de 63 kilos. Et elle ne compte pas s'arrêter en si bon chemin ! À Tokyo, l'an prochain, pour elle, ce sera l'or ou rien...

Ses actions en 2019

Elle est maréchal des logis dans la gendarmerie, titulaire du diplôme d'entraîneur national de judo et intamera à la rentrée un cursus de coaching à HEC. Elle est marraine d'une école de judo à Paris, où elle transmet les valeurs de respect qui lui sont chères, mais aussi de l'association SOS Préma, ainsi que de l'opération Sport Féminin Toujours, qui promeut la représentation des sportives à la télé et à la radio. « J'ai toujours en tête des projets pour aider les autres », assure la jeune femme avec un grand sourire.

ELLE. Quel est le rôle de FDJ dans la promotion du sport au féminin ?

STÉPHANE PALLEZ. Notre entreprise place la lutte contre les inégalités femmes-hommes au centre de ses valeurs : 40 % des collaborateurs FDJ sont des femmes, et nous avons pour objectif qu'elles soient représentées dans les mêmes proportions au sein de nos instances managériales d'ici à 2020. Et puisque nous sommes

un acteur majeur de l'écosystème sportif et que le sport est un levier important de progression de l'égalité dans la société, c'est tout naturellement que nous avons souhaité nous engager aux côtés des sportives, pour défendre l'égalité des chances et faire de la mixité et de la diversité une vraie richesse. C'est un enjeu de société !

ELLE. Comment agissez-vous ?

S.P. L'égalité doit être effective sur les terrains comme sur les écrans, et parachevée dans les instances dirigeantes. Nous cherchons à créer un cercle vertueux avec toutes les parties prenantes. C'est pourquoi nous avons lancé en 2016 le programme Sport Pour Elles, qui

s'appuie sur quatre piliers. 1/ L'encouragement de la pratique pour toutes, et notamment celles qui en sont éloignées pour des raisons sociales, économiques ou géographiques. 2/ Le soutien aux sportives de haut niveau (par exemple avec l'équipe cycliste féminine FDJ Nouvelle-Aquitaine). 3/ La médiatisation du sport féminin – je souhaite d'ailleurs que l'exposition donnée à la Coupe du monde féminine de football devienne une norme pour les futurs événements de sport féminin. 4/ Et, pour finir, la mobilisation des réseaux, de façon à permettre à des femmes d'accéder à des postes à responsabilités au sein des instances sportives.

ELLE. Vous organisez avec notre magazine l'événement ELLE Active Sport*, qu'en attendez-vous ?

S.P. L'objectif est de mettre en lumière les femmes qui font avancer le sport, de les faire témoigner sur leur parcours afin qu'elles puissent inspirer et encourager d'autres femmes. Et montrer que le sport est un formidable levier d'émancipation, d'empowerment et de bien-être !

* ELLE Active Sport, le 3 juillet à Paris. Inscriptions gratuites et infos sur elle.fr

LE SPORT EST UN LEVIER IMPORTANT POUR FAIRE PROGRESSER L'ÉGALITÉ DANS LA SOCIÉTÉ.

STÉPHANE PALLEZ

ELLE Sous la direction d'Erin Doherty, la direction artistique de Genève Doherty, la rédaction en chef d'Anne-Cécile Sarfati. Secrétaire général de la rédaction : Jean-Charles Gandia. Rédaction : Julie Touron. Maquette : Nathalie Elbaz-Forissier. Photo : Marie-Odile Perulli. Révision : Matthieu Girard. Imprimé en France par La Galiole. ELLE est édité par CMI Publishing. Siège social : 3-9, avenue André-Malraux, immeuble Sextant, 92300 Levallois-Perret. Associé : International Media Invest A. S. Dépôt légal : juin 2019. © 2019 HFA. Présidente-directrice de la publication : Claire Léost. CPPAP ELLE : 0120 K 79216. ISSN 0013-6298. Guide de 4 pages du numéro 3834 de ELLE du 14 au 20 juin 2019. Ne peut être vendu séparément.

Les stéréotypes filles-garçons dans le monde de la petite enfance

Ouvrages /revues



Tu seras un homme féministe, mon fils! : comment éduquer son garçon en sortant des clichés de genre

par **Aurélia BLANC**

Éditions Marabout, collection Enfant-Éducation, 288 p.

Passant en revue les différents stéréotypes concernant l'éducation des garçons, l'auteure propose une série d'outils afin que les parents élèvent leurs fils dans un souci d'égalité, de respect de soi et des autres.

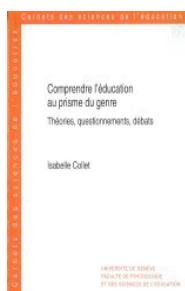


Je me défends du sexisme

par **Emmanuelle PIQUET et Lisa MANDEL**

Albin Michel, 2018, 192 p. (cl. 301,412 N° 53 351)

Naître fille ou garçon cela change une vie. La société assigne les filles à des comportements, des attitudes et des rôles sociaux spécifiques. 14 récits de filles sont ici présentés et proposent des solutions pour que le sexisme.



Comprendre l'éducation au prisme du genre : théories, questionnements, débats

par **Isabelle COLLET**

Université de Genève, Carnets des sciences de l'éducation, 3^e édition, 2018, 150 p. (*en attente de livraison*).

Qu'est-ce que le genre ? Suffit-il d'établir des statistiques sexuées pour le prendre en compte ? Doit-on faire spécifiquement attention aux garçons et aux filles ? Dans une actualité saturée par des débats médiatiques sur le sexe du cerveau ou les prétendues natures des hommes ou des femmes, ce Carnet souhaite faire le point sur les savoirs constitués autour de la question du genre et des rapports sociaux de sexe, et prendre ses distances par rapport aux débats d'opinions en définissant des notions et concepts de base, indispensables pour l'éducation. Le genre, ce n'est pas le sexe d'état civil qui n'est pas lui-même le sexe biologique. L'élève n'est pas un être asexué qui reçoit un enseignement donné par un individu asexué également, incarné tout entier dans la fonction enseignante. La construction sociale du sexe et les rapports de pouvoir qu'elle induit s'invitent en classe, à l'insu de l'institution et de ses acteurs et actrices. L'objectif de ce Carnet est de dévoiler cette intrusion pour dé-gener l'éducation.

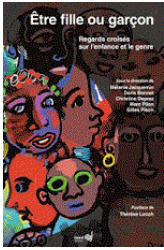


Contribuer à une pédagogie égalitaire dans la petite enfance

par **Constance MORET, Linda PREVEL, Malika LECLER**

Journal des éducateurs de jeunes enfants, n° 63, 2017, p. 18-41.

Dès le plus jeune âge les enfants ont des visions stéréotypées filles/garçons véhiculées par les médias, les mentalités, la pédagogie, l'éducation... Il nous appartient à tous, parents, professionnels de l'enfance, éducateurs ou pédagogues de faire évoluer les mentalités. Ce dossier analyse toutes les facettes des stéréotypes et de la ségrégation dans l'enfance et contribue à amener à construire sa propre vision de la pédagogie égalitaire fille/garçon.

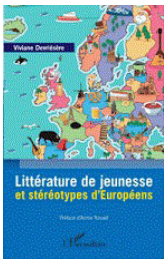


Être fille ou garçon. Regards croisés sur l'enfance et le genre

par **Mélanie JACQUEMIN, Doris BONET, Christine DEPREZ**

INED éditions, collection Questions de population, 2017, 262 p. (cl. 301.412 n° 53 343).

Comment se constituent les différences sexuées en matière d'éducation, de jeux, de droits, de représentation ? Quel regard portent les enfants sur leurs conditions de fille ou de garçon ? L'enfance est revisitée en prenant en compte le genre dans les processus de construction sociale en Afrique et en Europe.



Littérature de jeunesse et stéréotypes d'Européens

par **Viviane DEVRIESERE**

Harmattan (édition I'), 2017, 305 p. (cl. 314 n°53 342)

La littérature jeunesse propose de nombreuses œuvres mettant en scène des personnages européens. Bien souvent ils sont stéréotypés. Cet ouvrage propose d'identifier les stéréotypes d'Européens et de développer une démarche pédagogique pour les dépasser.

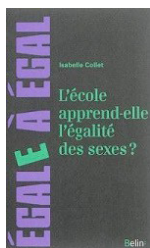


Le genre de l'école en France. De la mixité à l'inégalité occultée : Expérimentations et propositions de transformations

par **Jacques GLEYSE**

Connaissances & Savoirs, collection Genre, école et société, 2017, 340 p. (cl. 301.412 n°53 352)

La genèse historique et anthropologique du concept de genre est exposée tout comme celle du commencement de la mixité dans l'enseignement primaire et secondaire en France. Elle permet de comprendre et découvrir la notion de genre. Des analyses sur l'égalité et la mixité à l'école viennent en appui pour améliorer l'égalité filles-garçons à tous les niveaux d'enseignement, de la maternelle au lycée.



L'école apprend-elle l'égalité des sexes ? Pour combattre les inégalités à l'école

par **Isabelle COLLET**

Belin (éditions), 2016, 79 p. (cl. 301.412 n° 53 346)

L'école est mixte mais pour autant est-elle garante de l'égalité ? Des filles plus discrètes en classe et des garçons qui bien souvent monopolisent la parole ; une orientation scolaire qui dirige les filles vers les filières plus générales et moins prestigieuses... les clichés persistent. Comment en finir avec les stéréotypes et comment enseigner l'égalité ?



Filles, garçons : en fait, ça change quoi ? Et toutes les questions que tu te poses pour tordre le cou aux reçues !

par **HALFBOB, Géraldine MAINCENT**

Fleurus (éditions), collection Petites et grandes questions, 2016, 47 p. (cl. 301.412 n° 53 348)

Pourquoi y a-t-il des garçons et des filles ? Les garçons sont-ils meilleurs en sport ? Sexe fort et sexe faible d'où ça vient ? C'est quoi le machisme ? C'est quoi le féminisme ?

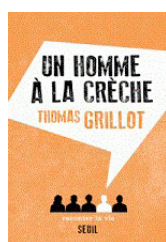


Le choix des jouets : valeur éducative ou reproduction des inégalités de genre ?

par **Célia BOSSE**

Journal des éducateurs de jeunes enfants, n° 62, 2016, p. 60-61.

L'imaginaire d'un cadeau que l'on offre à un enfant associe généralement les termes de plaisir, de surprise, d'amour, de féerie, voire de réalisation de ses désirs. Mais comment sont faits ces choix ? Qu'en est-il de cette envie sous-jacente d'offrir le "bon jouet", c'est-à-dire celui qui correspondra à la manière dont les parents souhaitent que leur enfant s'inscrive dans la société ?

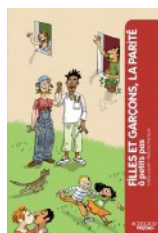


Un homme à la crèche

par **Thomas GRILLOT**

Raconter la vie seuil, 2016, 107 p. (cl. 649.1, n° 53340)

Des hommes qui font un métier de femmes : dans le monde de la petite enfance, ils sont l'exception. Il faut justifier leur présence auprès des bébés, convaincre les collègues de leur compétence, gagner la confiance de parents soupçonneux.



Filles et garçons, la parité

par **Carina LOUART, Pénélope PAICHELER**

Actes sud junior, collection A très petits pas, 2015, 35 p. (cl. 301.412 n° 43 147)

Destiné aux enfants, ce petit manuel donne des clés pour faire progresser la parité. Avec clarté et humour, à travers de jolis dessins et des textes concis, toutes les questions autour des femmes sont abordées. Pourquoi y a-t-il si peu de femmes présidentes ? Depuis quand les femmes votent-elles ? Pourquoi naît-on fille ou garçon ?



Pour en finir avec la fabrique des garçons. Tome 1 / À l'école

par **Sylvie AYNAL, Yves RAIBAUD,**

PUL MSHA, 2014, 318 p. (n° 51789)

Les contributions montrent combien la construction de la loi du plus fort à l'école est plus genrée que sexuée et que le patriarcat fait des victimes qui sont souvent des garçons à l'école. Elle construit la violence de genre dont seront plus souvent victimes les jeunes filles et les femmes.

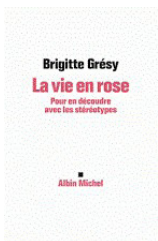


Pour en finir avec la fabrique des garçons. Tome 2 / Loisirs, sport, culture

par **Sylvie AYNAL, Yves RAIBAUD**

PUL MSHA, 2014, 270 p. (n° 51862)

Dans la continuité du premier volume, ces contributions montrent combien la construction de la loi du plus fort à l'école est plus genrée que sexuée et que le patriarcat fait des victimes qui sont souvent des garçons à l'école. Ce volume porte sur les temps et activités de loisirs extrascolaires, sur les enfants et les jeunes qui en bénéficient et sur leurs encadrants.



La vie en rose. Pour en découdre avec les stéréotypes

par **Brigitte GRESY, Michel ALBIN**

Albin Michel (éditions), 2014, 249 p. (cl. 301.412 n° 53 347)

Pourquoi l'empathie, l'intuition seraient-elles toujours du côté du féminin et la rigueur, la maîtrise de soi et le courage, du côté du masculin ? Pour Brigitte Gresy, le féminin et le masculin sont des constructions sociales qui nous conditionnent depuis la naissance.

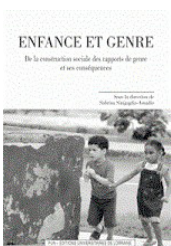


L'égalité des filles et des garçons dès la petite enfance

par **Francine HAUWELLE, Marie-Nicole RUBIO, Sylvie RAYNA**

Erès (éditions), collection Enfance et parentalité, 2014, 202 p. (cl. 301.1 n° 42 401)

Les auteures, spécialistes engagées dans la lutte précoce contre les stéréotypes, contribuent à nourrir la réflexion et l'action du côté de la petite enfance, pensée comme levier incontournable pour favoriser l'égalité des sexes. Prenant appui sur plusieurs études, réflexions et expériences récentes en France, Allemagne, Belgique et Suisse, elles donnent aux parents, professionnels, formateurs et décideurs, un ensemble de ressources et d'outils pour une éducation offrant un égal épanouissement aux enfants des deux sexes.



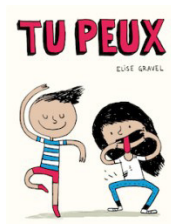
Enfance et genre. De la construction sociale des rapports de genre et ses conséquences

par **Sabrina SINIGALIA-AMADIO**

Presses universitaires de Nancy, 2014, 292 p. (cl. 301.412 n° 53 341)

Les auteurs entendent contribuer à la compréhension des enjeux et mécanismes sociaux dans les espaces de l'enfance liés à la différence sexuée. Sont abordés : l'approche psychologique des rapports de genre ;

les inégalités de genre dans les manuels scolaires ; la représentation des femmes dans l'histoire ; la construction du genre chez les enfants de 9 à 13 ans ; rapports de genre et violence...



Tu peux !

par **Élise GRAVEL, auteure, illustratrice**

Livre gratuit pour enfants, 2014, 20 p.

Présente des enfants dans des situations amusantes qui les placent aux antipodes des stéréotypes genrés auxquels ils sont souvent soumis dans le cadre d'éducatrices traditionnelles ou conservatrices. Tout en gardant un ton ludique, le livre s'adresse aux jeunes garçons et aux jeunes filles et tient à leur démontrer que tout est possible, dans les limites du respect, bien évidemment

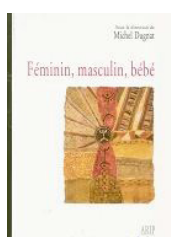


À l'école des stéréotypes : comprendre et déconstruire

par **Christine MORIN-MESSABEL, Muriel SALLE**

Harmattan (éditions I'), 2013, 236 p. (cl. 301.412 n° 53 377).

Quel est le rôle de l'institution scolaire dans le maintien des stéréotypes de sexe ? Comment interroger et déconstruire ces stéréotypes ? Quelles actions égalitaires peut-on mettre en place pour moduler ces croyances ? Puisque l'école doit préparer l'enfant à vivre en société, autant faire en sorte que la formation scolaire permette d'espérer vivre dans une société plus égalitaire.



Masculin, féminin, bébé

par **Michel DUGNAT**

Erès (éditions), 2011, 311 p. (cl. 301.412 n° 39 287)

Trois parties abordent la thématique du féminin, masculin, bébé. La première souligne que l'inégalité homme-femme se cache souvent derrière la question du genre ou du sexe social. La seconde évoque les bouleversements des repères liés aux nouvelles sciences et technologies. Enfin, la dernière donne quelques pistes concernant le soin et le genre, mais ici dans une perspective clinique.



Mixité filles-garçons. Réussir le pari de l'éducation

par **Jean-Pierre FRANÇOIS**

Erès (éditions), collection Éducation et société, 2011, 215 p. (cl. 370, n° 39276)

À partir d'une réflexion citoyenne, l'auteur refuse les amalgames concernant les différences de genre filles/garçons. Les filles sont victimes d'incivilité, les garçons obtiennent de moins bons résultats scolaires... Or, une société qui ne parvient pas à instaurer dans tous les lieux d'éducation une mixité filles-garçons, ne se développe pas. Des pistes sont élaborées pour ouvrir et réussir cette impérieuse mixité en éducation.



Genre et socialisation de l'enfance à l'âge adulte. Expliquer les différences, penser l'égalité

par **Véronique ROUYER, Sandrine CROITY-BELZ, Yves PRETEUR**

Erès (éditions), 2010, 238 p. (cl. 301.412 n° 39 373)

L'identité sexuée peut être définie comme le sentiment d'appartenir à un sexe. Ici le terme sexe, renvoie aux aspects biologiques et celui de genre aux aspects socioculturels. Les auteurs analysent dans une dynamique psychosociale, la complexité de socialisation du genre. En effet, il comprend de multiples dimensions plus ou moins articulées entre elles.

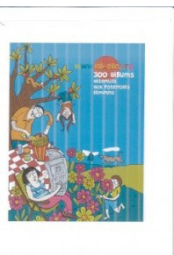


Conversations sur le sexisme. Éduquer pour l'égalité filles-garçons

par **Philippe CLAUZARD**

Harmattan (édition l'), collection Sexualité humaine, 2010, 215 p. (cl. 301.412 n° 39 446)

Si l'égalité entre les femmes et les hommes progresse, force est de reconnaître que les femmes sont encore victimes de préjugés, de stéréotypes, d'inégalités qui limitent leurs vies professionnelles, familiales et sociales. Des conversations en famille, en classe, entre élèves, qui sont des invitations éducatives à des discussions pédagogiques visent plus amplement une éducation à la citoyenneté, copartagée par les coéducateurs que sont les enseignants et les parents. Homme ou femme, c'est une question de respect, tout simplement. Conversons-en.



300 albums attentifs aux potentiels féminins

par **l'association lab-elle**

Coup de projecteur sur ces ouvrages spécifiquement sélectionnés comme étant attentifs aux potentiels féminins, 2010, 139 p. (cl. 301.412 n°53 350)
https://www.fr.ch/bef/files/pdf63/Catalogue_Lab_elle.pdf

Ce catalogue résume non seulement les livres ayant été labellisés depuis quatre ans par l'association lab-elle, mais il offre un merveilleux éventail d'albums illustrés pour enfants soutenant une vision non sexiste de notre société.



La fabrique de filles

par **Laure MISTRAL**

Syros (éditions), 2010, 253 p. (cl. 301.412 n° 37 777)

À travers les témoignages de trois générations de filles et de femmes, l'auteure fait un état des lieux sur l'évolution du statut de la femme. Elle montre que, malgré les changements de société opérés depuis une quarantaine d'années, des goûts et des conduites sont toujours imposés aux filles et aux femmes, dans les domaines parental, scolaire, commercial, professionnel ou politique.



Quoi de neuf chez les filles ? Entre stéréotypes et libertés

par **Christian BAUDELLOT, Roger ESTABLET**

Nathan (Fernand), collection Enfance en questions, 2007, 141 p. (cl.301.412 n° 39 386)

Depuis 1973 où Elena Belotti publiait un essai qui eut un immense retentissement "Du côté des petites filles", son enquête portait sur l'enracinement des stéréotypes, qui, depuis la naissance et tout au long de l'éducation, nous assigne dans des identités sexuées. 35 ans plus tard, qu'en est-il ? Le féminisme est passé par là... quelles sont les évolutions ?



Le mélange des sexes

par **Geneviève FRAISSE**

Gallimard-jeunesse Giboulées, collection Chouette penser ! 2006, 75 p. (cl. 301.412 n° 39 367)

Qu'est-ce que la mixité ? À l'origine, le terme désigne l'instruction et l'éducation dispensées aux garçons et aux filles. Le mélange des deux sexes pendant l'enfance et l'adolescence est fait de clarté et d'obscurité... La mixité est-elle donc un progrès, une expérience, une valeur républicaine, un plaisir ?



Filles-garçons. Socialisation différenciée ?

par **Anne DAFFLON NOVELLE**

PUG, collection Vies sociales, 2006, 400 p. (cl. 301.412 n° 39 401)

Persiste-t-il encore dans le monde occidental des différences dans la manière d'élever, de socialiser les filles et les garçons ? Des contributions de plusieurs auteurs interdisciplinaires sont réunies ici sur les domaines : de la famille, des espaces de vie des enfants, de l'univers scolaire, des institutions pour jeunes délinquants, des habits, des jouets, des sports, des livres pour enfants, de la publicité et de l'art. Un chapitre permet de mettre en exergue les implications et les paradoxes provoqués par cette socialisation différenciée.



Du côté des petites filles. L'influence des conditionnements sociaux sur la formation du rôle féminin dans la petite enfance

par **Elena GIANINI BELOTTI**

Des femmes (éditions), 1980, 252 p. (cl. 301.412 n°52 735)

Du côté des petites filles est une analyse, fondée sur de très nombreuses observations qui rendent la lecture agréable et parfois amusante, de la vie de l'enfant selon qu'il est un garçon ou une fille. Comment l'enfant préexiste-t-il dans le désir de ses parents ? Comment est-il déjà conditionné par l'attente de ses parents ? Quelle répression lui fait-on subir s'il ne correspond pas aux souhaits des deux parents. La petite enfance, comment les enfants ont-ils intériorisé les conditionnements par sexe, les rôles sociaux qui leur correspondent ? Comment, en fait, sont-ils déjà des réductions d'adultes prêts à se conformer au modèle que conserve et transmet la société.

Étude des fondements d'une éducation qui se transmet toujours à l'identique, de manière presque inconsciente, automatique.

L'auteur montre comment elle est le résultat de toute une série de conditionnements passant par les jeux, les jouets, la littérature enfantine.

Sitographie

Commissariat général à la stratégie et à la prospective

strategie.gouv.fr/publications/lutter-contre-stereotypesfilles-garçons

Observatoire de la responsabilité sociétale des entreprises

or.se.org

Secrétariat d'Etat chargé de l'Égalité entre les femmes et les hommes et la lutte contre les discriminations

egalite-femmes-hommes.gouv.fr

Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe

afccre.org

Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes

haut-conseil-egalite.gouv.fr

Chronologie des dispositions en faveur de l'égalité femmes-hommes

egalite-femmes-hommes.gouv.fr/dossiers/actions-dispositifs-interministeriels/chronologie-des-dispositions-en-faveur-de-legalite-des-femmes-et-des-hommes

Les mesures en faveur de l'égalité femmes-hommes :

gouvernement.fr/action/les-mesures-en-faveur-de-l-egalite-femmes-hommes

Centre Hubertine Auclert

centre-hubertine-auclert.fr

L'égalité professionnelle homme-femme

travail-emploi.gouv.fr/droit-du-travail/egalite-professionnelle-discrimination-et-harcelement/article/l-egalite-professionnelle-femme-homme

Département de la Gironde

gironde.fr/egalite-femmes-hommes

Semaine de l'égalité professionnelle au Département de la Gironde :

Témoignages d'agentes et d'agents

gironde.fr/le-departement/legalite-femmes-hommes#rapport-egalitefemmeshommes

Chambre régionale de l'économie sociale et sociale Nouvelle-Aquitaine - Gironde

cressaquitaine.org/actualites/le-programme-du-mois-de-less

Ministère des Familles de l'Enfance et des Droits des femmes

stop-violences-femmes.gouv.fr

stop-harcelement-sexuel.gouv.fr

Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes (HCEfh)

Rapport du HCEfh relatif à la lutte contre les stéréotypes

Conseil Supérieur de l'Égalité Professionnelle entre les femmes et les hommes (CSEP)

Rapport du CSEP : "le sexisme dans le monde du travail"

Lexique

ADAV33	Association Départementale les Amis des Voyageurs de la Gironde	DJEC	Direction de la Jeunesse, de l'Éducation et de la Citoyenneté
ADF	Association des Départements de France	DII	Direction Inclusion Insertion
AFCCRE	Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe	DRH	Direction des Ressources Humaines
ATTEE	Adjointe technique territoriale/adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	DLSVA	Direction des Loisirs, des Sports et de la Vie Associative
BOE	Bénéficiaire de l'Obligation d'Emploi	DSP	Délégation de Service Public
CAP	Commission Administrative Paritaire	EFG	Égalité filles-garçons
CCAS	Centre Communal d'Action Sociale	EFH	Égalité femmes-hommes
CD33	Conseil départemental de la Gironde (33)	EMS	Éducateur ou Éducatrice en Milieu Sportif
CDJ	Conseil Départemental des Jeunes	ESS	Économie Sociale et Solidaire
CDOS	Comité Départemental Olympique Sportif	FSE	Fonds Social Européen
CDSVA	Conseiller Départemental ou Conseillère Départementale du Sport et de la Vie Associative	HCE	Haut Conseil à l'Égalité
CE	Centre d'Exploitation	IAE	Insertion par l'Activité Economique
CIDFF	Centre Information sur les Droits des Femmes et des Familles	MA21	Mission Agenda 21
CRD	Centres Routiers Départementaux	MDEFH	Mission départementale égalité femmes-hommes
CSD	Comités sportifs départementaux	MDSI	Maison Départementale de la Solidarité et de l'Insertion
CT	Comité Technique	OMS	Organisation Mondiale de la Santé
DC	Direction des Collèges	PADEFH	Plan d'actions départemental égalité femmes-hommes
DCC	Direction de la Culture et de la Citoyenneté	PCA	Projet de citoyenneté active
DGA	Direction Générale Adjointe	PCDD	Pôle Culture et Documents Départemental
DGAC	Direction Générale Adjointe chargée de l'environnement, de la culture, du document et de l'accueil	PSA	Pôle Solidarité Autonomie
DGAJ	Direction Général Adjointe chargée de la jeunesse, l'éducation, le sport et la vie associative	PTS	Pôle Territorial de Solidarité
DGAR	Direction Générale Adjointe chargée des ressources	PSDS	Pôle Solidarité Développement Sociale
DGAS	Direction Générale Adjointe chargée de la solidarité	RSA	Revenu de Solidarité Active
DGAT	Direction Générale Adjointe chargée des territoires	RSC	Rapport de Situation Comparée
DGSD	Direction Générale des Services Départementaux	SDAASP	Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public
		SDIS33	Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde

Contact

Mission Égalité Femmes - Hommes
egalite.femmeshommes@gironde.fr

Caroline VITEL
Responsable de la Mission
Égalité Femmes - Hommes
c.vitel@gironde.fr
05 56 99 69 76 / 06 23 07 80 05

Christophe ESPINASSE
Coordonnateur de gestion de la Mission
Égalité Femmes - Hommes
c.espinasse@gironde.fr
05 56 99 33 33 poste 2 3167

Delphine Aubinat,
Assistante
d.aubinat@gironde.fr
05 56 99 33 33 poste 21764

Bénédicte Joly
Chargée de mission
b.joly@gironde.fr
05 56 99 33 33 poste 21840



Ce projet est cofinancé par le
Fonds social européen dans le
cadre du programme
opérationnel national « Emploi
et Inclusion » 2014-2020

